

Bénin : Les consultations de 2010 au titre de l'article IV et demande d'un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit — Rapport des services du FMI ; Suppléments et déclaration de l'équipe des services du FMI ; Note d'information au public et communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration ; et Déclaration de l'Administrateur pour le Bénin.

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, en général tous les ans, à des consultations bilatérales avec ses membres. Dans le cadre d'une discussion combinée des consultations de 2010 au titre de l'article IV et de la demande d'un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI pour les consultations de 2010 au titre de l'article IV et la demande d'un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 26 mars 2010 avec les autorités béninoises sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 27 mai 2010. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Les deux suppléments du 27 mai 2010 et la déclaration de l'équipe des services du FMI du 10 juin 2010, qui contient information actualisée sur les développements économiques.
- La Note d'information au public et le communiqué de presse qui résument, respectivement, les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés lors de l'examen du rapport des services du FMI relatif aux consultations au titre de l'article IV et la demande d'un accord le 14 juin 2010.
- Déclaration de l'Administrateur pour le Bénin.

Les documents ci-après ont été diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités béninoises *
Mémorandum de politique économique et financière des autorités béninoises*
Protocole d'accord technique*

* Figure également dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et d'autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

BÉNIN

Rapport des services du FMI sur les consultations de 2010 au titre de l'Article IV et demande d'un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Michael Atingi Ego et Thomas Dorsey

27 mai 2010

Les entretiens sur les consultations de 2010 au titre de l'Article IV et sur un nouvel accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) avec le Bénin ont eu lieu à Cotonou du 10 au 26 Mars 2010. La mission était composée de MM. Mongardini (Chef de mission), Sarr, et Pani, de Mme Lundgren (tous du Département Afrique), et de Mme Marcelino (du Département financier). La mission a rencontré le Président, M. Boni Yayi, le Ministre d'Etat, M. Koupaki, le Ministre des finances, M. Daouda, le Directeur National de la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), M. Koutangni, et d'autres hauts responsables de l'État, ainsi que des représentants du secteur privé, de la société civile, des syndicats, et des bailleurs de fonds.

Les services du FMI recommandent d'approuver la demande d'un accord triennal FEC présentée par les autorités pour un montant de 74,28 millions de DTS (120% de la quote-part), sur la base du mémorandum de politiques économiques et financières ci-joint portant sur la période 2010–13. Le dernier accord FEC pour un montant de 24,77 millions de DTS (40% de la quote-part) est arrivé à échéance le 30 juin 2009. L'encours du crédit au FMI s'élève à 24,77 millions de DTS.

Le Bénin a accepté les obligations de l'article VIII et n'impose aucune restriction de change au sens des statuts du FMI. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été achevées le 16 juin 2008.

Le Bénin est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et applique le même taux de change fixe et les mêmes tarifs douaniers extérieurs que les autres membres. Les politiques monétaire et de change sont menées par la BCEAO.

Les auteurs de ce rapport sont MM. Mongardini, Sarr, Pani, El Harrak, et Mmes Lundgren, Marcelino, et Luna.

Table des matières	Page
I. Informations générales	5
II. Effets de la crise et riposte des autorités	9
III. Entretiens sur les consultations au titre de l'Article IV	12
A. Incidence macroéconomique des politiques salariales dans la fonction publique..	13
B. Viabilité externe et compétitivité	16
C. Santé du secteur financier	17
IV. Nouvel accord FEC.....	18
A. Politique budgétaire en 2010	19
B. Réformes structurelles.....	21
C. Accès, décaissements, et suivi du programme	21
D. Risques et sauvegardes	22
V. Evaluation par les services du FMI.....	22
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–15.....	25
2. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2007–15 (Milliards de francs CFA) .	26
3. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2007–15 (Pourcentage du PIB)	27
4. Balance de paiements, 2007–15.....	28
5. Situation monétaire, 2007–15	29
6. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2009–23	30
7. Calendrier proposé des décaissements au titre de l'accord FEC, 2010–13	31
8. Objectifs du Millénaire pour le développement	32
 Graphiques	
1. Résultats macroéconomiques dans le cadre du programme, 2005–09	7
2. Croissance du PIB réel, 2005–09	9
3. Inflation IPC, en glissement annuel, 2005–09	9
4. Déficit du compte courant, dons exclus, 2005–09	9
5. Résultats macroéconomiques, 2005–09.....	10
6. Composition des recettes, 2005–09	11
7. Composition des dépenses, 2005–09	11
8. Solde budgétaire primaire et global, dons exclus, 2005–09	11
9. Equilibre macroéconomique, compte courant, dons exclus, 1985–2009	16
10. Fondamentaux de l'équilibre réel, approche des taux de change, 1980–2009	16
11. Positions des AEN de référence et objectif en état d'équilibre, 2009–60	16
Appendice I. Lettre d'intention.....	33
Pièce-jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières	36
Pièce-Jointe II. Protocole d'accord technique	52

Liste des sigles

AVD	Analyse de viabilité de la dette
BCEAO	Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
DGDDI	<i>Direction Générale des Douanes et Droits Indirects</i>
DGID	<i>Direction Générale des Impôts et des Domaines</i>
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DTS	Droits de tirage spéciaux
FCFA	Francs <i>Communauté Financière Africaine</i>
FEC	Facilité élargie de crédit
FNBR	Fonds national des retraites du Bénin
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GFP	Gestion des finances publiques
GSM	Global System for Mobile Communications
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDE	Investissement direct étranger
IPC	Indice des prix à la consommation
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
PAT	Protocole d'accord technique
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
SBEE	<i>Société Béninoise d'Electricité et d'Eau</i>
SCO	<i>Société de Ciments d'Onigbolo</i>
SRPC	Stratégie pour la réduction de la pauvreté et la croissance
SYDONIA++	Système automatique de traitement des données douanières
TCER	Taux de change effectif réel
TOFE	<i>Tableau des Operations Financières de l'Etat</i>
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UGR	<i>Unité de Gestion de Réformes</i>

Résumé analytique

Evolution récente de l'économie et riposte des autorités:

La crise économique mondiale a réduit de moitié la croissance du PIB réel, qui est passée de 5% en 2008 à 2,7 % en 2009. L'inflation a reculé pour se situer à une moyenne de 2,2 %, sous l'effet du relâchement de la crise alimentaire et énergétique de 2008. Le déficit des transactions courantes, qui s'est creusé jusqu'à 10,8% du PIB du fait du ralentissement des exportations, suit l'évolution du déficit budgétaire. Dans un contexte de diminution des recettes douanières, les autorités ont cherché à mettre en place un important plan de relance budgétaire au cours du premier semestre 2009, mais ont dû ensuite resserrer leurs politiques en raison de contraintes financières. C'est ainsi que le déficit budgétaire global a plus que doublé pour atteindre 7,3 % du PIB, et a été financé par des ressources extérieures supplémentaires des bailleurs de fonds, des emprunts intérieurs, et un important report d'engagements de dépenses sur 2010. La mise en œuvre de réformes structurelles progresse, bien qu'elle accuse quelques retards.

Consultations de 2010 au titre de l'Article IV: Le principal enjeu consiste à limiter les effets de la crise à court terme et entraîner une croissance plus forte et durable à moyen terme, afin d'avancer sur la voie des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Les autorités partagent les conclusions de la mission selon lesquelles il est essentiel de maintenir la viabilité de la dette et des finances publiques et d'améliorer la compétitivité extérieure pour atteindre ces objectifs. L'Etat doit accroître ses investissements en infrastructures, essentiellement au moyen de financements externes concessionnels. Il doit également limiter les dépenses publiques non prioritaires en procédant à une réforme générale de la fonction publique, et accélérer les réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires.

Eléments du nouvel accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC): Le solde primaire de base sera progressivement réduit au cours de la période 2010–13 afin de stabiliser le ratio dette publique-PIB. Pour procéder à cet ajustement budgétaire, il est préconisé d'intensifier les efforts de mobilisation des recettes et de limiter de façon stricte les dépenses courantes, de façon à disposer d'une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires dans le domaine social et celui des infrastructures. Le programme de réformes structurelles du gouvernement permettra d'accroître la mobilisation des recettes, d'améliorer la gestion des finances publiques, de réformer la fonction publique, et de privatiser les entreprises d'utilité publique.

Evaluation par les services du FMI: les services du FMI appuient la demande des autorités pour un nouvel accord FEC. Le programme budgétaire ne pourra être réalisé que par une limitation stricte de la masse salariale qui sera possible grâce au nouveau cadre centralisé de négociations salariales et d'établissement d'accords salariaux pluriannuels. Afin d'atteindre les objectifs ambitieux de croissance, il est impératif de mettre rapidement en œuvre le

programme de réformes structurelles. Les risques majeurs qui pèsent sur ce programme sont l'absence de majorité gouvernementale au parlement et le cycle d'élections présidentielles et législatives en 2011.

I. INFORMATIONS GENERALES

1. **Le dernier accord FEC (2005–09) avait pour but de soutenir la stratégie du gouvernement pour parvenir à une croissance plus forte et durable et réduire la pauvreté, tout en maintenant la stabilité macroéconomique et en limitant la vulnérabilité du pays aux chocs exogènes.** Pour atteindre ces objectifs, le programme des autorités cherchait à augmenter la marge de manœuvre budgétaire pour procéder à des investissements publics, à améliorer la qualité des dépenses destinées à réduire la pauvreté, et à intensifier les réformes structurelles pour promouvoir un climat propice à une croissance entraînée par le secteur privé.

2. **Le programme a atteint la plupart de ses objectifs** (Graphique 1).¹ Sous l'effet de l'allègement de sa dette, obtenu au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), le Bénin est parvenu à améliorer sensiblement sa stabilité macroéconomique. L'inflation a progressivement diminué pour passer en dessous de 3%, à l'exception de la flambée temporaire des prix liée à la crise alimentaire et énergétique de 2008. L'encours de la dette externe a été réduit de 58% pour se situer à 11,5% du PIB en 2006 et a été maintenu relativement bas depuis lors avec un risque modéré de surendettement. Le solde primaire de base est resté positif pendant toute la période de l'accord (à l'exception de 2009) grâce à une plus forte mobilisation des recettes, tout en maintenant la marge de manœuvre budgétaire nécessaire à l'augmentation des investissements publics (6,8% du PIB en moyenne sur la période). La masse salariale s'est en revanche accrue de 67% en termes nominaux entre 2006 et 2009, en raison notamment des fortes augmentations de salaires, primes et autres indemnités versés aux agents de la fonction publique. Le déficit budgétaire global a pu être contenu en deçà de 4,5% du PIB (à l'exception de 2009), et a été en grande partie financé par des ressources extérieures concessionnelles. Les déficits extérieurs courants ont été élevés, en raison notamment de l'importance jouée par les importations dans les projets d'investissements. La croissance économique n'a pas enregistré l'accélération escomptée pour atteindre les objectifs du programme, en raison notamment de chocs exogènes. La croissance du PIB réel a suivi une courbe régulière pour passer de 2,9% en 2005 à 5,0 % en 2008, malgré la crise alimentaire et énergétique. La crise économique mondiale a inversé cette courbe en 2009, où la croissance a diminué de moitié pour se situer à 2,7 %. C'est ainsi

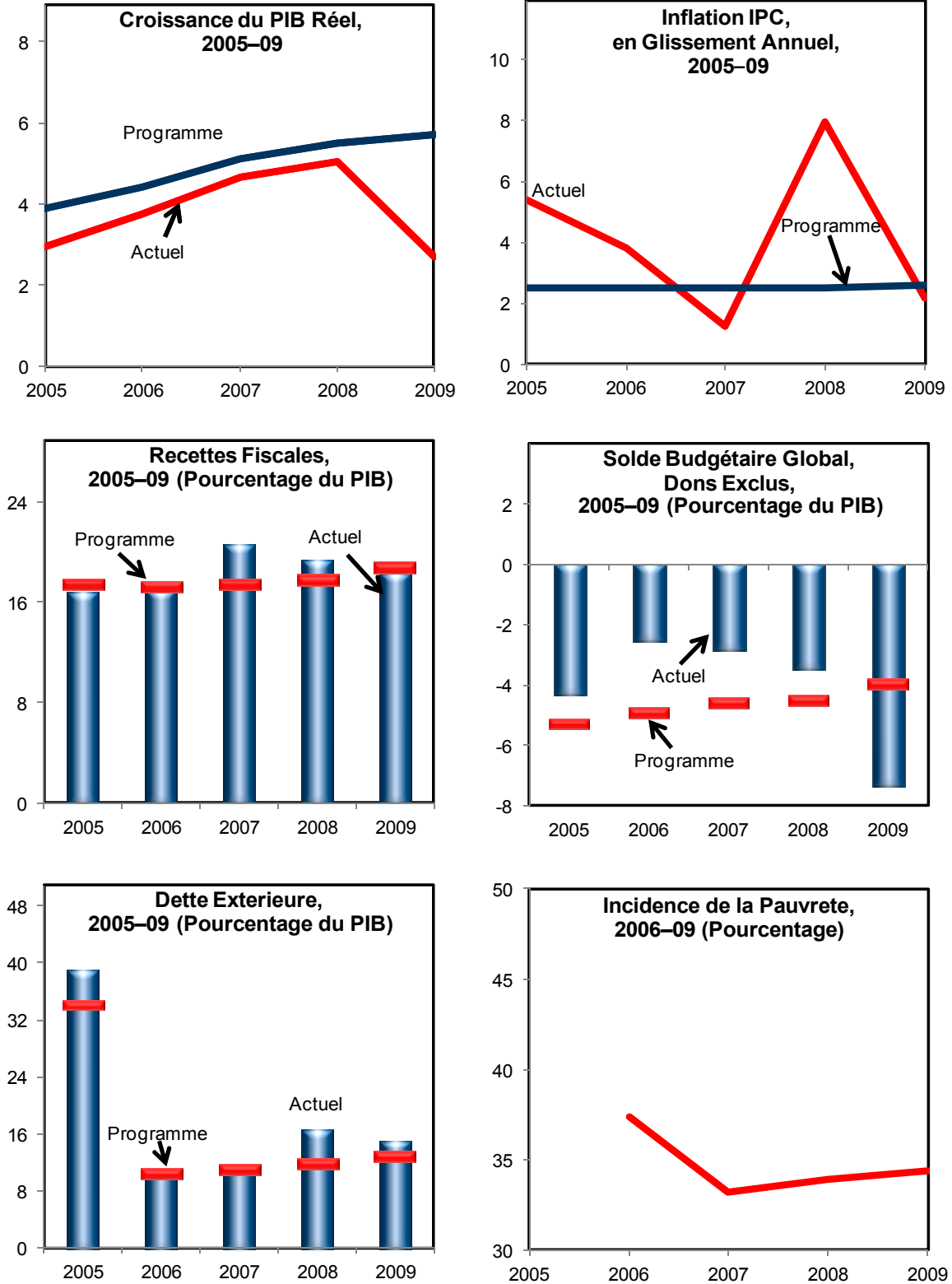
¹ Pour de plus amples détails sur le précédent accord FEC, voir aussi Encadré 1 en page 11 du Rapport des services du FMI sur les économies nationales No. 09/252, disponible à l'adresse suivante:

<http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2009/cr09252.pdf>

que le nombre d'habitants vivant dans la pauvreté n'a régressé que de façon marginale au cours de la période de l'accord, passant de 37,4 % en 2006 à 34,4 % en 2009.

3. **La mise en œuvre du programme de réformes structurelles a été mitigée.** Malgré d'importants progrès enregistrés dans la réforme du secteur du coton, la réforme de la fonction publique a pris du retard. Une stratégie d'amélioration de la gestion des finances publiques a été adoptée en 2008, et des réformes fondamentales ont été mises en œuvre au sein des administrations fiscale et douanière. Deux repères structurels non satisfaits dans le cadre du précédent accord FEC seront achevés d'ici la fin de 2010.

Graphique 1. Bénin: Résultats Macroéconomiques Dans le cadre du Programme, 2005–09



Source: Autorités béninoises et estimations des services du FMI.

4. **Lors des consultations de 2008 au titre de l'Article IV, les administrateurs du FMI avaient exhorté les autorités du Bénin à dynamiser le processus de réformes, en particulier dans les secteurs du coton et des entreprises d'utilité publique.** Ils les avaient également encouragées à limiter l'ampleur et la durée des mesures budgétaires prises pour surmonter la crise des produits alimentaires et énergétiques et à poursuivre l'amélioration de la gestion des dépenses publiques. Les administrateurs avaient recommandé de poursuivre une politique d'emprunt prudente et avaient exprimé leur inquiétude face à des emprunts excessifs sur le marché régional.

5. **La plupart de ces recommandations ont été mises en œuvre:**

- **Le processus de privatisation des secteurs du coton et des entreprises d'utilité publique a progressé.** La société d'égrenage a été privatisée en 2008, un nouvel organisme a été créé pour centraliser l'achat des engrais en mars 2009, et une nouvelle stratégie globale a été adoptée pour réformer la filière. La concession d'exploitation du terminal à conteneurs du Port de Cotonou et la participation majoritaire dans la cimenterie ont été cédées à un investisseur stratégique privé en septembre 2009 et mars 2010 respectivement. Le processus de privatisation de la société Bénin Télécoms a été lancé et devrait s'achever au troisième trimestre 2010. Le gouvernement est intervenu pour renforcer la situation financière de la société nationale d'électricité (SBEE) en relevant les tarifs d'électricité à deux reprises (en juillet 2009 et avril 2010) et en procédant à une restructuration de la dette de la SBEE en mars 2010.
- **Le gouvernement a progressivement mis fin aux mesures budgétaires adoptées à titre provisoire face à la crise des produits alimentaires et énergétiques.** En juillet 2008, le gouvernement a autorisé la répercussion totale des prix des produits alimentaires et énergétiques internationaux et a mis en place des mesures plus ciblées pour protéger les ménages à faible revenu.
- **La réforme de la gestion des finances publiques (GFP) avance en accusant quelques retards.** Une nouvelle loi sur la passation des marchés publics a été adoptée en 2009, et le recours aux procédures exceptionnelles de dépenses a été réduit. Les autorités ont terminé un audit du système d'information de la GFP et ont adopté en 2008 une stratégie à moyen terme de réforme de la GFP. En revanche, l'amélioration des systèmes d'information des administrations fiscale et douanière n'a pas pu être terminée et a été repoussée à fin 2010; la mise en place d'un système de guichet unique prévu au service des douanes et au port de Cotonou ne sera pas achevée avant 2011.
- **Les autres réformes recommandées progressent.** Le secteur privé participe de plus en plus activement à la prestation de services publics, depuis l'externalisation des activités du terminal à conteneurs du port et la privatisation de la société des bois et de la société de ciments. Des réformes de seconde génération sont en cours de mise en place pour

renforcer l'appareil judiciaire et le régime foncier et étendre les crédits aux petites et moyennes entreprises.

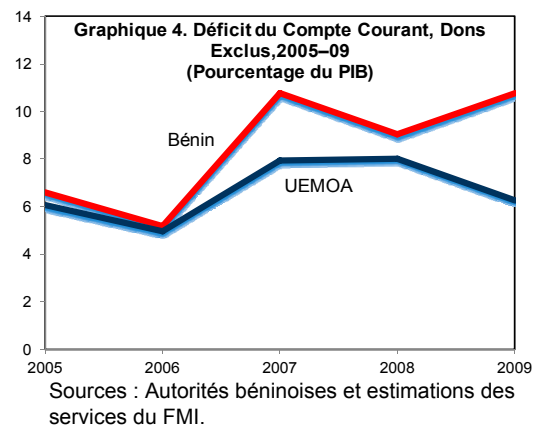
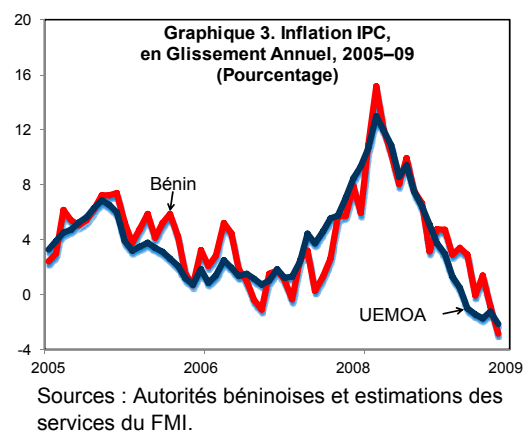
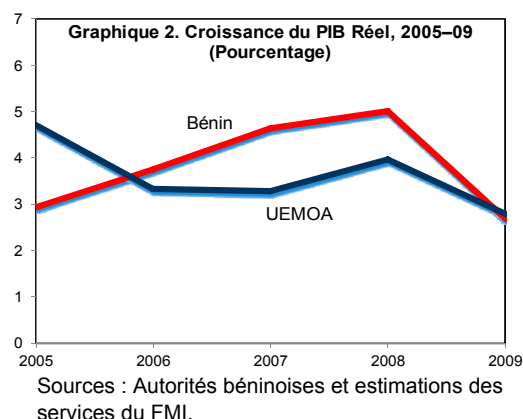
- **Les autorités ont maintenu une politique d'emprunts prudente, fondée essentiellement sur des sources externes concessionnelles.** Les emprunts sur le marché régional ont néanmoins beaucoup augmenté en 2009, étant donné la nécessité de financer l'important déficit budgétaire lié à la crise économique mondiale.

II. EFFETS DE LA CRISE ET RIPOSTE DES AUTORITES

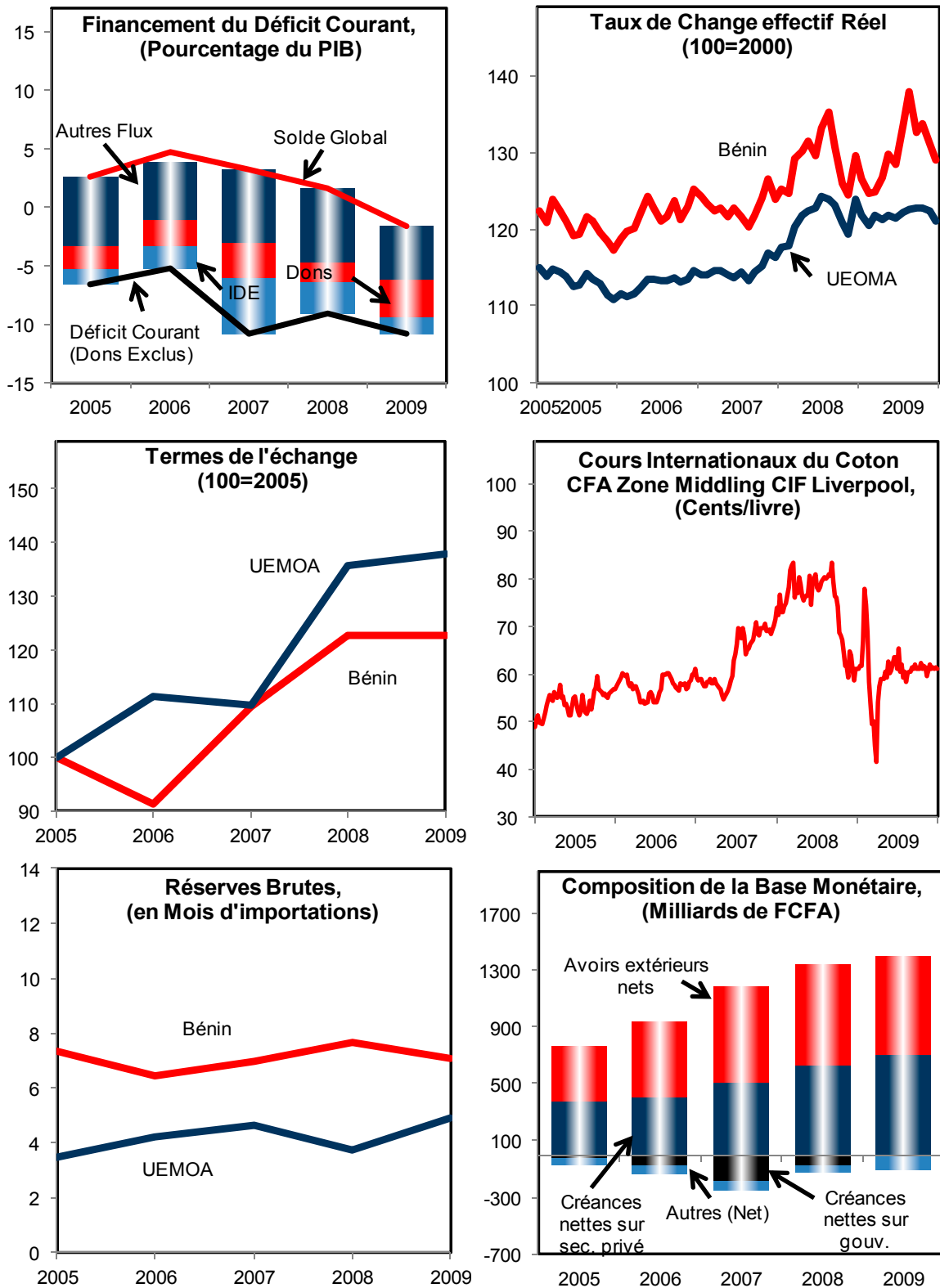
6. **La crise économique mondiale a réduit de moitié la croissance en 2009, soit plus que dans les autres pays de l'UEMOA (graphique 2).** La baisse des prix du coton, le recul de la demande d'exportations —surtout au Nigeria— et la diminution des investissements directs étrangers ont réduit la croissance du PIB réel, de 5,0 % en 2008 à 2,7 % en 2009. Le ralentissement de l'activité a été aggravé par le repli de la production cotonnière et les inondations dans le sud du pays, tandis que la production agricole hors coton et les transports ont continué à progresser, grâce à la relance budgétaire.

7. **La baisse des prix alimentaires et énergétiques internationaux a contribué à alléger les pressions inflationnistes au Bénin et dans le reste de l'UEMOA (graphique 3).** Malgré une hausse de 13 % des tarifs d'électricité en juillet 2009, le taux d'inflation moyen basé sur l'IPC a reculé de 8,0 % en 2008 à 2,2 % en 2009, sous l'effet de la baisse des prix des denrées alimentaires, des transports et de l'essence.

8. **Une forte réduction du commerce de transit et un recul des exportations de coton ont creusé le déficit courant (graphiques 4 et 5).** Les termes de l'échange sont restés stables car la baisse des prix alimentaires et énergétiques mondiaux a compensé la chute des cours du coton. Cette évolution et une diminution de l'IDE et d'autres flux, ont entraîné un déficit de la balance des paiements qui s'élève à 1,6 % du PIB en 2009. Le taux de change effectif réel s'est apprécié en décembre 2009 de 1,1 % en glissement annuel.



Graphique 5. Bénin: Résultats Macroéconomiques, 2005–09



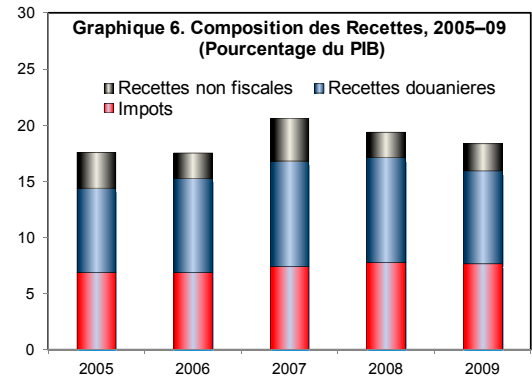
Source: Autorités béninoises et estimations des services du FMI.

9. **Sous l'effet d'une hausse des liquidités, la monnaie au sens large a progressé au second semestre 2009.** A la suite d'une diminution des réserves obligatoires de 15 à 9 % en juin 2009, les banques ont augmenté de 11 % leurs crédits à l'économie fin 2009.

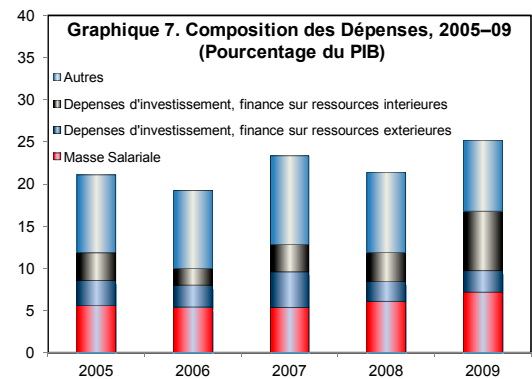
10. **Les autorités ont réagi à la crise en procédant à une forte relance budgétaire au premier semestre 2009, qui dût être inversée au second semestre, faute de financement.** Cette relance a entraîné une forte hausse des dépenses publiques, alors que les recettes étaient en baisse en raison de la faiblesse de la conjoncture économique. Même si la politique budgétaire a été partiellement inversée au second semestre, elle a été moins stricte en 2009 qu'en 2008; et le déficit budgétaire s'est creusé.

11. **Les recettes totales ont enregistré un recul de 1% du PIB en 2009 :** sous l'effet de la croissance ralentie des importations et de l'augmentation des exonérations, les recettes douanières ont baissé de 7% en termes nominaux. Les taxes intérieures ont évolué conformément aux projections du programme.

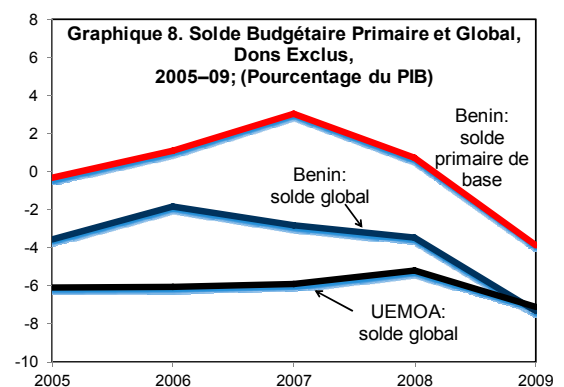
12. **Après un accroissement des dépenses publiques insoutenable dans la durée, de fortes mesures d'ajustement ont été nécessaires au second semestre 2009 pour éviter des arriérés.** Les importantes primes aux agents de la fonction publique ont accru la masse salariale de 24% en valeur nominale. Les dépenses d'investissements intérieurs ont doublé en termes nominaux entre 2008 et 2009, en raison de la forte hausse des investissements au premier semestre, dont notamment le report de 113 milliards de FCFA (3,8 % du PIB) d'engagements de dépenses sans financement datant de 2008. Cette relance budgétaire a entraîné des pressions sur le Trésor, qui ont pu être soulagées au cours



Sources : Autorités béninoises et estimations des services du FMI.



Sources : Autorités béninoises et estimations des services du FMI.



Sources : Autorités béninoises et estimations des services du FMI.

du second semestre par un renforcement du recouvrement fiscal, un gel des engagements de dépenses et des nouvelles primes aux fonctionnaires, et l'instauration de contrôles plus rigoureux de l'exécution des dépenses.

13. **Le déficit budgétaire global a plus que doublé pour s'établir à 7,3% en 2009.** Ce déficit a été financé pour les deux tiers environ par des subventions externes et des prêts concessionnels, notamment la contrepartie de l'allocation de DTS. Un financement complémentaire a été obtenu sur le marché régional et par le biais de mesures ponctuelles, et près de 50 milliards de FCFA d'engagements de dépenses (1,4% du PIB) ont été reportés sur 2010.

III. ENTRETIENS SUR LES CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IV

14. **Les entretiens sur les consultations au titre de l'Article IV ont essentiellement porté sur les politiques destinées à améliorer les perspectives de croissance.** Le principal enjeu pour les autorités consiste à limiter les effets de la crise à court terme et assurer une croissance plus forte et durable à moyen terme, afin d'avancer sur la voie des OMD. Les autorités ont convenu que l'économie pourrait atteindre son taux de croissance potentiel de 6% d'ici 2013, à condition que soient adoptées les politiques économiques appropriées.²

15. **Pour parvenir à ce taux de croissance, il sera essentiel d'accroître les investissements tout en préservant les conditions nécessaires à la stabilité macroéconomique.** La mission a affirmé que, si un financement concessionnel approprié peut être obtenu, un niveau d'investissements publics de l'ordre de 9% du PIB par an à moyen terme correspondrait à la fois aux besoins en développement du pays et aux contraintes inhérentes à sa capacité d'absorption. Pour améliorer la viabilité de la dette et des finances publiques, les investissements de l'Etat devront être financés essentiellement par des fonds externes concessionnels, et le solde primaire de base devra progressivement dégager un excédent grâce à une mobilisation des recettes fiscales et en limitant la hausse des dépenses courantes non prioritaires. Des mesures d'amélioration de la compétitivité externe contribueront à progresser vers l'objectif de croissance. Les réformes de GFP destinées à accroître l'efficacité de la dépense publique, à améliorer la prestation de services publics, et à promouvoir un climat propice aux affaires, permettront d'accroître la productivité.

16. **Pour parvenir à ces objectifs, la mission s'est entretenue avec les autorités les résultats de l'analyse actualisée de viabilité de la dette (AVD) et des deux documents de référence des consultations au titre de l'Article IV.** L'AVD actualisée a confirmé les

² Pour une analyse sur le potentiel de croissance du Bénin, voir '[Bénin: contraintes pesant sur la croissance et le potentiel de diversification et d'innovation](#)', Mémoire économique, Banque mondiale, 18 juin 2009.

résultats précédents selon lesquels le risque de surendettement est modéré. Les deux documents de référence analysent l'incidence de la masse salariale sur la viabilité de la dette publique et externe ainsi que les répercussions de la composition des dépenses sur le développement économique.

17. Les autorités ont approuvé l'essentiel de l'analyse faite par la mission et ont constaté sa cohérence avec leur stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP). La SCRП, en cours d'actualisation pour la période 2010–14, permettra d'atteindre un taux plus élevé de croissance durable et de développer l'emploi. Les autorités prévoient également de mettre au point des stratégies de développement local et sectoriel, d'encourager la diversification de l'agriculture, de promouvoir l'emploi des femmes et des jeunes, et de renforcer la protection sociale et les droits juridiques des pauvres.

A. Incidence macroéconomique des politiques salariales dans la fonction publique

18. La mission a présenté les résultats d'une étude selon laquelle, si la masse salariale continue à suivre la même courbe de croissance que précédemment, elle risque de porter atteinte à la viabilité de la dette et des finances publiques en entraînant des déficits excessifs ou en évinçant les investissements publics de nature à stimuler la croissance.³ De 2000 à 2009, la masse salariale du Bénin a progressé à un taux réel annuel de 9,6% en moyenne, alors que la croissance moyenne du PIB réel était de 4,2%. Entre 2007 et 2009, cette croissance de la masse salariale s'est accélérée pour atteindre un taux réel moyen de 14,7%, sous l'effet de la hausse des indemnités et primes versées aux agents de la fonction publique. Si ces tendances persistaient et si la croissance de la masse salariale totale s'accompagnait d'une hausse correspondante des dépenses totales, le déficit budgétaire global se creuserait de 6½ points de pourcentage pour se situer à 10 % du PIB d'ici 2015. Si au lieu de cela, les dépenses totales et le déficit budgétaire correspondant étaient maintenus au niveau prévu dans le cadre du programme des autorités, le risque existe de voir les dépenses de salaires évincer les investissements publics et nuire à la croissance à long terme. Dans une telle situation, la viabilité des finances publiques et de la dette serait compromise à long terme. Etant donné la croissance démographique et la volonté de progresser sur la voie des OMD, les possibilités d'augmenter les salaires des fonctionnaires seront limitées si leur productivité n'augmente pas parallèlement.

19. La seconde étude de la mission indique que des hausses excessives des salaires dans la fonction publique pourraient entraîner un recul de la croissance, une

³ Voir Lundgren, Charlotte, "Politique salariale et viabilité des finances publiques au Bénin", Document du Département Afrique No. 10/01, disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/dp/2010/afr1001f.pdf>

augmentation du chômage, et de plus grandes inégalités des revenus au Bénin.⁴ Cette étude évalue l'incidence macroéconomique de différentes décisions en matière de répartition des dépenses publiques entre salaires et investissements publics dans le cadre de deux scénarios. Dans le premier, l'enveloppe globale des dépenses reste identique à celle du programme gouvernemental, et seule la répartition des dépenses publiques entre salaires et investissements publics est modifiée. Dans le second scénario, une augmentation de l'enveloppe des dépenses financée par des subventions externes supplémentaires est affectée soit à l'augmentation des salaires de la fonction publique, soit à l'augmentation des investissements publics. L'étude montre que dans les deux scénarios, une hausse des salaires des fonctionnaires aurait pour effet de ralentir la croissance, d'augmenter le chômage, et de creuser les inégalités de revenus, en raison des répercussions qu'auraient vraisemblablement les salaires de la fonction publique sur le secteur privé. Ces répercussions s'expliquent par l'utilisation des salaires de la fonction publique comme référence dans les négociations salariales du secteur privé formel; une augmentation des salaires des fonctionnaires entraîne donc une hausse des coûts de la main d'œuvre dans le secteur privé et par là même une baisse de la demande de main d'œuvre et des investissements dans le secteur privé. A titre de comparaison, une augmentation des investissements publics améliore la productivité et encourage par là même l'investissement, l'emploi et la croissance.

20. **Sur la base de ces études, la mission a souligné qu'il est essentiel de contenir la croissance de la masse salariale de l'Etat à moyen terme pour préserver la viabilité de la dette et des finances publiques et améliorer la compétitivité.** Pour atteindre ces objectifs, il conviendrait de suivre les recommandations antérieures de la mission, portant sur l'instauration d'un nouveau cadre institutionnel destiné à centraliser les négociations salariales et instaurer des accords salariaux pluriannuels pour les agents de la fonction publique. Ces mesures permettraient de soulager les pressions exercées sur la masse salariale, en éliminant la succession de cycles de négociations salariales et en liant les hausses de salaires à la disponibilité des ressources budgétaires à moyen terme. L'augmentation des salaires de la fonction publique fait également reculer la compétitivité en termes de coût unitaire de main d'œuvre, étant donné son incidence sur les rémunérations dans le secteur privé.

21. **Les autorités ont reconnu l'importance de contenir la croissance de la masse salariale mais ont souligné les difficultés de nature politique pour mettre en oeuvre ces mesures.** Elles ont fait remarquer que les syndicats sont en train d'intensifier leurs revendications salariales à l'approche des élections présidentielles et législatives de 2011, avec des grèves prolongées menées par d'importantes catégories de fonctionnaires,

⁴ Voir Pani, Marco et Mohamed El Harrak, "Bénin: Répartition des dépenses et développement économique", Document du Département Afrique No. 10/02, disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.cfm?sk=23898.0>

notamment les enseignants et les salariés du secteur de la santé. Les autorités ont souligné que l'enjeu essentiel dans ce domaine consiste à maintenir une modération salariale sans mettre en danger la paix sociale et à garantir une prestation satisfaisante des services publics fondamentaux. Elles ont partagé le point de vue de la mission selon lequel la décision de centraliser désormais les négociations salariales devrait permettre d'avancer plus vite dans cette voie, en empêchant que des concessions accordées à un secteur ne déclenchent de nouvelles revendications de la part d'autres secteurs. Elles ont également indiqué que dorénavant, les agents de la fonction publique ne seraient plus payés pour les jours de grève.

22. **La mission a encouragé les autorités à entreprendre une réforme plus vaste de la fonction publique.** Bien que la nécessité de limiter les coûts budgétaires soit sans doute la préoccupation immédiate, une réforme complète de la fonction publique est nécessaire pour améliorer l'efficacité des prestations de services publics et mieux affecter les ressources humaines de l'Etat aux secteurs prioritaires. A cet égard, il est essentiel de pouvoir attirer, garder, et motiver des fonctionnaires qualifiés. L'étude en cours de la politique de rémunération des agents de l'Etat, diligentée par les autorités, apportera des informations détaillées sur la répartition de la masse salariale et la rémunération réelle des différentes catégories de personnel.

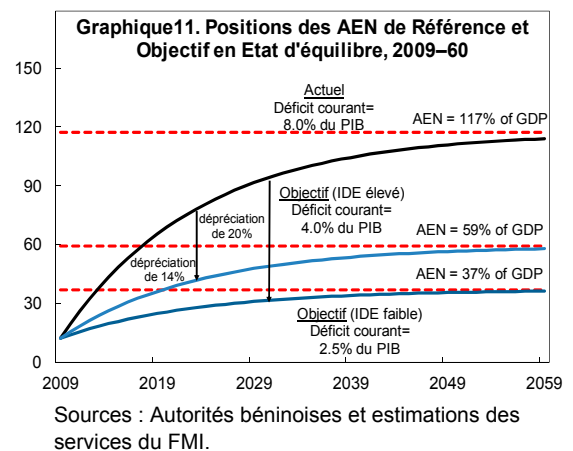
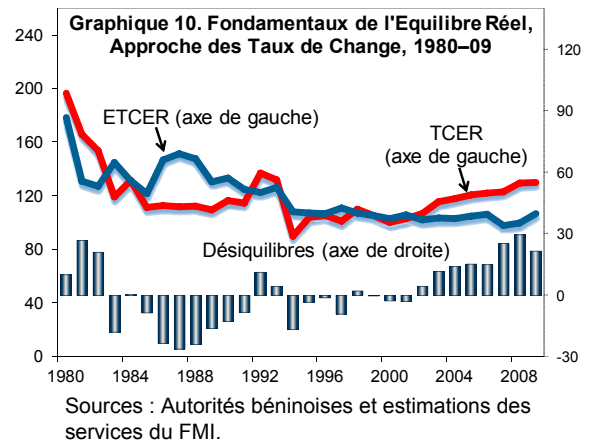
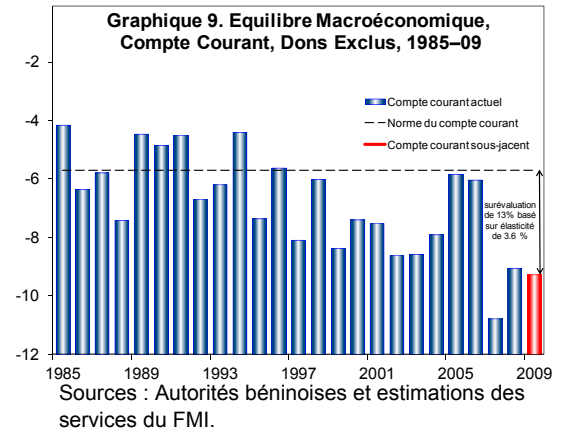
23. **Les autorités ont reconnu qu'une réforme complète de la fonction publique est nécessaire pour mettre en place une administration qui œuvre en faveur du développement.** Elles se sont engagées à adopter une stratégie de réforme complète sur la base des recommandations de l'étude d'ici juin 2011.

B. Viabilité externe et compétitivité

24. **L'évaluation de la viabilité externe du Bénin et les indicateurs basés sur les enquêtes révèlent une érosion de la compétitivité en 2009.** Le taux de change effectif réel (TCER) est surévalué de 13 à 22 % fin 2009 (Graphiques 9–11). Ces résultats concordent avec l'évaluation faite dans le cadre des consultations de 2010 au titre de l'Article IV pour l'ensemble de la région de l'UEMOA et confirment l'importance de maintenir des politiques de prudence et d'accélérer les réformes structurelles.

25. **Les indicateurs relatifs au climat des affaires soulignent également une perte de compétitivité.** Au cours des quatre dernières années, le Bénin a régressé jusqu'aux dixième et vingtième percentiles de l'ensemble des pays étudiés respectivement par la Banque mondiale et le Forum économique mondial; le Bénin est classé parmi les pays les moins compétitifs de l'UEMOA en 2010.

26. **Les autorités ont partagé les craintes de la mission devant l'érosion de la compétitivité et la surévaluation du taux de change réel, qui risquent de porter atteinte au potentiel de croissance du Bénin.** Elles ont réaffirmé leur volonté d'améliorer la compétitivité externe et le climat des affaires. A cette fin, elles sont en train de resserrer leur politique budgétaire et de mettre en place un ambitieux programme de réformes structurelles visant à réduire le coût de la pratique des affaires au Bénin. Elles ont confirmé que le Bénin n'a imposé aucune mesure susceptible d'entraîner des restrictions de change au sens des statuts du FMI.



C. Santé du secteur financier

27. **La qualité des actifs des banques commerciales s'est améliorée.** La proportion de prêts improductifs a reculé pour passer de 9,2% en 2008 à 8,1% en 2009, et les coefficients de fonds propres des cinq plus grandes banques (détentrices de 79% des dépôts) sont restés constants à 11,6% au cours de la période. Les banques ont indiqué que la performance de leurs portefeuilles de prêts avait souffert des retards de paiement de l'Etat début 2009, mais que cette situation s'était récemment améliorée.

28. **Les autorités comptent sur un renforcement important du capital des banques en 2010, conformément aux nouvelles exigences de l'UEMOA.** La plupart des banques ont déjà présenté leurs plans d'action pour se conformer à la nouvelle exigence de 5 milliards de FCFA de capital minimum obligatoire.

29. **La mission a exhorté les autorités à mettre rapidement en œuvre des mesures correctrices pour garantir que toutes les banques respectent les réglementations prudentielles.** Quatre banques ont encore des fonds propres négatifs, dont deux détiennent plus de 5 % des dépôts. La mission au titre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) prévue pour le deuxième semestre 2010 pourrait aider les autorités à renforcer l'organisation du contrôle.

30. **Les autorités assurent un strict suivi des banques qui ne satisfont pas les normes prudentielles.** L'une de ces banques, gravement sous-capitalisée, a été placée sous administration provisoire. Les autorités ont reporté son retrait d'agrément en lui accordant un délai de six mois pour mettre en œuvre des mesures correctrices. D'après les ratios prudentiels, la banque présente une situation confortable de liquidités et l'administrateur provisoire va prochainement décider du montant de l'augmentation nécessaire de fonds propres et définir d'autres mesures correctrices.

31. **L'écllosion d'institutions non agréées de microfinance pourrait porter atteinte à l'ensemble du secteur.** La mission a été informée qu'un certain nombre d'organismes de microcrédit dépourvus d'agrément proposent des taux de rémunération irréalistes, qui pourraient correspondre à des "pyramides de Ponzi". Il semblerait que ces institutions attirent les déposants au détriment des banques commerciales. La mission a mis les autorités en garde contre les risques que présentent ces activités et les a instamment invitées à s'assurer que toutes les institutions actuelles de microfinance soient agréées et supervisées de façon appropriée.

32. **Les autorités ont rassuré la mission en précisant qu'elles avaient informé l'organe judiciaire de l'existence de certaines institutions de microcrédit non agréées.** Elles ont fait part de leur disposition à intervenir pour protéger les déposants le cas échéant et de leur volonté de renforcer les procédures d'agrément et de contrôle de toutes les institutions de microfinance.

IV. NOUVEL ACCORD FEC

33. **En s’inspirant des leçons tirées du précédent accord, la proposition des autorités au titre du nouvel accord triennal FEC permettra de maintenir la stabilité macroéconomique du Bénin et d’accélérer les réformes structurelles pour limiter les effets néfastes de la crise économique mondiale à court terme et promouvoir une croissance plus forte et durable à moyen terme.** Le programme prévoit de :

- Accélérer la croissance annuelle du PIB réel de 3,2 % en 2010 à 6 % d’ici 2013,
- Maintenir l’inflation en deçà du critère de convergence de 3 % de l’UEMOA,
- Réduire le déficit du compte courant extérieur à 7 % du PIB d’ici 2013.

Pour atteindre ces objectifs, il faudra parallèlement contenir la demande intérieure par une politique budgétaire prudente et une politique monétaire régionale modérée de la part de l’UEMOA dans le cadre du régime de parité fixe avec l’euro (avec une augmentation prévue de la monnaie au sens large de 5,4 % en 2010). L’ancrage budgétaire du programme est la stabilisation du ratio de la dette publique totale à environ 25 % du PIB à moyen terme.

34. **La politique budgétaire permettra de préserver la viabilité de la dette,**

- En augmentant **le solde primaire de base** grâce à une plus forte mobilisation des recettes et une gestion plus rigoureuse des dépenses publiques (Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) par. 15). Les recettes fiscales seront augmentées pour passer de 16 % du PIB en 2009 à 19,3 % d’ici 2013, grâce à des réformes de la politique et de l’administration fiscales (MPEF) par. 16). Les dépenses publiques seront maintenues aux environs de 26 % du PIB, et dans le même temps, leur gestion sera améliorée et la croissance de la masse salariale de l’Etat sera limitée (MPEF par. 17–19). Les autorités prévoient de mettre en place un système de suivi pour les dépenses prioritaires (MPEF par. 28). Les services du FMI comptent pouvoir assurer le suivi des dépenses prioritaires à compter du budget 2011.
- En finançant le déficit budgétaire global essentiellement par des sources externes concessionnelles (MPEF par. 20). Le projet d’accord FEC devrait jouer un rôle de catalyseur, en facilitant la mobilisation de nouveaux appuis budgétaires. Malgré la nouvelle politique du FMI sur les plafonds de la dette publique pour les pays à faible revenu, les autorités ne prévoient pas pour le moment de procéder à des emprunts qui ne soient pas concessionnels.

35. **Ces mesures permettront de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires de nature à alimenter la croissance (MPEF par. 15).** Les investissements publics seront maintenus à environ 9 % du PIB par an pendant toute la période ; ils seront rendus plus efficaces grâce à une meilleure sélection et un meilleur

contrôle des projets, et à une plus grande transparence et responsabilisation au niveau des contrats de marchés publics. Le recours à des procédures de paiements exceptionnels en dehors de la chaîne de dépenses sera strictement limité et contrôlé, constituant un objectif indicatif du programme.

36. **La politique monétaire menée par la banque centrale régionale restera conforme à l'objectif de stabilité des prix.** La BCEAO continuera à recourir à la politique des taux pour maîtriser l'inflation et maintenir un niveau confortable de réserves officielles de change (MPEF par. 35).

37. **Le programme sera soutenu par des réformes structurelles pour renforcer la compétitivité externe et améliorer le climat des affaires (MPEF par. 21).** Ces réformes permettront d'améliorer la mobilisation des recettes ainsi que la qualité et l'efficacité des dépenses publiques en contribuant à une plus grande transparence et responsabilisation au niveau de la gestion des finances publiques, en intensifiant le rôle du secteur privé et en modernisant l'administration de l'Etat. Les autorités prévoient également de lancer des réformes 'de seconde génération' pour améliorer le régime foncier et des droits de propriété, ainsi que les systèmes financier et judiciaire (MPEF par. 12). Le contrôle de la microfinance sera renforcé, et des ressources supplémentaires seront consacrées au développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes dans l'agriculture et à la création de petites et moyennes entreprises (MPEF par. 27).

A. Politique budgétaire en 2010

38. **La politique budgétaire favorisera la reprise économique en 2010, tout en préservant la viabilité de la dette et des finances publiques.** L'activité économique devrait rester morose. D'après les projections, le taux de croissance du PIB réel ne devrait connaître qu'une légère progression par rapport à 2009 pour se situer à 3,2 %, du fait de la demande toujours atone des exportations, étant donné les incertitudes qui pèsent sur les perspectives économiques extérieures, notamment de la part du Nigeria.

39. **Le budget 2010, tout en étant fondé sur des projections optimistes, partira d'hypothèses plus prudentes.** Les autorités ne sont pas en mesure de rassembler le soutien politique au parlement pour adopter une loi de finances rectificative, mais elles se sont engagées à exécuter le budget conformément aux projections budgétaires convenues avec les services du FMI. A compter du budget 2011, elles présenteront le projet de loi de finances au parlement conformément au programme appuyé par le FMI (MPEF par. 18).

40. **Une augmentation des recettes de l'Etat est prévue pour 2010.** Les améliorations apportées à l'administration fiscale, des augmentations ciblées d'impôts, et la vente prévue de trois licences de communication GSM (Global System for Mobile Communication) de troisième génération devraient en effet faire progresser les recettes jusqu'à 20,6 % du PIB (MPEF par. 30). Les dépenses publiques vont augmenter en pourcentage du PIB et vont donc

continuer à dynamiser l'économie. La hausse de la masse salariale sera limitée à 7,7 % du PIB en termes nominaux, pour tenir compte des majorations de salaires déjà accordées au secteur de l'éducation début 2010. Les dépenses de transferts et d'achats de biens et services vont enregistrer une progression de 0,5 % du PIB. Les dépenses d'équipement seront maintenues au même niveau qu'en 2009 grâce à une plus grande mobilisation de financements concessionnels auprès de bailleurs de fonds. La part des dépenses d'équipement financée sur ressources intérieures inclut aussi le report de 50 milliards de FCFA (1,4 % du PIB) de dépenses de 2009, permettant ainsi d'assurer que tous les engagements de dépenses soient financés en 2010 (MPEF par. 32–33).

41. **Une baisse du déficit permettra de renforcer la viabilité de la dette.** D'après les projections, le déficit primaire de base devrait baisser de 3,5 points de pourcentage pour se situer à 0,3 % du PIB. Le déficit global ne baissera pas autant (1,4 % du PIB), en raison d'un financement externe plus important des investissements (MPEF par. 34). Le déficit sera financé essentiellement par un appui budgétaire externe concessionnel. La Banque mondiale a approuvé un Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP)-6 de 30 millions de dollars en avril 2010. Par ailleurs, la Banque africaine de développement, l'UE, et le gouvernement français se sont engagés pour un montant de 22,2 milliards de FCFA (0,7 % du PIB) de concours budgétaires supplémentaires. Les autorités combleront le reste du financement par des concours supplémentaires de la part de donateurs bilatéraux et multilatéraux et par l'accord FEC proposé. Les services du FMI prévoient que le programme sera financé en totalité.

42. **Le produit des privatisations sera épargné en attendant d'étudier avec les services du FMI la façon de l'utiliser. (MPEF par. 23).** Ces ressources comprennent 17,5 milliards de FCFA (0,5 % du PIB) touchés en mars 2010 à l'issue de la cession des actions de la Société de Ciments d'Onigbolo, et le produit de la prochaine dénationalisation de la société Bénin Telecoms. Les autorités ont exprimé leur accord de principe pour affecter ces ressources au financement de projets d'investissements présentant un fort rendement social.

43. **D'après les données préliminaires, les résultats budgétaires jusqu'à la fin du premier trimestre 2010 ont été généralement conformes aux projections du programme.** Les recettes au titre de l'impôt sur le revenu ont dépassé les prévisions de 1,1 milliard de FCFA et ont permis de compenser en partie le moins perçu au niveau des recettes douanières (6,6 milliards de FCFA). Les dépenses primaires ont été conformes aux projections du programme, maintenant ainsi le solde primaire de base à un faible niveau de déficit de 6,2 milliards de FCFA (0,2 % du PIB). Fin mars 2010, les autorités avaient apuré toutes les factures impayées à fin 2009, entraînant un déficit global de la trésorerie (hors dons) de 62,5 milliards de FCFA (1,9 % du PIB).

B. Réformes structurelles

44. **Les réformes budgétaires en 2010 permettront d'améliorer la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques.** Des textes de loi seront présentés pour créer un impôt individuel sur le revenu, afin d'élargir l'assiette fiscale. Les autorités prévoient également l'instauration d'un régime fiscal plus favorable pour l'épargne privée et les petites et moyennes entreprises. En outre, les administrations fiscale et douanière vont être rendues plus performantes par la coordination des organismes de collecte, le renforcement de leurs capacités d'inspection, un meilleur ciblage des contrôles, et une plus grande utilisation des technologies de l'information (MPEF par. 16). Le nouveau code de passation des marchés publics sera totalement mis en œuvre (MPEF par. 19). La loi de finances organique sera révisée conformément aux directives de l'UEMOA. La préparation budgétaire sera étendue à toutes les branches de l'administration publique et les contrôles seront améliorés à tous les niveaux de l'exécution du budget (MPEF par. 18).

45. **Les autorités ont lancé un appel d'offres pour la mise en place du guichet unique au Port de Cotonou en mai 2010.** Le nouveau système permettra de moderniser les procédures de dédouanement au port et d'améliorer la transparence des activités portuaires et douanières. Ce guichet unique devrait être prêt d'ici fin 2010 pour le Port de Cotonou et sera étendu au service des douanes d'ici juin 2011.

46. **La privatisation de la société Bénin Telecoms par la cession d'une participation majoritaire à un investisseur stratégique sera finalisée d'ici le troisième trimestre 2010.** L'Etat cèdera encore 6 % du capital de la société à des investisseurs nationaux.

47. **Une stratégie globale sera adoptée en 2011 pour réformer la fonction publique. Elle portera notamment sur une révision générale de la politique de rémunération des fonctionnaires.** Les mesures destinées à améliorer le solde actuariel du Fonds national de retraite seront également mises en œuvre (MPEF par. 17, par. 25).

48. **La restructuration de la compagnie nationale d'électricité, la SBEE, est en cours avec lancement prévu du processus de privatisation d'ici fin 2011 (MPEF par. 22).** En prévision de cette privatisation, les autorités entendent de mettre en place un cadre réglementaire pour le secteur de l'électricité, avec notamment une procédure transparente de fixation des tarifs de l'électricité.

C. Accès, décaissements, et suivi du programme

49. **Le niveau d'accès proposé pour l'accord triennal est de 120 % de la quote-part, ce qui équivaut à 74,28 millions de DTS.** Ce niveau est conforme aux normes de la FEC pour un pays comme le Bénin dont l'encours est inférieur à 100 % de sa quote-part (Tableau 6). L'accès proposé ferait l'objet de sept décaissements semestriels égaux (Tableau 7). Après approbation de cet accord par le Conseil ; 10,62 millions de DTS seront disponibles.

50. **Le programme fera l'objet d'un suivi en fonction de critères de réalisation quantitatifs, d'objectifs indicatifs, et de repères structurels (Tableaux MPEF 1 et 2).**

Ces derniers portent sur des domaines « macro-critiques » qui relèvent du domaine de compétence du FMI. L'objectif indicatif concernant la masse salariale de l'Etat dans le précédent accord FEC n'a pas été maintenu. Les résultats enregistrés dans le cadre du programme feront l'objet d'un suivi avec revues chaque semestre.

D. Risques et sauvegardes

51. **L'absence de majorité gouvernementale au parlement et le cycle électoral de 2011 constituent les risques les plus importants qui pèsent sur la mise en œuvre du programme.** Les autres risques sont liés (1) aux pressions exercées par les syndicats pour augmenter les salaires de la fonction publique, qui pourraient compromettre la viabilité des finances publiques; (2) aux incertitudes quant au rythme de la reprise; et (3) à un appui moins important que prévu de la part des bailleurs de fonds.

52. **Des sauvegardes sont en place pour garantir l'utilisation appropriée des ressources du FMI et la capacité de remboursement des autorités.** La toute dernière évaluation des sauvegardes à la BCEAO a été achevée le 1^{er} mars 2010. Il ressort de cette évaluation actualisée de 2010 que la BCEAO a toujours bien les contrôles en place au niveau opérationnel. Néanmoins, la structure générale de gouvernance doit être renforcée par l'ajout d'un comité d'audit qui veillera à ce que le conseil d'administration exerce bien la surveillance appropriée de la structure de contrôle et notamment des fonctions d'audit et des états financiers. L'application prochaine (2010) de la réforme institutionnelle de l'UEMOA et de la BCEAO devrait contribuer à remédier à la situation. Il convient également de poursuivre les efforts déployés pour mettre pleinement en application le cadre d'information financière tel que défini par les Normes internationales d'information financière. Le Bénin présente une bonne capacité de remboursement au FMI (Tableau 6).

V. EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

53. **La crise économique mondiale continue à avoir des effets négatifs sur le Bénin.** Après un important ralentissement en 2009, la croissance devrait être faible en 2010 d'après les projections. A moyen terme, les perspectives sont plus favorables, sous réserve que les autorités continuent à faire preuve de prudence dans la mise en œuvre de leurs politiques macroéconomiques et poursuivent leur ambitieux programme de réformes structurelles. Un appui permanent de la communauté internationale aux efforts des autorités pour atteindre leurs objectifs sera essentiel pour que le Bénin puisse continuer à avancer sur la voie des OMD.

54. **Le principal enjeu macroéconomique va consister à limiter les effets de la crise à court terme tout en cherchant à assurer une croissance plus forte et durable à moyen**

terme. Pour 2010, il est encore possible d'apporter un appui budgétaire à l'économie. Mais à moyen terme, il sera nécessaire de procéder à un important ajustement budgétaire pour préserver la viabilité de la dette et des finances publiques. La croissance de la masse salariale de l'Etat en particulier, doit être limitée pour préserver l'espace budgétaire qui permettra de réaliser les dépenses prioritaires de nature à dynamiser la croissance et lutter contre la pauvreté.

55. **Le programme économique du gouvernement est bien orienté vers ces objectifs.** L'ajustement budgétaire prévu à moyen terme permettra de consolider la viabilité de la dette et des finances publiques tout en maintenant suffisamment de marge de manœuvre budgétaire pour procéder aux dépenses d'investissements et aux dépenses sociales prioritaires. Le programme de réformes structurelles facilitera cet ajustement en renforçant la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques, et contribuera à accélérer la croissance en améliorant la compétitivité externe et le climat des affaires.

56. **Une mise en œuvre prudente du budget 2010 conformément au programme sera essentielle pour assurer durablement la position budgétaire.** La masse salariale de l'Etat devra être limitée, conformément aux projections du programme, en se conformant au nouveau cadre de centralisation des négociations salariales et en évoluant vers des accords salariaux pluriannuels. Le FMI se félicite de l'intention des autorités d'épargner le produit des privatisations pour l'utiliser, après concertation avec les services du FMI, pour financer des projets présentant un taux de rendement social élevé. Les futurs projets de budget devront se conformer au programme de façon à éviter d'importants reports de dépenses sans financement et à améliorer la transparence budgétaire.

57. **Le programme de réformes structurelles est ambitieux à juste titre.** L'instauration du guichet unique au Port de Cotonou permettra d'accroître considérablement les recettes douanières et d'améliorer la transparence des opérations portuaires. La réforme de la fonction publique apportera une contribution essentielle à la réorientation de l'administration publique vers le développement économique. En outre, la mise en place d'un cadre réglementaire pour le secteur de l'électricité, avec notamment un mécanisme automatique d'ajustement des tarifs, ouvrira la voie au processus de privatisation de la compagnie d'électricité.

58. **Sur cette base, et étant donné les résultats satisfaisants enregistrés dans le cadre de l'accord précédent, les services du FMI appuient la demande des autorités pour un nouvel accord FEC.** Cet accord apportera l'appui financier indispensable pour combler les déséquilibres temporaires entraînés par la mise en œuvre du programme économique des autorités, car il permettra de catalyser les concours concessionnels supplémentaires en provenance d'autres bailleurs de fonds. Les risques pesant sur la mise en œuvre de ce programme sont importants et essentiellement liés au cycle électoral. La conditionnalité du programme néanmoins, a été conçue pour limiter ces risques dans les années qui viennent.

59. Les services du FMI proposent que les prochaines consultations au titre de l'Article IV avec le Bénin se tiennent sur un cycle de 24 mois, sous réserve de la décision relative au cycle des consultations avec les pays qui appliquent un programme appuyé par le FMI.

Tableau 1. Bénin — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007-15

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
			Prél.			Projections			
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national									
PIB aux prix courants	7.4	12.6	4.8	5.4	6.8	7.7	8.3	8.3	8.3
PIB à prix constants	4.6	5.0	2.7	3.2	4.4	5.5	6.0	6.0	6.0
Déflateur du PIB	2.6	7.2	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
Indice des prix à la consommation (moyenne)	1.3	8.0	2.2	2.5	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
Indice des prix à la consommation (fin de période)	0.3	9.9	-2.9	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
Finances publiques									
Recettes	26.1	6.1	-0.9	18.4	5.9	10.4	10.2	8.4	8.2
Dépenses et prêts nets	29.9	10.0	17.6	8.8	5.1	6.6	5.9	7.5	8.0
Monnaie et crédit									
Avoirs extérieurs nets 1/	-0.9	25.5	7.1	3.1	6.0	6.3	6.5	6.5	6.1
Crédit intérieur 1/	-1.4	24.3	12.3	3.1	6.0	6.3	6.5	6.5	6.1
Créances nettes sur l'administration centrale 1/	-14.4	11.4	6.6	-0.4	0.6	-0.4	-2.6	-2.5	-2.4
Crédit au secteur privé 1/	13.0	12.9	5.7	3.6	5.3	6.7	9.0	9.0	8.5
Base monétaire	17.7	28.8	6.2	5.4	6.8	7.7	8.3	8.3	8.3
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/moyenne de M2)	3.0	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
Secteur extérieur (en francs CFA)									
Exportations, f.à.b.	34.8	17.9	-9.1	3.3	7.5	9.2	10.3	10.4	10.4
Importations, f.à.b.	47.8	7.5	1.1	1.1	2.2	7.4	7.9	8.1	8.4
Taux de change effectif nominal (moins = dépréciation)	2.6	1.8	-2.0
Taux de change effectif réel (moins = dépréciation)	0.8	5.0	1.1
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Principaux ratios									
Investissement brut	21.4	20.8	24.8	25.1	24.4	24.9	25.1	25.7	26.4
Investissement public	7.5	5.8	9.6	9.7	8.8	8.8	8.5	8.6	8.8
Investissement privé	13.9	14.9	15.2	15.4	15.6	16.1	16.6	17.0	17.6
Épargne intérieure brute	5.9	7.5	10.3	11.5	12.2	12.9	13.5	14.5	15.5
Épargne publique	3.9	1.7	1.7	3.2	2.5	3.3	4.0	4.3	4.6
Épargne privée	2.0	5.8	8.6	8.3	9.6	9.6	9.5	10.1	10.9
Épargne nationale brute	11.3	12.8	16.3	17.2	16.7	17.6	18.1	18.9	19.8
Finances publiques									
Recettes	20.6	19.4	18.4	20.6	20.5	21.0	21.3	21.3	21.3
Dépenses et prêts nets	23.4	22.9	25.7	26.5	26.1	25.8	25.2	25.1	25.0
Solde primaire 2/	-1.2	-3.1	-6.8	-5.1	-4.7	-4.1	-3.3	-3.2	-3.2
Solde primaire de base 3/	3.1	0.7	-3.8	-0.3	0.1	0.7	1.5	1.6	1.5
Déficit budgétaire global (base ordonnancements, hors dons)	-2.8	-3.5	-7.3	-5.9	-5.6	-4.8	-3.9	-3.7	-3.7
Déficit budgétaire global (base caisse, dons exclus)	-3.4	-7.4	-9.1	-6.4	-6.1	-5.2	-4.3	-4.0	-4.0
Service de la dette (après allègement) en pourcentage des recettes	7.9	2.9	3.7	4.3	4.6	4.3	4.1	3.4	2.9
Dettes publiques	15.4	24.5	26.2	24.9	24.8	24.5	24.6	24.6	24.7
Secteur extérieur									
Balance commerciale	-14.3	-13.6	-14.1	-14.4	-13.2	-12.8	-12.4	-12.0	-11.7
Solde extérieur courant (dons inclus)	-10.1	-8.0	-8.5	-7.9	-7.7	-7.3	-7.0	-6.8	-6.6
Solde extérieur courant (hors dons)	-10.8	-9.0	-10.8	-9.7	-8.3	-7.9	-7.6	-7.3	-7.1
Balance globale des paiements	3.2	1.6	-1.6	-0.1	-0.3	0.3	0.6	0.8	1.0
Ratio du service de la dette aux exportations 5	9.6	3.2	4.5	5.9	6.2	5.9	5.6	4.6	3.8
Ratio dette/PIB (après mise en œuvre de l'IADM)	11.7	16.7	15.1	16.0	17.4	18.5	19.5	20.3	21.1
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	2,658.1	2,992.6	3,136.1	3,305.2	3,529.0	3,802.4	4,117.0	4,458.4	4,828.9
Taux de change francs CFA/dollar EU (moyenne de la période)	479.3	445.5	470.0
Population (en milieu d'année, en millions)	8.9	9.1	9.4	9.6	9.9	10.2	10.5	10.8	11.1
PIB nominal par habitant	624.8	736.2	711.3	770.1	795.6	828.9	867.1	905.3	945.2

Sources: Autorités béninoises; estimations et projections des services FMI

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large au début de la période

2/ Recettes totales moins dépenses totales, à l'exclusion de intérêts exigibles.

3/ Recettes totales moins dépenses totales, à l'exclusion des dépenses en capital financées sur ressources extérieures et des intérêts exigibles

Tableau 2 . Benin — Opérations consolidées de l'administration centrale, 2007-15

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
			Prél.			Projections			
(Milliards de francs CFA)									
Recettes totales	548.0	581.3	575.8	681.9	721.9	797.2	878.4	951.8	1,029.4
Recettes fiscales	446.7	512.2	500.4	575.6	647.9	718.1	796.4	865.6	935.3
Taxes sur le commerce extérieur	250.1	278.9	259.3	299.7	340.2	384.9	433.4	470.3	507.5
Fiscalité directe et indirecte	196.6	233.3	241.2	275.8	307.7	333.2	363.0	395.4	427.8
Recettes non fiscales	101.3	69.1	75.4	106.3	74.0	79.1	82.0	86.1	94.0
Dépenses totales et prêts nets	622.4	684.7	805.4	876.0	920.5	981.2	1039.2	1117.1	1,206.8
Dépenses courantes	423.8	465.1	490.4	555.1	610.1	646.0	687.8	731.6	780.2
Dépenses courantes primaires	381.6	454.8	474.8	530.4	578.9	616.1	661.1	707.2	756.6
Traitements et salaires	143.1	182.4	225.9	243.2	270.0	280.5	297.3	315.2	334.1
Retraites et bourses d'études	34.3	36.0	39.8	48.4	54.0	58.7	63.9	67.7	71.7
Transferts et dépenses courantes	204.3	236.4	209.1	238.8	254.9	277.0	299.9	324.3	350.8
Transferts courants	106.1	119.3	110.0	120.0	128.1	139.4	151.0	163.5	177.1
Autres dépenses courantes	98.1	117.0	99.2	118.8	126.8	137.5	148.9	160.8	173.7
Intérêts	42.2	10.3	15.6	24.6	31.2	29.9	26.7	24.5	23.6
Dettes intérieure	0.0	5.6	7.4	15.2	21.1	18.6	14.6	11.5	9.5
Dettes extérieure	42.1	4.8	8.2	9.4	10.2	11.2	12.1	13.0	14.1
Dépenses d'équipement et prêts nets	198.6	219.5	315.1	320.9	310.3	335.2	351.4	385.5	426.6
Investissement	198.4	174.7	302.3	320.9	310.3	335.2	351.4	385.5	426.6
Financé sur ressources intérieures	85.2	105.3	221.6	161.9	140.9	152.6	153.7	173.4	199.0
Financé sur ressources extérieures	113.2	69.4	80.7	159.0	169.4	182.6	197.7	212.1	227.6
Prêts nets (moins = remboursement)	0.2	44.8	12.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, hors dons)	-74.4	-103.4	-229.6	-194.1	-198.5	-184.0	-160.8	-165.3	-177.5
Solde primaire de base 1/	81.1	21.2	-120.6	-10.5	2.1	28.4	63.6	71.3	73.7
Solde primaire	-32.2	-93.1	-214.0	-169.5	-167.3	-154.1	-134.1	-140.8	-153.8
Variation des arriérés	-30.9	-16.4	-28.3	-17.4	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0
Dettes extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes intérieure (nette)	-30.9	-16.4	-28.3	-17.4	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0
Paiements reportés/instances de paiement 2/	14.7	-102.8	-26.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse, hors dons)	-90.6	-222.6	-284.7	-211.5	-213.5	-199.0	-175.8	-180.3	-192.5
Financement	61.9	219.2	288.1	187.3	180.8	179.4	162.6	174.2	190.4
Financement intérieur	-95.9	109.8	145.5	-15.3	1.1	-13.1	-44.6	-47.1	-47.8
Financement bancaire	-131.7	128.5	80.0	-5.6	8.9	-5.3	-40.4	-42.9	-43.6
Utilisation nette de ressources du FMI	0.6	8.4	7.4	0.0	-0.1	-0.3	-0.4	-2.9	-3.6
Décaissements	0.6	8.4	7.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.3	-0.4	-2.9	-3.6
Autres	-132.4	120.1	72.6	-5.6	9.0	-5.0	-40.0	-40.0	-40.0
Financement non bancaire	35.9	-18.7	65.5	-9.7	-7.7	-7.7	-4.2	-4.2	-4.2
Privatisations	4.1	4.7	17.9	20.0	10.0	10.0	0.0	0.0	0.0
Restructurations	0.7	-11.7	-12.9	-12.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	31.1	-11.8	60.6	-17.7	-17.7	-17.7	-4.2	-4.2	-4.2
Financement extérieur	157.8	109.3	142.6	202.6	179.6	192.5	207.3	221.3	238.2
Financement-projets	113.2	69.4	80.7	159.0	169.4	182.6	197.7	212.1	227.6
Dons	60.6	21.6	28.8	85.0	90.4	97.4	105.5	114.3	123.8
Prêts	52.6	47.7	52.0	74.0	79.0	85.1	92.2	97.8	103.8
Amortissement exigible	0.0	-8.3	-9.4	-17.0	-22.7	-23.0	-23.3	-16.7	-12.3
Aide prévue au programme	44.6	48.3	71.3	60.6	32.9	32.9	32.9	25.9	22.9
Dons	18.3	30.4	71.3	60.6	22.9	22.9	22.9	22.9	22.9
Prêts	26.3	17.9	0.0	0.0	10.0	10.0	10.0	3.0	0.0
Allègement de dette obtenu	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement / écart statistique	28.7	3.4	-3.5	24.3	32.8	19.6	13.2	6.1	2.1
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Pour mémoire :									
Recettes totales et dons	23.6	21.2	21.5	25.0	23.7	24.1	24.5	24.4	24.4
Dons	3.0	1.7	3.2	4.4	3.2	3.2	3.1	3.1	3.0
Recettes	20.6	19.4	18.4	20.6	20.5	21.0	21.3	21.3	21.3
Dépenses totales	23.4	21.4	25.3	26.5	26.1	25.8	25.2	25.1	25.0
dont : masse salariale	5.4	6.1	7.2	7.4	7.7	7.4	7.2	7.1	6.9
dont : dépenses d'équipement	7.5	5.8	9.6	9.7	8.8	8.8	8.5	8.6	8.8
Crédits reportés (en milliards de francs CFA) 3/	...	113.2	50.0
(en pourcentage du PIB) 3/	...	3.8	1.6
Total des décaissements de prêts	3.0	2.2	1.7	2.2	2.5	2.5	2.5	2.3	2.2
Total des décaissements de dons	3.0	1.7	3.2	4.4	3.2	3.2	3.1	3.1	3.0
Solde global (base ordonnancements, hors dons)	-2.8	-3.5	-7.3	-5.9	-5.6	-4.8	-3.9	-3.7	-3.7
Solde global (base ordonnancements, dons inclus)	0.2	-1.7	-4.1	-1.5	-2.4	-1.7	-0.8	-0.6	-0.6
Solde primaire	-1.2	-3.1	-6.8	-5.1	-4.7	-4.1	-3.3	-3.2	-3.2
Solde primaire de base 1/	3.1	0.7	-3.8	-0.3	0.1	0.7	1.5	1.6	1.5
Solde courant	4.7	3.9	2.7	3.8	3.2	4.0	4.6	4.9	5.2
PIB (milliards de francs CFA)	2,658.1	2,992.6	3,136.1	3,305.2	3,529.0	3,802.4	4,117.0	4,458.4	4,828.9

1/ Recettes totales (dons exclus) moins dépenses totales, à l'exclusion des dépenses en capital financées sur ressources extérieures et des intérêts exigibles

2/ Ordres de paiement qui ont été reportés à la période suivante

3/ Dépenses engagées pendant l'année dont l'ordonnement et le paiement ont été reportés à l'année suivante.

Tableau 3. Benin - Opérations consolidées de l'administration centrale, 2007-15

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
			Prél.				Projections		
	(Pourcentage du PIB)								
Recettes totales	20.6	19.4	18.4	20.6	20.5	21.0	21.3	21.3	21.3
Recettes fiscales	16.8	17.1	16.0	17.4	18.4	18.9	19.3	19.4	19.4
Taxes sur le commerce extérieur	9.4	9.3	8.3	9.1	9.6	10.1	10.5	10.5	10.5
Fiscalité directe et indirecte	7.4	7.8	7.7	8.3	8.7	8.8	8.8	8.9	8.9
Recettes non fiscales	3.8	2.3	2.4	3.2	2.1	2.1	2.0	1.9	1.9
Dépenses totales et prêts nets	23.4	22.9	25.7	26.5	26.1	25.8	25.2	25.1	25.0
Dépenses courantes	15.9	15.5	15.6	16.8	17.3	17.0	16.7	16.4	16.2
Dépenses courantes primaires	14.4	15.2	15.1	16.0	16.4	16.2	16.1	15.9	15.7
Traitements et salaires	5.4	6.1	7.2	7.4	7.7	7.4	7.2	7.1	6.9
Retraites et bourses d'études	1.3	1.2	1.3	1.5	1.5	1.5	1.6	1.5	1.5
Transferts et dépenses courantes	7.7	7.9	6.7	7.2	7.2	7.3	7.3	7.3	7.3
Transferts courants	4.0	4.0	3.5	3.6	3.6	3.7	3.7	3.7	3.7
Autres dépenses courantes	3.7	3.9	3.2	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6
Intérêts	1.6	0.3	0.5	0.7	0.9	0.8	0.6	0.5	0.5
Dettes intérieure	0.0	0.2	0.2	0.5	0.6	0.5	0.4	0.3	0.2
Dettes extérieure	1.6	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépenses d'équipement et prêts nets	7.5	7.3	10.0	9.7	8.8	8.8	8.5	8.6	8.8
Investissement	7.5	5.8	9.6	9.7	8.8	8.8	8.5	8.6	8.8
Financé sur ressources intérieures	3.2	3.5	7.1	4.9	4.0	4.0	3.7	3.9	4.1
Financé sur ressources extérieures	4.3	2.3	2.6	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.7
Prêts nets (moins = remboursement)	0.0	1.5	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, hors dons)	-2.8	-3.5	-7.3	-5.9	-5.6	-4.8	-3.9	-3.7	-3.7
Solde primaire de base 1/	3.1	0.7	-3.8	-0.3	0.1	0.7	1.5	1.6	1.5
Solde primaire	-1.2	-3.1	-6.8	-5.1	-4.7	-4.1	-3.3	-3.2	-3.2
Variation des arriérés	-1.2	-0.5	-0.9	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3
Dettes extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes intérieure (nette)	-1.2	-0.5	-0.9	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3
Paiements reportés/instances de paiement 2/	0.6	-3.4	-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse, hors dons)	-3.4	-7.4	-9.1	-6.4	-6.1	-5.2	-4.3	-4.0	-4.0
Financement	2.3	7.3	9.2	5.7	5.1	4.7	3.9	3.9	3.9
Financement intérieur	-3.6	3.7	4.6	-0.5	0.0	-0.3	-1.1	-1.1	-1.0
Financement bancaire	-5.0	4.3	2.6	-0.2	0.3	-0.1	-1.0	-1.0	-0.9
Utilisation nette de ressources du FMI	0.0	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1
Other	-5.0	4.0	2.3	-0.2	0.3	-0.1	-1.0	-0.9	-0.8
Financement non bancaire	1.3	-0.6	2.1	-0.3	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Privatisations	0.2	0.2	0.6	0.6	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0
Restructurations	0.0	-0.4	-0.4	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	1.2	-0.4	1.9	-0.5	-0.5	-0.5	-0.1	-0.1	-0.1
Financement extérieur	5.9	3.7	4.5	6.1	5.1	5.1	5.0	5.0	4.9
Financement-projets	4.3	2.3	2.6	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.7
Dons	2.3	0.7	0.9	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
Prêts	2.0	1.6	1.7	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
Amortissement exigible	0.0	-0.3	-0.3	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.4	-0.3
Aide prévue au programme	1.7	1.6	2.3	1.8	0.9	0.9	0.8	0.6	0.5
Dons	0.7	1.0	2.3	1.8	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5
Prêts	1.0	0.6	0.0	0.0	0.3	0.3	0.2	0.1	0.0
Allègement de dette obtenu	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement / écart statistique	1.1	0.1	-0.1	0.7	0.9	0.5	0.3	0.1	0.0
PIB (milliards de francs CFA)	2,658.1	2,992.6	3,136.1	3,305.2	3,529.0	3,802.4	4,117.0	4,458.4	4,828.9

1/ Recettes totales (dons exclus) moins dépenses totales, à l'exclusion des dépenses en capital financées sur ressources extérieures et des intérêts exigibles

2/ Ordres de paiement qui ont été reportés à la période suivante

Tableau 4. Benin - Balance de paiements, 2007-2015

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
			Prél.	Projections					
	(Milliards de francs CFA)								
Balance des biens et services	-412.8	-397.1	-455.0	-449.4	-432.6	-454.7	-476.2	-500.4	-528.0
Crédit	447.7	527.9	479.9	495.6	532.9	582.0	641.9	708.4	782.0
Débit	-860.5	-925.0	-934.9	-945.0	-965.5	-1036.7	-1118.1	-1208.8	-1310.0
Balance commerciale 1/	-378.9	-406.4	-443.1	-474.7	-465.4	-486.4	-510.0	-536.2	-565.6
Exportations, f.à.b.	241.8	290.1	275.0	278.1	301.5	338.2	379.5	425.9	477.8
Coton et produits textiles	66.2	78.9	63.1	57.6	59.0	59.4	59.0	59.3	59.6
Autres	175.6	211.2	211.9	220.5	242.5	278.9	320.6	366.7	418.2
Importations, f.à.b.	-620.7	-696.5	-718.1	-752.8	-767.0	-824.6	-889.6	-962.1	-1043.4
dont : produits pétroliers	-108.0	-66.3	-62.7	-71.4	-80.9	-88.7	-96.6	-105.6	-116.2
Services (net)	-33.9	9.3	-11.9	25.3	32.8	31.7	33.8	35.8	37.7
Crédit	205.9	237.8	204.9	217.5	231.4	243.8	262.4	282.5	304.3
Débit	-239.8	-228.5	-216.8	-192.2	-198.6	-212.1	-228.6	-246.7	-266.6
Revenu (net)	-4.3	-5.1	-4.7	3.6	3.4	2.5	2.1	2.1	1.4
dont : intérêts courus sur la dette publique	-42.1	-4.8	-8.2	-9.4	-10.2	-11.2	-12.1	-13.0	-14.1
Transferts courants (net)	148.7	162.0	192.4	186.2	158.5	173.6	185.5	196.4	208.0
Transferts privés sans contrepartie	73.5	73.4	67.7	66.1	74.4	86.4	95.0	102.5	110.5
Transferts publics courants	75.2	88.6	124.7	120.2	84.1	87.2	90.5	93.9	97.5
dont : dons programme	18.3	30.4	71.3	60.6	22.9	22.9	22.9	22.9	22.9
Solde courant	-268.4	-240.2	-267.2	-259.6	-270.7	-278.6	-288.6	-301.9	-318.6
Solde courant (hors dons programme)	-286.7	-270.7	-338.5	-320.2	-293.6	-301.5	-311.6	-324.8	-341.5
Compte de capital	60.6	21.6	28.8	85.0	90.4	97.4	105.5	114.3	123.8
Compte d'opérations financières (net)	244.7	249.5	162.3	171.7	168.3	192.9	208.3	222.1	243.2
Capitaux publics à moyen et long terme	82.9	66.4	46.6	61.0	70.3	76.1	82.8	88.1	95.5
Décaissements	82.9	74.7	56.0	78.0	93.0	99.1	106.2	104.8	107.8
Prêts projets	56.6	56.8	56.0	78.0	83.0	89.1	96.2	101.8	107.8
dont : prêts projets contractés par l'administration centra	52.6	47.7	52.0	74.0	79.0	85.1	92.2	97.8	103.8
Prêts programme	26.3	17.9	0.0	0.0	10.0	10.0	10.0	3.0	0.0
Amortissement exigible	0.0	-8.3	-9.4	-17.0	-22.7	-23.0	-23.3	-16.7	-12.3
Investissement direct étranger	125.3	77.8	43.7	73.9	60.3	76.3	82.0	87.2	97.2
Investissement de portefeuille	32.4	9.4	30.1	19.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Capitaux privés à moyen et long terme	31.6	45.0	28.8	25.2	27.7	30.4	33.5	36.8	40.5
Banques créatrices de monnaie	-63.6	16.9	-40.2	-8.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
Capitaux à court terme	36.1	34.1	20.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	49.1	16.9	24.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	86.0	47.9	-51.3	-3.0	-12.0	11.7	25.2	34.4	48.4
Financement	-86.0	-47.9	51.3	-21.3	-20.8	-31.3	-38.3	-40.5	-50.5
Variation des avoirs extérieurs nets (= augmentation)	-86.0	-47.9	51.3	-21.3	-20.8	-31.3	-38.3	-40.5	-50.5
dont: utilisation nette de ressources FMI	-0.6	-8.4	-7.4	0.0	-0.1	-0.3	-0.4	-2.9	-3.6
Allègement de dette obtenu	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	24.3	32.8	19.6	13.2	6.1	2.1
Pour mémoire :				(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
Réexportations nettes	4.3	4.5	3.8	4.0	3.8	3.7	3.6	3.5	0.0
Réexportations	9.8	9.5	8.2	8.6	8.2	8.0	7.8	7.6	7.4
Importations destinées à la réexportation	-5.5	-5.0	-4.3	-4.6	-4.4	-4.3	-4.2	-4.1	-4.0
Solde des transactions courantes (dons programme inclus)	-10.1	-8.0	-8.5	-7.9	-7.7	-7.3	-7.0	-6.8	-6.6
Solde des transactions courantes (dons programme exclus)	-10.8	-9.0	-10.8	-9.7	-8.3	-7.9	-7.6	-7.3	-7.1
Compte des biens et services	-15.5	-13.3	-14.5	-13.6	-12.3	-12.0	-11.6	-11.2	-10.9
Balance commerciale	-14.3	-13.6	-14.1	-14.4	-13.2	-12.8	-12.4	-12.0	-11.7
Exportations	9.1	9.7	8.8	8.4	8.5	8.9	9.2	9.6	9.9
Importations	-23.4	-23.3	-22.9	-22.8	-21.7	-21.7	-21.6	-21.6	-21.6
Revenus et transferts courants (nets)	5.4	5.2	6.0	5.7	4.6	4.6	4.6	4.5	4.3
Compte de capital	2.3	0.7	0.9	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
Compte d'opérations financières	9.2	8.3	5.2	5.2	4.8	5.1	5.1	5.0	5.0
Solde global	3.2	1.6	-1.6	-0.1	-0.3	0.3	0.6	0.8	1.0
Réserves brutes (imputées, en milliards de dollar EU) 2/	0.9	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6
(en pourcentage de M2)	47.8	44.0	46.1	45.3	43.9	42.7	39.1	38.2	37.6
Réserves brutes de l'UEMOA (en milliards de dollar EU)	10.8	10.7	13.6
(en pourcentage de M2)	56.6	55.0	58.7
(en mois d'importations) 3/	5.4	6.1	6.9
PIB (en milliards de francs CFA)	2,658.1	2,992.6	3,136.1	3,305.2	3,529.0	3,802.4	4,117.0	4,458.4	4,828.9

1/ A l'exclusion des réexportations et des réimportations à réexporter, dont le solde net est reparti entre les services et les transfert publics

2/ Incl. allocation DTS

3/ Mois d'importations futures de biens et de services

Tableau 5. Benin — Situation monétaire, 2007-15

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
			Prél.			Projections			
	(En milliards de francs CFA)								
Avoirs extérieurs nets	678.6	709.6	698.5	727.8	738.5	759.9	788.2	818.7	859.2
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	529.7	577.6	526.3	547.6	568.4	599.7	638.0	678.6	729.0
Banques	148.8	132.0	172.1	180.1	170.1	160.1	150.1	140.1	130.1
Avoirs intérieurs nets	268.9	510.4	597.1	637.7	719.4	811.0	912.6	1,023.1	1,135.7
Crédit intérieur	326.2	556.3	706.5	747.0	828.7	920.4	1,022.0	1,132.5	1,245.1
Créances nettes sur l'administration centrale	-186.7	-79.2	0.9	-4.7	4.2	-1.1	-41.6	-84.4	-128.0
Crédit au secteur privé	512.9	635.5	705.6	751.7	824.5	921.5	1,063.5	1,216.9	1,373.1
Autres postes (net)	-57.3	-45.9	-109.4	-109.4	-109.4	-109.4	-109.4	-109.4	-109.4
Base monétaire (M2)	947.4	1,220.0	1,295.6	1,365.4	1,457.9	1,570.9	1,700.8	1,841.8	1,994.9
Monnaie fiduciaire	238.9	356.9	331.8	349.7	373.4	402.3	435.6	471.7	510.9
Dépôts bancaires	700.9	854.2	954.9	1,006.8	1,075.6	1,159.6	1,256.3	1,361.2	1,475.1
Dépôts aux comptes chèques postaux	7.6	8.9	8.9	8.9	8.9	8.9	8.9	8.9	8.9
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)								
Avoirs extérieurs nets	18.58	3.27	-0.91	2.26	0.79	1.46	1.80	1.80	2.20
Avoirs intérieurs nets	-0.89	25.49	7.11	3.13	5.98	6.29	6.47	6.50	6.11
Crédit intérieur	-1.44	24.29	12.31	3.13	5.98	6.29	6.47	6.50	6.11
Créances nettes sur l'État	-14.39	11.35	6.57	-0.43	0.65	-0.36	-2.57	-2.52	-2.37
Crédit au secteur privé	12.95	12.94	5.74	3.56	5.33	6.65	9.04	9.02	8.48
Masse monétaire large	17.7	28.8	6.2	5.4	6.8	7.7	8.3	8.3	8.3
Crédit au secteur privé									
(variation en pourcentage, en glissement annuel)	25.5	23.9	11.0	6.5	9.7	11.8	15.4	14.4	12.8
Pour mémoire									
Vitesse de circulation de la masse monétaire large	3.0	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
Masse monétaire large en proportion du PIB	35.6	40.8	41.3	41.3	41.3	41.3	41.3	41.3	41.3
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	2,658.1	2,992.6	3,136.1	3,305.2	3,529.0	3,802.4	4,117.0	4,458.4	4,828.9
Croissance du PIB nominal (variation annuelle en pourcentage)	7.4	12.6	4.8	5.4	6.8	7.7	8.3	8.3	8.3

Sources: BCEAO; estimations et projections des services FMI.

Tableau 6. Béрин : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2009-23

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Obligations envers le FMI, sur la base du crédit existant															
(en millions de DTS)															
Principal	0,0	0,0	0,2	0,4	0,6	3,9	5,0	4,8	4,5	4,3	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations envers le FMI sur la base des tirages existants et prospectifs															
(en millions de DTS)															
Principal	0,0	0,0	0,2	0,4	0,6	3,9	6,0	10,1	14,1	18,1	15,9	13,8	9,6	5,3	1,1
Commissions et intérêts ¹	0,0	0,0	0,0	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif ²															
(en millions de DTS)															
En millions de DTS	0,0	0,0	0,2	0,7	0,9	4,2	6,3	10,3	14,3	18,3	16,0	13,9	9,6	5,4	1,1
En milliards de FCFA	0,0	0,0	0,1	0,5	0,6	3,1	4,6	7,5	10,4	13,4	11,7	10,1	7,0	3,9	0,8
En pourcentage des recettes publiques	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	0,4	0,6	0,8	1,0	0,8	0,6	0,4	0,2	0,0
En pourcentage des exportations de biens et de services	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,4	0,6	0,9	1,1	1,3	1,0	0,8	0,5	0,3	0,0
En pourcentage du service de la dette ³	0,0	0,0	0,3	0,9	1,2	6,4	10,0	19,6	22,9	25,8	22,2	18,7	13,1	7,2	1,4
En pourcentage du PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0
En pourcentage de la quote-part	0,0	0,0	0,3	1,1	1,4	6,8	10,1	16,7	23,1	29,6	25,9	22,4	15,5	8,6	1,8
Encours du crédit du FMI ¹															
(en millions de DTS)															
En milliards de FCFA	24,8	46,0	67,0	87,8	97,8	93,9	87,9	77,8	63,7	45,6	29,7	15,9	6,4	1,1	0,0
En milliards de FCFA	18,0	32,6	47,8	63,0	70,6	68,3	64,1	56,8	46,5	33,3	21,7	11,6	4,6	0,8	0,0
En pourcentage des recettes publiques	3,1	4,8	6,6	7,9	8,0	7,2	6,2	4,9	3,7	2,4	1,4	0,7	0,3	0,0	0,0
En pourcentage des exportations de biens et de services	3,7	6,6	9,0	10,8	11,0	9,6	8,2	6,6	4,9	3,2	1,9	0,9	0,3	0,1	0,0
En pourcentage du service de la dette ³	71,9	78,3	88,0	117,4	139,2	142,6	140,3	147,6	102,3	64,1	41,2	21,4	8,7	1,4	0,0
En pourcentage du PIB	0,6	1,0	1,4	1,7	1,7	1,5	1,3	1,1	0,8	0,5	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0
En pourcentage de la quote-part	40,0	74,3	108,3	141,9	158,0	151,7	142,0	125,7	102,9	73,7	48,0	25,7	10,3	1,7	0,0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)	10,2	21,2	21,0	20,8	10,0	-3,9	-6,0	-10,1	-14,1	-18,1	-15,9	-13,8	-9,6	-5,3	-1,1
Décaissements	10,2	21,2	21,2	21,2	10,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	0,0	0,0	0,2	0,4	0,6	3,9	6,0	10,1	14,1	18,1	15,9	13,8	9,6	5,3	1,1
Pour mémoire:															
PIB nominal (en milliards de FCFA)	3,136,1	3,305,2	3,529,0	3,802,4	4,117,0	4,458,4	4,828,9	5,252,3	5,712,9	6,207,9	6,745,8	7,330,3	7,965,5	8,655,7	9,405,7
Exportations de biens et de services (en milliards de FCFA)	479,9	495,6	532,9	582,0	641,9	708,4	782,0	861,8	949,7	1,046,6	1,153,3	1,270,9	1,400,6	1,543,4	1,700,9
Recettes publiques (en milliards de FCFA)	575,8	681,9	721,9	797,2	878,4	951,8	1,029,4	1,166,0	1,268,3	1,378,2	1,497,6	1,627,3	1,768,3	1,921,6	2,088,1
Service de la dette (en milliards de FCFA) ³	25,0	41,6	54,2	53,7	51,1	47,9	45,7	38,5	45,5	51,9	52,6	54,3	53,3	54,6	56,0
FCFA/DTS (moyenne de la période)	725,6	709,3	712,4	717,1	722,1	728,0	729,8	729,8	729,8	729,8	729,8	729,8	729,8	729,8	729,8

Sources: Estimations et projections des services du FMI.

¹ Les projections de commissions et intérêts tiennent compte de la suspension provisoire des intérêts sur les crédits concessionnels en 2010-11.² Les tirages prospectifs s'appuient sur l'hypothèse d'un nouvel accord FEC de 120% de la quote-part (74,28 millions de DTS) qui devrait être examiné en juin 2010.³ Total du service de la dette publique, y compris remboursements et rachats au FMI.

Tableau 7. Bénin : Calendrier proposé des décaissements
au titre de l'accord FEC, 2010–2013

Montant	Date de décaissement	Conditions nécessaires au décaissement ^{1/}
10,62 millions de DTS	14 juin 2010	Approbation de l'accord triennal par le Conseil d'administration
10,61 millions de DTS	31 décembre 2010	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2010, achèvement de la première revue au titre de l'accord.
10,61 millions de DTS	30 juin 2011	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2010, achèvement de la deuxième revue au titre de l'accord.
10,61 millions de DTS	31 décembre 2011	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2011, achèvement de la troisième revue au titre de l'accord.
10,61 millions de DTS	30 juin 2012	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2011, achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord.
10,61 millions de DTS	31 décembre 2012	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2012, achèvement de la cinquième revue au titre de l'accord.
10,61 millions de DTS	30 mai 2013	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2012, achèvement de la sixième revue au titre de l'accord.
74,28 millions de DTS		Total

Source: Fonds monétaire international.

¹ En dehors des conditions généralement applicables au titre de l'accord FEC, y compris la clause de réalisation concernant le système de change et le système commercial.

Tableau 8. Bénin: Objectifs du Millénaire pour le développement

	1990	1995	2001	2002	2003	2004	2007	2015 Cible	Probabilité d'atteindre la cible
Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim									
Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour									Probable
- Population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour (pourcentage)	57.0	43.0	28.0	
- Population en-deçà du minimum de consommation d'aliments énergétiques (%)	...	29.0	23.0	10.0	
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous									
Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires									Probable pour les garçons
- Taux net de scolarisation au primaire (pourcentage du groupe d'âge pertinent)	41.0	...	52.0	80.0	100.0	
- Pourcentage de la cohorte atteignant la cinquième année	55.0	...	72.0	69.0	64.0		
- Taux d'alphabétisation des jeunes (pourcentage des 15 - 24 ans)	64.0		
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes									
Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes au primaire et au secondaire d'ici à 2005, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard									Peu probable
- Ratio filles/garçons dans le primaire et le secondaire (%)	49.5	..	65.4	67.0	68.1	71.4	73.0	100.0	
- Ratio d'alphabétisation jeunes femmes/jeunes hommes (pourcentage des 15-24 ans)	43.6	47.3	52.0		
- Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (%)	3.0	9.0	8.0		
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile									
Cible 5 : Entre 1990 et 2015, réduire de deux tiers le taux de mortalité des moins de 5 ans									Peu probable
- Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	185.0	170.0	160.0	..	154.0	152.0	148.0	61.7	
- Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	111.0	104.0	94.0	92.0	91.0	90.0	88.0		
- Vaccination contre la rougeole (pourcentage des enfants de moins de 12 mois)	79.0	65.0	65.0	78.0	83.0	85.0	89.0		
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle									
Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle									Peu probable
- Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	547.0	474.0	397.0	137.0	
Objectif 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.									
Cible 7 : D'ici à 2015, enrayer et commencer à inverser la propagation du VIH/SIDA									Probable
- Prévalence du VIH/SIDA	0.3	3.2	4.1	1.9	..	2.1	1.2	<6.0	
Cible 8 : D'ici à 2015, maîtriser et commencer à inverser l'incidence du paludisme et d'autres maladies graves									Probable
- Prévalence des décès associés au paludisme (pour 10.000)	21.0	11.0	...	6.8	12.0	
Objectif 7 : Assurer un environnement durable									
Cible 9: D'ici à 2015, réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable.									Probable
- Accès à une source d'eau potable améliorée (pourcentage de la population)	37.0	63.0	65.0	68.0	

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services de la Banque mondiale.

LETTRE D'INTENTION

Le 27 mai, 2010

M. Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, DC 20431

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous faire part de ce qui suit.

Entre 2005 et 2009, nous avons mis en œuvre un programme économique et financier appuyé par le FMI qui nous a permis de réaliser des progrès importants dans la stabilisation macroéconomique, avec une inflation modérée et une reprise marquée de la croissance économique. Grâce à l'effet combiné de l'assainissement des finances publiques, de la gestion optimale de la dette publique et de l'allégement de la dette dans le cadre des initiatives PPTE et IADM, nous avons rééquilibré les finances publiques et entamé des réformes structurelles destinées à rehausser la compétitivité. La croissance réelle du PIB a pu enregistrer une accélération régulière pour atteindre 5 % en 2008.

Les retombées de la crise économique mondiale ont posé de nouveaux défis. La croissance économique a considérablement ralenti en 2009 et, d'après les projections, elle devrait rester atone en 2010 à cause de la baisse de l'activité économique mondiale, de la chute des prix des produits de base et de la diminution des transferts de fonds des travailleurs béninois expatriés. Ce recul de la croissance a mis la position financière de l'État à rude épreuve et entrave les efforts pour accélérer la croissance économique et réduire la pauvreté au Bénin. La stagnation des recettes publiques au cours de l'année 2009, et la hausse des dépenses salariales et d'investissement dans le premier semestre de 2009 pour contenir les effets domestiques de la crise, ont produit de fortes tensions sur la trésorerie de l'Etat. Dans le deuxième semestre de l'année, ces tensions ont été atténuées par un ajustement budgétaire centré sur la maîtrise de l'exécution des dépenses publiques et sur la mobilisation d'assistance budgétaire concessionnelle additionnelle des Partenaires techniques et financiers (y compris l'utilisation d'un concours financier de la BCEAO adossé aux allocations additionnelles de DTS, octroyées par le Fmi en août et septembre 2009). Ces efforts ont permis d'éviter une nouvelle accumulation d'arriérés intérieurs; cependant, l'année

budgétaire 2009 s'est achevée avec un déficit budgétaire global (sur base ordonnancements) de 7.3 pour cent du PIB.

En 2010 et pour le moyen terme, le gouvernement redoublera ses efforts pour rééquilibrer les finances publiques, limiter les répercussions de la crise économique globale sur la croissance, et sur les couches les plus vulnérables de la population, faciliter la reprise économique, et poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement .

Pour cela, les autorités sont résolues à mettre en place un programme de mesures macroéconomiques et de réformes structurelles destinées à faciliter la reprise économique à court terme et à placer le pays sur la voie d'une croissance soutenue plus forte à moyen terme, tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. Du côté de la politique macroéconomique, cela se traduira par la poursuite d'une politique budgétaire prudente afin de maintenir la stabilité macroéconomique et préserver l'espace budgétaire pour renforcer les filets de sécurité sociale et soutenir les autres dépenses sociales prioritaires. Les déficits de financement, bien qu'en baisse, resteront à un niveau élevé (notamment en 2010). Ces derniers devraient être couverts avec une assistance budgétaire supplémentaire de nos partenaires au développement. Le gouvernement a déjà commencé à mobiliser ces fonds.

Cette politique sera accompagnée par des réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité et à établir un climat des affaires plus propice aux investissements. Ces réformes seront focalisées sur l'amélioration de la gestion des finances publiques, sur le renforcement de l'administration fiscale et douanière, sur l'accroissement du rôle du secteur privé dans la gestion des entreprises d'utilité publique, et une réforme de la fonction publique destinée à en accroître l'efficacité et à réduire les coûts budgétaires récurrents pour l'État.

Les grandes lignes des mesures que nous entendons adopter dans le cadre du nouveau programme sont présentées dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint. Pour appuyer ses politiques, le gouvernement demande au Conseil d'administration du FMI d'approuver un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, avec un accès équivalent à un montant de 74.28 millions de DTS (soit 120% de la quote-part).

Le gouvernement du Bénin communiquera au FMI toute information relative aux progrès de la mise en œuvre de ses politiques économiques et financières. Il estime que les politiques énoncées dans le MPEF sont adéquates et permettront d'atteindre les objectifs du programme. Les autorités s'engagent néanmoins à adopter toute nouvelle mesure qui pourrait s'avérer nécessaire pour la réussite du programme. Le gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des mesures incluses dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI relatives à ce type de consultations.

Le gouvernement autorise le FMI à publier le rapport de ses services ainsi que le Mémoire de politiques économiques et financières joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

/ s /

Idriss L. Daouda
Ministre de l'économie et des finances

Pièces jointes : Mémoire de politiques économiques et financières
Protocole d'accord technique

APPENDICE I—PIECE-JOINTE I

MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

1. **Au cours de la décennie écoulée, la performance de l'économie béninoise a été globalement satisfaisante, avec une croissance économique plus soutenue pendant les trois dernières années.** La consolidation des acquis dans le domaine des finances publiques et la maîtrise des prix à la consommation ont été poursuivies, malgré l'accélération de l'inflation en 2008 qui s'expliquait principalement par la flambée des prix internationaux des denrées alimentaires et de l'énergie. Ces résultats encourageants sont principalement à mettre au compte de l'espace fiscal créé par l'annulation de la dette extérieure dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'IADM et de la mise en œuvre de politiques économiques et financières soutenues par le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre du programme appuyé par la FRPC. Cependant, les évaluations des politiques mises en œuvre semblent indiquer que la pauvreté n'a pas reculé de façon significative du fait de la volatilité de la croissance économique qui a été tirée principalement par le secteur tertiaire alors que la majorité de la population et de la main d'œuvre opère dans le secteur primaire.
2. **Le Bénin a amorcé, à compter de 2006, une relance économique.** Cette croissance a été tirée par les meilleurs résultats affichés dans le secteur tertiaire, notamment le commerce et les transports, et dans l'agriculture. Néanmoins, le taux de croissance du PIB réel est resté en deçà du minimum requis pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en partie du fait de la contribution limitée du secteur secondaire due à la pénurie et au coût élevé de l'énergie électrique.
3. **Cependant, les effets de la crise mondiale se sont fait sentir sur le niveau de l'activité économique en 2009.** Sur la base des indicateurs préliminaires, on observe un ralentissement de la croissance du PIB à 2,7 % comparé à une projection initiale de 6,1% et à une moyenne de 4,5% durant les trois dernières années. La production cotonnière a été affectée par la baisse des prix internationaux et le secteur tertiaire a souffert de la chute des importations du Nigeria. L'agriculture, bénéficiant de la bonne tenue de la production vivrière en relation avec la mise en œuvre du Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire et de l'appui technique et financier de nos partenaires au développement, a contribué au maintien d'une croissance positive en 2009. Les transports et télécommunications ont également joué un rôle important.
4. **L'inflation s'est décélérée au cours des dernières années.** La décélération de la hausse des prix observée depuis 2006 n'a été renversée que temporairement en 2008 en raison de la flambée des prix internationaux des denrées alimentaires et de l'énergie. En 2009, l'inflation a diminué grâce au recul des prix internationaux. Les actions du gouvernement visant à promouvoir l'agriculture vivrière ont également contribué à ce déclin. Ainsi, le taux d'inflation en glissement annuel est passé de 9,9% en décembre 2008 à -2,9% en décembre 2009, ce qui donne un taux d'inflation moyen de 2,2 % en 2009.

5. **Les fortes pressions sociales et la crise économique mondiale ont produit des effets négatifs sur les finances publiques en 2009.** Le déficit primaire de base s'est dégradé à 3,8% du PIB et le déficit budgétaire global base ordonnancement à 7,3% pourcent du PIB. Les recettes sont restées presque constantes en termes nominaux par rapport à l'année 2008, malgré la hausse des recettes fiscales intérieures et des recettes non-fiscales, du fait de l'affaiblissement des recettes de la douane, qui ont baissé de 7% par rapport à 2008. Dans le même temps, les dépenses ont connu une augmentation de 16% au cours de l'année 2009. La masse salariale a augmenté de 24% suite à une augmentation des indemnités accordées aux agents de l'État et aux nouveaux recrutements dans les secteurs prioritaires de l'éducation et de la santé. Les investissements financés sur ressources intérieures ont doublé par rapport à 2008 reflétant en partie l'exécution de 113.2 milliards de francs CFA de crédit reportés. Cette tendance a produit de fortes pressions sur la trésorerie de l'État qui ont été atténuées par la mobilisation de plus de 100 milliards de francs CFA de ressources additionnelles, comprenant : 1) le concours financier de la BCEAO adossé aux allocations de DTS de 32,8 milliards de francs CFA ; 2) les emprunts obligataires admis en refinancement de la BCEAO de 36,5 milliards de francs CFA ; 3) le don V-Flex de l'Union Européenne de 16,4 milliards de francs CFA ; et 4) le don de la BAD de 7,8 milliards de francs CFA.

6. **Le gouvernement a pris des décisions importantes au cours des derniers mois de 2009 pour améliorer la situation des finances publiques.** Face à la fragilisation de l'exécution budgétaire provenant des répercussions de la crise économique et financière internationale, le gouvernement a élaboré, adopté, et mis en œuvre un plan de redressement des finances publiques, comprenant: 1) une forte limitation des primes, indemnités et autres avantages accordés aux agents de l'État ; 2) une accélération du processus de régularisation des ordres de paiement de 2006, 2007, et 2008, et une limitation au strict minimum de l'utilisation des ordres de paiement ; 3) le renforcement du suivi budgétaire avec l'implication du comité de trésorerie ; 4) un audit des reste-à-payer ; et 5) un plan d'actions d'urgence pour améliorer les recettes fiscales. En outre, les autorités ont pris les décisions de : 1) arrêter les engagements pour les dépenses d'investissement à partir du 28 septembre 2009 ; 2) réduire de 5,3 milliards de francs CFA l'objectif budgétaire à fin décembre 2009 pour les bourses et les pensions; 3) diminuer les autres dépenses et transferts de 24,5 milliards de francs CFA; et 4) reporter 50 milliards de francs CFA d'investissements sur l'exercice budgétaire de 2010. Ces mesures ainsi que la mobilisation d'appuis budgétaires additionnels ont permis de réduire le montant des reste-à-payer de 27 milliards de francs CFA en 2009.

7. **Le déficit du compte courant extérieur hors dons s'est détérioré.** En effet, il a atteint 10.8% du PIB en 2009 contre une moyenne annuelle de 8.8% pendant la période 2006-08. Cette évolution de la situation extérieure est liée essentiellement : (i) au recul des services nets et des transferts publics et privés qui subissent les effets de la crise économique internationale; et dans une moindre mesure (ii) à la dégradation du solde commercial liée au ralentissement plus prononcé des exportations de coton et textiles. Par contre, les comptes financiers et de capitaux se sont significativement améliorés grâce aux flux de capitaux publics additionnels obtenus sous forme de prêts concessionnels et de l'allocation de DTS pour faire face aux effets de la crise économique internationale. Malgré ce fait, le solde global a été déficitaire de 1,6% du PIB.

8. **La politique monétaire au niveau régional a répondu aux défis de la crise.** En particulier, les autorités monétaires ont décidé le 12 juin 2009 de réduire le taux d'intervention de 4,75% à 4,25% et le ratio des réserves obligatoires au Bénin de 15% à 9%. Le niveau des avoirs extérieurs a baissé en relation avec les effets de la crise économique mondiale sur les exportations et les transferts privés. Les crédits au secteur privé ont augmenté de 7,5% en 2009, compte tenu de l'amélioration de la demande interne dans le deuxième semestre de l'année. La position nette du Gouvernement s'est détériorée par rapport à fin décembre 2009 en raison de la forte pression des dépenses sur la trésorerie de l'État.

9. **Les réformes structurelles, notamment celles des entreprises publiques, sont plutôt bien engagées.** Elles sont conduites, avec détermination, et à un rythme soutenu qui traduit la volonté du Gouvernement de transformer les structures économiques en vue d'assurer la compétitivité de l'économie nationale et d'établir les conditions pour une forte croissance économique :

- Dans le secteur coton, la réforme a été organisée autour de quatre principaux axes : (i) la définition d'une approche nouvelle pour la réforme globale de la filière coton ; (ii) la cession de l'outil industriel de la SONAPRA et la création le 11 octobre 2008 de la Société pour le Développement du Coton (SODECO) dont le capital est actuellement détenu à hauteur de 51% par l'opérateur de référence depuis la rétrocession des actions réservées au public ; (iii) la mise en place en décembre 2008 de la Centrale d'Achat des Intrants Agricoles (CAI) destinée à apporter une réponse satisfaisante à la question de l'approvisionnement en intrants dont dépend le succès de la politique agricole; et (iv) le cadre institutionnel de la politique agricole en cours d'élaboration.
- La cession de l'Hôtel Croix du Sud ainsi que celle de l'Hôtel de la Plage et le désengagement de l'Etat de Continental Bank-Bénin ont été entièrement réalisés en 2007 et 2008. En septembre 2009, le gouvernement a lancé un appel d'offres pour la réforme de la Société du Bois du Bénin. L'adjudication définitive ainsi que la signature des documents juridiques de la transaction sont intervenues en décembre 2009, consacrant le transfert de 65,0% de l'outil industriel de l'Office National du Bois au secteur privé, en vue de sa réhabilitation et du développement de l'industrie de transformation du bois.
- Avec l'assistance conseil de la Société Financière Internationale, la mise en concession du nouveau terminal à conteneurs sud constitué de deux postes à quais dont la construction est prévue sur financement du Millennium Challenge Account a été structurée et mise en œuvre en septembre 2009 sur la base d'une sélection compétitive afin d'améliorer les performances du Port Autonome de Cotonou.
- En mars 2010, la participation de l'État au capital de la Société des Ciments d'Onigbolo (SCO), équivalent à 51 pour cent des actions de ladite société, a été cédée à un investisseur privé pour un montant de 20 milliards de francs CFA, dont 17,5 milliards ont déjà été encaissés. Le solde, soit 2,5 milliards de francs CFA, sera payé

lorsque les modalités pour mettre un terme au contrat de location gérance auront été arrêtées d'accord parties.

- Le processus d'ouverture du capital social de Bénin Télécoms SA est bien engagé. Les candidats ont été pré-qualifiés et la procédure d'appel d'offre lancée en avril 2010.
- En outre, la nouvelle stratégie du Fonds national des retraites du Bénin (FRNB) et l'audit financier des comptes de la SBEE ont été finalisés. Sur la base de l'audit financier de la SBEE, le gouvernement a décidé en mars 2010 de convertir une partie (14,02 milliards de FCFA) des emprunts rétrocédés à la SBEE pour reconstituer les fonds propres de la Société, assurer le service de sa dette envers la SOAGA (15,7 milliards de francs CFA), qui a été rééchelonnée sur sept ans avec deux ans de grâce, et de procéder à la titrisation des dettes de la SBEE vis-à-vis de la CEB pour un montant de vingt cinq (25) milliards de FCFA.
- L'utilisation de l'IFU a été élargie à tous les importateurs et exportateurs du pays et à toutes les grandes entreprises ; et l'interconnexion DGID et DGDDI a été rendue opérationnelle.
- S'agissant du guichet unique au niveau de la douane et du port de Cotonou, le Conseil des Ministres a retenu l'option d'un système informatique de gestion des opérateurs portuaires qui sera mis en place avant la fin de décembre 2010 et qui devra s'intégrer à un système similaire au niveau des opérations douanières afin de réaliser la fédération des opérations des différents intervenants.
- De plus, les capacités administratives des régies financières ont été renforcées grâce à une utilisation plus efficace de l'outil informatique. L'assiette fiscale a été élargie, et la lutte contre la fraude a été renforcée tout comme le suivi de la valeur des importations. Le gouvernement a créé une unité de gestion des réformes (UGR) pour l'amélioration du système de gestion des finances publiques au niveau du Ministère de l'économie et des finances, qui est chargée de suivre la mise en œuvre du plan d'actions adopté au début de 2009, et de le mettre à jour chaque année.
- Afin de démontrer sa détermination à poursuivre le programme, le gouvernement a mis en œuvre les actions préalables suivantes: (i) l'augmentation, en avril 2010, de 10 francs CFA le kWh en moyenne, de tous les tarifs de l'électricité, en vue d'améliorer la situation financière de la SBEE; (ii) le lancement en mai 2010 d'un appel d'offre pour la mise en place du guichet unique des opérations portuaires au Port Autonome de Cotonou.
- Le Gouvernement s'engage à mettre en place avant la fin de décembre 2010 les deux réformes restantes du dernier FRPC dans les meilleurs délais. Il s'agit de: (i) l'élaboration d'un schéma directeur informatique de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) qui sera adopté après son audit afin de généraliser l'IFU ; et

(ii) l'extension du système informatique SYDONIA++ à 12 (douze) postes additionnels de directions régionales des douanes.

OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME (2010–13)

10. **Dans le sillage de la crise économique mondiale, le Bénin est confronté à la détérioration de sa situation extérieure et à la dégradation des finances publiques, rendant impérieux** : (i) l'accélération de la mise en œuvre des mesures structurelles et (ii) l'appui technique et financier de ses partenaires au développement afin de juguler les effets néfastes de la crise sur l'économie et poser les jalons d'une relance économique forte et durable. A court terme, les actions viseront à maintenir la stabilité macroéconomique et à atténuer les effets de la crise sur la croissance de l'économie et sur la baisse des investissements privés et transferts des émigrés dont bénéficient les couches les plus vulnérables de la population. Pour cela, le gouvernement compte mener une politique contra-cyclique y compris par la mise en place de dispositifs de filet de sécurité sociale tout en préservant la viabilité de la dette. A moyen terme, l'accélération de la mise en œuvre des mesures structurelles devrait améliorer la compétitivité de l'économie et permettre une relance économique durable. Ces objectifs constitueront la base de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP), actuellement, en cours de finalisation.

Objectifs macroéconomiques

11. **En vue de consolider les acquis réalisés dans le cadre des programmes économiques précédents, le gouvernement a préparé un programme économique et financier couvrant la période 2010–13.** Ce programme vise à contenir les effets de la crise financière et économique internationale qui contrarient les efforts de redressement économique engagés depuis 2006 et à poser les bases d'une croissance forte et équilibrée afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les objectifs du programme financier sont cohérents avec la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté 2010–14 en cours d'élaboration et qui servira de cadre aux appuis techniques et financiers des partenaires au développement du Bénin.

12. **Conscient des risques que représente la crise mondiale sur les perspectives à court et à moyen termes de l'économie du Bénin, le gouvernement entend relever ce défi sur la base d'une stratégie qui se décline en six points** : (i) mettre en œuvre une politique économique tournée vers l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté ; (ii) œuvrer au renforcement de la compétitivité en améliorant les infrastructures, en particulier par l'adoption d'un cadre intégré pour le développement des infrastructures de transport à travers la mobilisation des investissements privés dans la gestion de nouvelles installations portuaires et dans la réhabilitation des chemins de fer, et par le démarrage effectif du Guichet unique; (iii) améliorer la productivité du secteur agricole en vue d'accroître le revenu du milieu rural tout en assurant des prix stables sur le marché urbain; (iv) accélérer les réformes structurelles en mettant l'accent sur la restructuration des entreprises publiques ; (v) moderniser le système de gestion des régies financières et de suivi de la dépense, et renforcer la gestion des finances publiques ; (vi) mettre en œuvre avec

l'appui de MCA-Bénin les réformes de seconde génération (la Justice, le Foncier et les Services financiers).

13. **La mise en œuvre du programme permettra une accélération de la croissance économique.** L'objectif est d'atteindre au moins une croissance du PIB réel de 6% à moyen terme. Cette croissance se réalisera dans le contexte d'un taux d'inflation en dessous de 3% conformément au critère de convergence de l'UEMOA. La croissance sera tirée par l'augmentation des investissements publics et privés et l'amélioration de la productivité à travers des réformes structurelles ambitieuses.

14. **Plusieurs actions prioritaires ont été identifiées et leur mise en œuvre devrait soutenir l'amélioration du taux de croissance.** Le taux de croissance du secteur primaire devrait progresser grâce à: (i) l'amélioration de la productivité de la filière coton à travers la mise en œuvre des dispositions du nouveau cadre de gestion de la filière et celui de la centrale d'achat des intrants agricoles (ii) la mise en œuvre de la stratégie de diversification par le développement d'autres filières agricoles ciblées (iii) le renforcement de la recherche agricole à travers le renforcement du personnel chercheurs et la formation sur les nouvelles technologies, en particulier la biotechnologie. Le secteur secondaire devrait réaliser une croissance plus élevée grâce principalement (i) au renforcement des activités de BTP liées aux grands travaux (échangeur de Godomey, logements sociaux, routes et pistes rurales, infrastructures de lutte contre l'érosion côtière, etc.), (ii) à l'augmentation de la transformation des produits vivriers en réponse à la hausse attendue de la production agricole et (iii) à l'amélioration de l'activité du secteur cimentier liée au démarrage des activités de la nouvelle cimenterie. Par contre, le secteur tertiaire continuerait à subir dans le court terme les effets de crise financière, lesquels seraient toutefois amoindris par les efforts de poursuite de la modernisation du Port de Cotonou à travers le prolongement de l'épi d'arrêt de sable et l'acquisition d'un nouveau système informatique intégré au système global de la chaîne portuaire.

Politique fiscale et gestion des finances publiques

15. **L'assainissement des finances publiques sera poursuivi en vue de créer un espace fiscal visant à accroître les dépenses prioritaires dans les secteurs sociaux tout en réduisant les déficits budgétaires.** Il consistera à renforcer la mobilisation des recettes intérieures et à accroître avec une rigueur plus élevée la gestion des dépenses publiques. Les recettes totales devraient passer de 19,2% du PIB sur la période 2006–08 à 20,8% du PIB sur la période 2010–13. Au delà des effets conjoncturels tels que l'atténuation des effets de la crise financière internationale, les recettes des impôts devraient connaître une nette amélioration pour atteindre 8,7% du PIB sur la même période grâce à la poursuite des efforts d'élargissement de l'assiette fiscale, du renforcement des administrations des impôts et des douanes, et de la lutte contre la fraude. Cependant, les recettes douanières s'établiront à une moyenne d'environ 10% du PIB sur la période 2010–13, suite au renforcement de l'administration des douanes, qui compensera les pressions à la baisse provenant de la mise en œuvre des Accords de partenariat économique avec l'Union Européenne (qui entraînera une réduction des droits de douanes perçus sur des produits européens) et de la transition

fiscale (entraînant des pertes de recettes dues à la suppression des barrières douanières et à la libéralisation des échanges intracommunautaires avec les autres pays de l'UEMOA).

16. Pour renforcer le recouvrement des impôts et des droits douaniers, nous envisageons au cours des trois prochaines années, d'accélérer les réformes fiscales, de renforcer les capacités et la synergie entre les administrations fiscale et douanière, d'intensifier la lutte contre la fraude et la corruption. A cet effet, le rapport du Groupe de Réflexion sur la Fiscalité de Développement (GFRD) sera exploité. En particulier, il est envisagé d'achever : (i) la mise en œuvre de la réforme sur la fiscalité personnelle ; (ii) l'élargissement de l'assiette ; (iii) la fiscalisation des activités informelles ; (iv) le renforcement du dialogue entre les administrations des impôts et des douanes et le secteur privé; (v) le renforcement des capacités des administrations (formation, acquisition de matériels adéquats, etc.); (vi) la mise en place d'une fiscalité appropriée pour la petite épargne, le microcrédit et la micro-entreprise ; (vii) la mise en œuvre effective, généralisée et intégrale de l'identifiant fiscal unique (IFU) ; (viii) l'installation des brigades mixtes (Douanes-Impôts) de lutte contre la fraude commerciale ; (ix) le renforcement des capacités des inspecteurs de douane en matière de contrôle et d'enquêtes comptables et financières ; (x) l'informatisation complète des unités des douanes et impôts, la mise en place d'un interface entre les systèmes informatiques Douane-Impôts, et l'utilisation effective et systématique des interconnexions fiables entre les services de ces deux administrations; (xi) l'amélioration du ciblage des contrôles ; (xii) le renforcement de la maîtrise du régime de transit. Un plan d'actions sera adopté pour la mise en œuvre de toutes ces réformes qui seront pilotées par des cellules à installer au niveau de chacune des régies. Le suivi de la mise en œuvre effective de ces réformes sera effectué par l'UGR.

17. Les dépenses seront mieux ciblées pour soutenir la croissance et la réduction de la pauvreté. En ce qui concerne les dépenses totales, elles devraient représenter 25,9% du PIB en moyenne sur la période 2010–13, soit une progression de 4 points du PIB par rapport à 2006–08. Cette augmentation des dépenses aura lieu dans le contexte d'une amélioration de la gestion des finances publiques, de la capacité d'absorption des ressources et d'une plus grande qualité de la dépense. Une stratégie globale de la réforme de la fonction publique sera adoptée en procédant à la revue de la politique de rémunération des agents de l'Etat dans un sens favorable à la mise en place d'une administration de développement au service de l'intérêt général et du secteur privé. Par contre, les dépenses d'investissement connaîtront une forte progression de 3 points de pourcentage du PIB sur la période 2010–13 par rapport à la période 2006–08. Ceci sera le fait de la mise en œuvre des programmes et projets d'infrastructures devant relancer la dynamique des piliers de croissance identifiés dans «Bénin 2025, Agenda vers une économie émergente ».

18. Les autorités considèrent aussi qu'un renforcement du processus de préparation du budget sera essentiel afin d'améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion des finances publiques. Dans ce but, les autorités poursuivront le processus de réforme de la loi organique relative aux lois de finances dont le thème central est la Gestion Axée sur les Résultats, en cohérence avec les directives de l'UEMOA en la matière. Les autorités ont l'intention d'utiliser, à ce propos, l'assistance technique du Département de finances publiques du FMI ainsi que celle d'autres Partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, à

partir de la loi de finances 2011, les projets de budget présentés à l'Assemblée Nationale seront mis en cohérence avec le programme retenu avec les services du FMI.

19. Le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne des dépenses sera réalisé par la mise en œuvre des réformes suivantes : (i) la mise en œuvre effective du code de passation des marchés publics; (ii) la réalisation d'un système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP), (iii) le renforcement des procédures de passation des marchés publics notamment par la limitation de l'utilisation des contrats « gré-à-gré » ; (iv) l'adaptation de la nomenclature budgétaire et comptable de l'Etat au contexte de la gestion axée sur les résultats, (v) l'extension de la gestion axée sur les résultats à tous les secteurs de l'administration publique à travers la conception des budgets programmes, (vi) l'amélioration des procédures d'exécution du budget. La réalisation de ces objectifs sera également liée à l'amélioration de la capacité d'absorption des dépenses et à un niveau soutenu des investissements, particulièrement dans les infrastructures. Pour ce faire, les acteurs devraient élaborer et se conformer au plan de consommation des crédits et au plan de passation des marchés publics. De plus, il sera créé un système harmonisé d'informations et de suivi-évaluation du programme d'investissements publics (SHISEPIP) qui veillera au rythme d'absorption des dépenses d'investissement.

20. En ce qui concerne la gestion de la dette publique, la stratégie du Gouvernement s'appuie sur une vision globale et cohérente de la politique d'endettement. Elle recommande la mise en œuvre de mesures opportunes pour contenir le volume de la dette publique dans des proportions compatibles avec la capacité de l'Etat à honorer ses engagements et à financer pleinement le développement. Le gouvernement veillera à ce que le financement de ses besoins soit sous forme de dons ou de prêts extérieurs à des conditions hautement concessionnelles (au moins 35% d'élément don) et entend ne pas dépasser le montant qui sauvegarde la viabilité de la dette.

Les réformes structurelles

21. Conscient du fait que la compétitivité représente un levier essentiel pour une stratégie de croissance durable, le Gouvernement est déterminé à mettre en œuvre des réformes structurelles à la hauteur des défis à relever à moyen terme. Ces réformes s'inscrivent dans le cadre de la stratégie d'opérationnalisation de la vision contenue dans « l'Agenda Bénin 2025 ». Ces réformes serviront de socle à l'amélioration de la compétitivité globale et sectorielle de l'économie. Pour cela, les réformes concernant les entreprises d'Etat viseront à ouvrir leur capital au secteur privé ou à améliorer leur viabilité financière et leur productivité pour qu'elles contribuent davantage à la compétitivité de l'économie. Ainsi, l'Etat s'engagera sur plusieurs chantiers de réforme notamment dans les secteurs clés des télécommunications, de l'énergie, des transports, et du régime de retraite des agents de l'Etat.

22. En ce qui concerne le secteur de l'énergie, l'Etat a fait en 2007 l'option de créer, à la suite de l'assainissement et de la restructuration financière de la SBEE en cours, une Société de Patrimoine, d'une part et d'autre part, une Société de Distribution en cours d'étude approfondie et dont le capital social sera ouvert au secteur privé, après la

revue du cadre réglementaire du secteur. Les études liées à ce cadre réglementaire sont déjà lancées sur financement de l'AFD et les résultats devraient nous permettre d'adopter le cadre réglementaire d'ici juin 2011. Ce cadre devra permettre non seulement l'entrée d'acteurs privés dans le secteur de la production et de la distribution de l'énergie électrique, mais aussi de garantir la transparence du mécanisme d'ajustement des tarifs de l'électricité avec la mise en place d'une autorité de régulation. Le gouvernement compte aussi améliorer la situation financière de la SBEE afin de réduire les subventions qu'il lui accorde et qui pèsent sur le budget de l'Etat.

23. **Dans le secteur des télécommunications, l'Etat compte céder la majorité de ses parts à un partenaire stratégique d'ici le troisième trimestre 2010.** Pour ce faire, les états financiers audités de Benin Télécom pour l'année 2009 sont en cours d'élaboration et attendus d'ici juin 2010. Ceci permettra aux investisseurs, avec les états financiers 2005–08 déjà disponibles, d'avoir une bonne appréciation de la situation financière de la société. Le processus de cession des parts à un partenaire stratégique devrait être finalisé au cours du troisième trimestre de 2010. Le gouvernement décidera de l'utilisation des ressources provenant de cette cession, ainsi que du montant de 20 milliards de francs CFA provenant de la cession de la SCO, en concertation avec les services du Fonds monétaires international.

24. **Dans le secteur des transports et services portuaires, l'Etat entend également continuer sa politique de dénationalisation.** Ainsi une compagnie internationale a remporté l'appel d'offre pour la gestion du nouveau terminal à conteneur financé par les ressources du MCA. La mise en concession de l'OCBN a également été retenue par les gouvernements du Benin et du Niger.

25. **Le gouvernement poursuit le processus de réforme du Fonds National de Retraites du Benin (FNRB).** Pour contenir l'impact du déficit du FNRB sur les finances publiques, le renforcement de sa viabilité s'impose. Dans ce contexte, un audit actuariel du Fonds a été finalisé en septembre 2009 et a identifié plusieurs options de réforme. Sur la base des recommandations de cet audit, le Gouvernement est entrain d'élaborer un projet de loi pour la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie qui permettra de réduire le déficit actuariel du FNRB. Le projet devra être étudié par la Commission Nationale Permanente de Concertation et de Négociations Collectives Gouvernement/Centrales et Confédérations Syndicales avant fin décembre 2010. Le Gouvernement l'examinera au plus tard en juin 2010 et le déposera à l'Assemblée Nationale avant décembre 2011.

26. **Le Gouvernement s'emploiera à améliorer le climat des affaires et à hisser le Bénin au niveau moyen des pays dits émergents à l'horizon 2013.** Atteindre cet objectif nécessitera un effort de réforme et un engagement important des autorités. Ainsi, le Gouvernement a mis sur pied un comité de pilotage à cet effet, présidé par son Ministre d'État en charge du Développement. Le compte rendu des travaux de ce comité de pilotage Doing Business a été adopté par le Gouvernement en juin 2009 et les décisions prises consistent à favoriser à court, moyen, et long termes l'amélioration du climat des investissements, notamment par : (i) la simplification des procédures, la réduction des coûts et délais de création d'entreprise et d'octroi de permis de construire (ii) l'amélioration de la protection des actionnaires contre des abus en renforçant leurs droits procéduraux (iii) la

réduction des contraintes fiscales et la simplification des procédures de paiement des impôts en réduisant le nombre de déclarations et en proposant une option de paiements d'impôt plus espacés aux entreprises (iv) la simplification du processus de dédouanement en rendant le guichet unique opérationnel ; et (v) l'amélioration de la gestion des contentieux commerciaux liés à l'exécution des contrats en formant des magistrats à l'utilisation des procédures simplifiées qui privilégient des solutions négociées.

27. **Dans le but d'assurer une prospérité partagée, la politique de microfinance sera davantage renforcée** à travers : le programme de microcrédits aux plus pauvres. Par ailleurs, le programme national pour l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes sera renforcé et un projet d'entrepreneuriat agricole sera mis en place avec l'appui du PNUD et le Centre Songhaï. Les ressources allouées à ces programmes seront plus consistantes et élargies à un nombre plus important de bénéficiaires. De même, les projets à financer seront davantage orientés vers la création de petites et moyennes entreprises plus performantes et intégrées aux piliers de croissance identifiés dans « l'Agenda Bénin 2025 ».

LA TROISIEME GENERATION DE STRATEGIE DE CROISSANCE POUR LA REDUCTION DE PAUVRETE (2010-14)

28. **La Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP) est arrivée à terme à la fin de l'année 2009, et le Gouvernement s'est engagé dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie.** La nouvelle stratégie devra traiter davantage des questions de développement et de stratégies sectorielles et locales qui, jusque-là, n'avaient pas été traitées en profondeur. Ces questions comprennent l'emploi des jeunes et des femmes, le désenclavement des zones de production agricole, la promotion de la croissance économique rurale, le renforcement des capacités juridiques des pauvres, la protection sociale et la solidarité et pourraient faire, au besoin, l'objet de domaine spécial dans la Stratégie. Dans le même ordre d'idées, l'organisation du monde rural et la diversification agricole, la transition démographique, les questions liées au commerce en relation avec les Accords de Partenariat Economique ACP-UE, et au changement climatique devront être examinées. La nouvelle stratégie devra être plus intégrée et fédératrice de toutes les stratégies sectorielles et mieux appropriée au niveau de toutes les couches de la société béninoise. Cette stratégie se dotera également d'un plan d'action pour le développement d'un système de suivi des dépenses sociales et prioritaires. Le gouvernement remettra la version finale de la stratégie aux partenaires techniques et financiers en juillet 2010.

POLITIQUE MACROECONOMIQUE EN 2010

Cadre macroéconomique

29. **La politique économique en 2010 sera axée sur des mesures pour contrer la crise économique et financière internationale.** La croissance devrait se situer à 3,2% en 2010 contre 2,7% en 2009. Cette croissance sera soutenue par la poursuite des réformes du secteur agricole; la dynamisation du secteur des BTP; l'amélioration de la production du secteur cimentier par le démarrage d'une nouvelle unité de fabrication de ciment, et la poursuite de la modernisation du Port de Cotonou. L'inflation devrait rester en dessous de la norme

communautaire de 3%, grâce notamment à la disponibilité des produits vivriers, et à la détente sur les prix des matières premières importées. Le compte courant extérieur hors dons devrait enregistrer un déficit de 9,7% du PIB.

Politique budgétaire

30. **En ce qui concerne les finances publiques, les recettes totales devraient progresser de 18,4% en 2010 pour s'établir à 681.9 milliards de FCFA, soit 20,6% du PIB.** Les recettes des impôts sont prévues en hausse de 14,5% pour se situer à 275,8 milliards de FCFA grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale, la mise en œuvre du registre foncier urbain, l'intensification des contrôles par les services d'assiette et de vérification, le renforcement des capacités des agents de vérification de la comptabilité informatisée, l'informatisation des nouveaux centres des impôts des moyennes entreprises, la fiscalisation des activités informelles, la soumission des contrats de marchés à financement intérieur à un régime de droit commun, et la mise en place d'une fiscalité au profit de la petite épargne, du micro crédit et du secteur informel. Les recettes douanières connaîtraient une hausse de 15,8% pour s'établir à 299,7 milliards de FCFA en 2010, compte tenu de la reprise des activités de réexportation en direction du Nigéria. Toutefois plusieurs réformes sont attendues en 2010, telles que l'ouverture de quatre unités douanières de sortie sur le Nigéria et l'érection d'un poste en recette, la poursuite de l'extension de SYDONIA++ à douze nouveaux postes de douane, la simplification des procédures de dédouanement et le renforcement des mesures de lutte contre la corruption et la fraude. En particulier, le gouvernement entend émettre un numéro d'identification personnel à tous les contribuables et mettre un terme à l'utilisation systématique de numéros non spécifiques avant la fin de décembre 2010. Il est également attendu une augmentation de 41,0% des recettes non fiscales pour ressortir à 106,3 milliards de FCFA grâce à la vente des licences GSM de troisième génération et une amélioration des recouvrements de l'Administration du Trésor.

31. **Le gouvernement s'est engagé à poursuivre en 2010, la limitation au strict minimum nécessaire du recours aux procédures exceptionnelles d'exécution du budget par Ordre de Paiement (OP).** Pour cela, les mesures coercitives seront renforcées à l'égard des bénéficiaires d'OP non régularisés (mise en débet des bénéficiaires et/ou verrouillage de l'accès au SIGFIP pour les Ministères ou Institutions dont ils relèvent).

32. **Les dépenses totales s'établiraient à 876 milliards de FCFA soit une progression d'environ 9% en 2010.** Les dépenses de personnel augmenteraient de 7,7%, notamment en liaison avec l'augmentation du point indiciaire et des glissements catégoriels des agents de l'État. Les investissements publics se situeraient à 320,9 milliards de FCFA en 2010, soit une progression d'environ 6,1% par rapport à 2009, imputable à la poursuite des projets de construction d'infrastructures et à la mise en œuvre du programme de mécanisation agricole.

33. **La masse salariale sera limitée en 2010 à 243,2 milliards.** Conformément aux décisions prises par le Gouvernement, les 5 août 2009 et 7 octobre 2009, l'Etat avait pris l'engagement de ne pas octroyer de nouvelles primes, indemnités ou autres avantages aux Agents de l'Etat tant que l'étude diligentée sur le système de rémunération ne sera pas achevée. Ces engagements ont été largement tenus. Cependant, le Gouvernement a du

accepter une revalorisation des salaires du personnel de l'enseignement supérieur dont la rémunération n'est pas compétitive afin d'éviter qu'un désaccord sur le chronogramme de revalorisations salariales ne conduise à une année blanche au niveau de l'Université. Cette valorisation n'aura un impact qu'en Octobre 2010. De la même façon, après plusieurs semaines de grève, le Gouvernement a dû accorder à d'autres catégories d'enseignants une hausse des indemnités de logement avec effet à partir d'octobre 2010, et une hausse de 25% du salaire de base à partir de janvier 2011. L'impact budgétaire total de ces mesures est estimé à 3,4 milliards en 2010 et à environ 20 milliards de francs CFA par an en 2011–13. Le Gouvernement s'engage cependant à prendre les mesures nécessaires pour maintenir la masse salariale en 2010 dans l'objectif susmentionné de 243,2 milliards de francs CFA. Dans ce cadre, le Gouvernement a mis en place un comité composé de représentants de l'Etat, des centrales syndicales et des partenaires sociaux comme cadre unique de négociation sur les revendications salariales. Ceci devrait faciliter une concertation nationale dans la transparence qui permettra d'aboutir à des accords salariaux pluriannuels prenant en compte les capacités financières de l'Etat et les priorités de politiques économiques et sociales du Gouvernement.

34. **Le déficit global base ordonnancement qui se dégage à 7,3% du PIB en 2009 devrait rester important à 5,9 pour cent du PIB en 2010.** Pour cela, le Gouvernement sollicitera davantage l'appui financier de la communauté internationale au titre de l'année 2010 pour combler le besoin de financement. Cependant, dans le cas où l'appui ne serait pas suffisant pour combler tout le besoin, le gouvernement s'engage à réduire les dépenses non-prioritaires pour le même montant.

Politique monétaire et secteur extérieur

35. **La politique monétaire menée par la BCEAO restera conforme aux objectifs de stabilité des prix.** A cet effet, le taux de croissance de la masse monétaire est prévu à environ 5,4% en liaison avec une augmentation des crédits à l'économie et un renforcement des avoirs extérieurs nets. Le principal instrument d'intervention de la BCEAO demeurera la politique des taux qui dépendra de l'impact de la crise économique sur les économies des pays de la zone. La BCEAO continuera de suivre attentivement l'évolution de l'inflation et les réserves officielles de change.

36. **Des missions d'inspection des banques, organisées par la Commission Bancaire de l'UMOA, continueront de veiller à la surveillance du système financier.** Elles permettront d'éviter des crises en identifiant les vulnérabilités potentielles. Le Gouvernement a sollicité une évaluation du système financier (PESF) pour 2010 et s'engage à mettre en œuvre les recommandations qui en découleront. En résumé, les autorités ont l'intention de renforcer la supervision bancaire en vue d'améliorer le respect des ratios prudentiels. Elles feront aussi des efforts pour renforcer l'application du cadre réglementaire du secteur de la microfinance.

Les réformes structurelles

37. Les réformes structurelles seront accélérées pour créer les conditions favorables à la relance de l'activité économique. Elles concerneront principalement :

- L'adoption par le Conseil des Ministres de tous les décrets d'application du code des marchés publics au plus tard le 30 septembre 2010 (repère structurel);
- La soumission à l'Assemblée nationale au plus tard le 31 octobre 2010 d'une législation introduisant l'impôt sur le revenu personnel (repère structurel);
- L'extension du système informatique SYDONIA++ à douze (12) postes additionnels de directions régionales des douanes au plus tard le 31 décembre 2010 (repère structurel);
- L'adoption d'un schéma directeur informatique de la Direction Générale des Impôts et des Domaines, DGID (après son audit afin de généraliser l'IFU), le développement d'un système informatique complet et intégré à la DGID, la modernisation du système informatique de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI), et son extension à tous les services, au plus tard le 31 décembre 2010 (repère structurel);
- La généralisation de l'IFU à tous les contribuables et à tous les services de l'administration fiscale et douanière au plus tard le 31 décembre 2010 (repère structurelle) ;
- La généralisation du recours systématique par la DGDDI à l'IFU et la mise d'un terme à l'utilisation de numéros non spécifiques au niveau du SYDONIA++ (000000000000 et 299999999949) au plus tard le 31 décembre 2010 (repère structurel);
- L'adoption par décision du Conseil des Ministres, au plus tard le 30 juin 2011, d'une stratégie globale pour la réforme de la fonction publique (repère structurel);
- La mise en œuvre de l'intégration et de la fédération de tous les agents de la douane et du Port Autonome de Cotonou dans le guichet unique au plus tard le 30 juin 2011 (repère structurel);
- L'adoption par décision du Conseil des Ministres au plus tard le 30 juin 2011 d'un cadre réglementaire régissant le secteur de l'énergie qui consacrera l'ouverture aux privés de la distribution électrique, la mise en place d'une autorité de régulation, et d'un système qui garantira la transparence dans le mécanisme de détermination des tarifs de l'électricité (repère structurel) ;
- La présentation à l'Assemblée Nationale du projet de loi régissant les pensions (basé sur le rapport final de l'audit actuariel du FNRB) au plus tard le 31 décembre 2011 (repère structurel);

Suivi du programme

38. **Le suivi du programme reposera sur des actions préalables, des critères de réalisation et des repères quantitatifs et structurels** (Tableaux 1 et 2). Les définitions de ces actions, critères et repères sont contenues dans le Protocol d'accord technique (PAT) ci-joint. Les autorités communiqueront au FMI les informations nécessaires au suivi du programme, conformément au PAT. Pendant la période du programme, les autorités s'abstiendront d'instituer des restrictions sur les paiements et les transferts au titre des transactions courantes internationales ou de les renforcer sans consulter le FMI, d'introduire et de modifier quelque pratique de taux de change multiples que ce soit, de conclure tout accord de paiement bilatéral incompatible avec l'article VIII des Statuts du FMI ou d'introduire des restrictions aux importations pour des raisons relatives à la balance des paiements. Le programme aura des revues semestrielles; la première revue sera complétée avant le 31 décembre 2010, et la deuxième avant le 30 juin 2011.

Tableau 1. Bénin: Critères Quantitatifs de Réalisation et Objectifs Indicatifs pour la période mars - décembre 2010
(En milliards de francs CFA)

	31 mars 2010	30 juin 2010	30 septembre 2010	31 décembre 2010
	Prel.	critères de réalisation Prog.	objectifs indicatifs Prog.	critères de réalisation Prog.
A. Critères Quantitatifs de Réalisation et Objectifs Indicatifs (Cumulé à partir du but de janvier 2010) 1/				
Financement intérieur net de l'État 2/ 3/	49.5	-37.0	-25.4	-15.3
Solde primaire de base (dons exclus)	-6.2	37.8	1.9	-10.5
Pour mémoire: aide budgétaire	0.0	10.0	20.9	38.3
B. Critères de réalisation continus				
Accumulation d'arriérés extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure non concessionnelle contractée ou avalisée par l'État				
avec durée inférieure ou égale à un an 4/	0.0	0.0	0.0	0.0
avec durée supérieure à un an 4/	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation brute d'arriérés de paiement intérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0
C. Objectifs Indicatifs				
Recettes totales (montant cumulé à partir du but de janvier 2010)	127.5	315.5	494.6	681.9
Ordres de paiement au dehors de la chaîne des dépenses 5/	2.0	4.6	7.5	10.6

1/ Les objectifs et critères de performance sont cumulatifs du but de l'année.

2/ Le plafond sur le financement intérieur sera ajusté *pro tanto* si le montant de l'assistance budgétaire décaissée est inférieur aux prévisions du programme.

3/ Si l'aide budgétaire est supérieure au montant projeté de plus de 5 milliards de francs CFA, le plafond sera ajusté à la baisse par le décaissement en excès de 5 milliards de francs CFA, à moins qu'il soit utilisé pour résorber les arriérés intérieurs.

4/ La dette est considérée non concessionnelle si la différence entre la valeur actualisée (VA) de la dette et sa valeur nominale, en pourcentage de la valeur nominale de la dette, est inférieure à 35 pour cent.

5/ Stock d'ordres de paiements émis à partir du début de janvier 2010 et pas encore régularisés à la date d'évaluation .

Tableau 2. Bénin: Actions Préalables et Repères Structurels pour 2010-11

Mesures	Date	Motivation
Le lancement d'un appel d'offre pour la mise en place d'un guichet unique au Port de Cotonou avant la fin de décembre 2010.	Action préalable	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.
L'augmentation de 10 francs CFA le kWh en moyenne de tous les tarifs de l'électricité.	Action préalable	Améliorer la situation financière de la société d'électricité (SBEE) et réduire les subventions de l'État.
L'adoption par le Conseil des Ministres de tous les décrets d'application du Code des marchés publics.	30 septembre 2010	Créer un espace budgétaire pour les dépenses de réduction de la pauvreté et d'infrastructures publiques en améliorant l'efficacité des dépenses publiques.
La soumission à l'Assemblée nationale d'une législation introduisant l'impôt sur le revenu personnel.	31 octobre 2010	Contenir la baisse des recettes en élargissant l'assiette de l'impôt et en réduisant les taux d'imposition ainsi qu'en améliorant la rationalité du système fiscal.
L'extension du système informatiques SYDONIA++ à douze (12) postes additionnels des directions régionales des douanes.	31 décembre 2010	Améliorer le recouvrement de recettes douanières afin d'étendre l'espace budgétaire pour les investissements en infrastructures et les mesures de réduction de la pauvreté.
L'adoption d'un schéma informatique de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) (après son audit afin de généraliser l'identifiant fiscal unique), le développement d'un système informatique complet et intégré à la DGID, la modernisation du système informatique de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) et son extension à tous les services.	31 décembre 2010	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.
La généralisation de l'IFU à tous les contribuables et à tous les services de l'administration fiscale et douanière.	31 décembre 2010	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.
La généralisation du recours systématique par la DGDDI à l'IFU et la mise d'un terme à l'utilisation de numéros non spécifiques au niveau du SYDONIA++ (00000000000000 et 299999999949).	31 décembre 2010	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.
L'adoption par décision du Conseil des Ministres d'une stratégie globale pour la réforme de la fonction publique.	30 juin 2011	Limiter l'expansion de la masse salariale et maintenir l'espace budgétaire pour les investissements et les dépenses pour la réduction de la pauvreté.
La mise en oeuvre de l'intégration et de la fédération de tous les agents de la douane et du Port Autonome de Cotonou dans le guichet unique.	30 juin 2011	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.
L'adoption par décision du Conseil des Ministres d'un cadre réglementaire régissant le secteur de l'énergie qui consacrera l'ouverture aux privés de la distribution électrique, la mise en place d'une autorité de régulation et d'un système qui garantira la transparence dans le mécanisme de détermination des tarifs de l'électricité.	30 juin 2011	Maintenir la rentabilité financière de la société d'électricité (SBEE).
La présentation à l'Assemblée Nationale d'un projet de loi régissant les pensions basé sur le rapport final de l'audit actuariel du FNRB.	31 décembre 2011	Contenir l'impact du déficit du FNRB sur les finances publiques par le renforcement de sa viabilité financière.

APPENDICE I—PIECE-JOINTE II**PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE**

Le 27 mai, 2010

1. Le présent protocole d'accord technique définit les actions préalables, les repères et critères de réalisation quantitatifs, et les repères structurels du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) avec la République du Bénin. Il fixe également la périodicité et les délais maxima de communication des données nécessaires au suivi du programme aux services du Fonds monétaire international (FMI).

I. DEFINITIONS

2. Sauf indication contraire, «l'État» est défini comme l'administration centrale de la République du Bénin et n'inclut pas les démembrements politiques (comme les collectivités locales), la Banque centrale ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État, dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du TOFE.

3. Les définitions de la «dette» et des «emprunts concessionnels» retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont spécifiées au point 9 de la décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140), telle qu'ultérieurement amendée, y compris par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91) entrée en vigueur le 1 décembre 2009:

(a) pour les besoins de ce protocole d'accord la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêt. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);

ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation du service;

iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés;

iv) les bons et titres du Trésor libellés en francs CFA, émis sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), comptabilisés dans la dette publique aux fins du présent protocole.

Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création de dette.

- (b) Un prêt est réputé concessionnel si, à la date initiale de signature de contrat, le ratio entre la valeur actuelle du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, représente moins de 65 % (soit un élément de libéralité d'au moins 35 % de sa valeur nominale). La valeur actualisée nette du prêt est calculée par décompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE est celui qui sert dans le cas des prêts à échéance supérieure à 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance plus courte. A ces deux taux de référence doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes comme établie par l'OCDE (0,75 % pour les périodes de remboursement inférieur à 15 ans; 1 % pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans; 1,15 % pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus).
- (c) La « dette intérieure » est définie comme dette de dénomination francs CFA, tandis que la « dette extérieure » est définie comme dette de dénomination autre que le franc CFA.

II. ACTIONS PREALABLES

4. Le gouvernement s'est engagé auprès des services du FMI à mettre en œuvre les mesures suivantes avant la présentation du programme au Conseil d'administration du FMI (MPEF, tableau 2). La mise en œuvre de ces mesures sera vérifiée cinq jours avant la présentation du programme :

- Lancement d'un appel d'offre pour la mise en place du guichet unique au Port de Cotonou au plus tard le 31 décembre 2010; et
- L'augmentation de 10 francs CFA le kWh en moyenne de tous les tarifs de l'électricité.

III. CRITERES DE REALISATION QUANTITATIFS

A. Plafond afférent au financement intérieur net de l'État

Définition

5. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-dessous, et ii) du financement non bancaire net de l'État, y compris le produit de la vente des avoirs de l'État, incluant des ressources provenant de cession de parts des entreprises publiques, à savoir des privatisations; les bons du Trésor et autre dette titrisée, émis par l'État et libellés en francs CFA, émis sur le marché financier régional de l'UEMOA; ainsi que tout crédit par la BCEAO à l'État y compris tout tirage associé à la contrepartie en franc CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).

6. Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales. Le champ du crédit net à l'État est celui utilisé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 2. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales, des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les bons du Trésor et autre dette titrisée.

7. Les données considérées comme valables au titre du programme seront les chiffres du crédit bancaire net à l'État et du montant net des obligations et bons du Trésor libellés en

francs CFA, émis sur le marché financier régional de l'UEMOA et établis par la BCEAO, ainsi que les chiffres du financement non bancaire, établis par le Trésor béninois.

8. Le gouvernement décidera de l'utilisation des ressources provenant de cessions de parts de sociétés, en particulier l'utilisation des ressources provenant des cessions de Bénin Télécoms et la Société des Ciments d'Onigbolo (SCO), en concertation avec les services du Fonds monétaires international. Le plafond du financement intérieur net de l'État sera ajusté si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure (hors financements du FMI et assistance au titre de l'initiative PPTE), nets d'obligations sur le service de la dette (hors obligations de remboursement envers le FMI) et de paiements d'arriérés, sont supérieurs ou inférieurs aux prévisions du programme. Si les décaissements dépassent les montants programmés, ledit plafond sera abaissé à concurrence de l'excédent de décaissement, sauf si celui-ci est affecté au règlement d'arriérés intérieurs. En revanche, si à la fin de chaque trimestre, les décaissements sont inférieurs aux montants programmés, le plafond sera relevé à hauteur du moins-perçu, jusqu'à un maximum de 10 milliards de francs CFA à fin juin 2010, 20 milliards de francs CFA fin septembre 2010 et de 35 milliards de francs CFA fin décembre 2010 (chiffres cumulés depuis le 1 janvier 2010). L'appui budgétaire est défini comme incluant les dons, les prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts liés aux projets, ressources du FMI et allègement de la dette au titre des initiatives PPTE et IADM). Le montant d'assistance budgétaire prévu dans le programme est de 10,0 milliards de francs CFA fin juin 2010, de 20,9 milliards de francs CFA fin septembre 2010, et de 38,3 milliards de francs CFA fin décembre 2010 (chiffres cumulés depuis le 1 janvier 2010).

Objectifs indicatifs et critères de réalisation

9. Le plafond du financement intérieur net de l'État s'établit comme suit: -37,0 milliards de francs CFA à fin juin 2010, de -25,4 milliards de francs CFA à fin septembre 2010 et de -15,3 milliards de francs CFA à fin décembre 2010. Le plafond constitue un critère de réalisation pour fin juin 2010 et pour fin décembre 2010, et un objectif indicatif pour fin septembre 2010.

Délai de communication des informations

10. Les données détaillées sur le financement intérieur de l'État seront transmises sur une base mensuelle dans les quatre semaines à compter de la fin du mois. Les données définitives seront fournies dans la limite de quatre semaines supplémentaires après la communication des données provisoires.

B. Solde budgétaire primaire de base

Définition

11. Le solde budgétaire primaire de base est défini comme étant égal à la différence entre le total des recettes budgétaires (fiscales et non fiscales), et les dépenses budgétaires (sur la base d'ordonnements) moins les paiements d'intérêt sur la dette et les dépenses d'investissement financées par les dons étrangers et les prêts nets.

Critère de réalisation

12. Pour 2010, le plafond du solde budgétaire primaire de base (hors dons) est établi comme un solde qui ne soit pas moins que 37,8 milliards de francs CFA à fin juin, 1,9 milliards de francs CFA à fin septembre et -10,5 milliards de francs CFA à fin décembre. Il constitue un critère de réalisation pour la fin juin 2010 et fin décembre 2010, et un objectif indicatif pour la fin septembre 2010.

Délai de communication des informations

13. Les données provisoires concernant le solde budgétaire primaire de base, y compris celles produites par le système informatisé de gestion des finances publiques (SIGFiP), seront communiquées sur une base mensuelle dans les quatre semaines qui suivent la fin du mois. Les données définitives seront fournies dans la limite de quatre semaines supplémentaires après la communication des données provisoires.

C. Accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs de l'État

Définition

14. Les arriérés de paiements intérieurs sont définis comme les paiements intérieurs exigibles et non effectués après un différé d'amortissement de 90 jours, à moins que les modalités de règlement ne prévoient un délai de remboursement plus long; les arriérés de paiements au titre de la dette intérieure de l'État représentent l'encours de la dette exigible et non effectués après un différé d'amortissement de 90 jours, à moins que les modalités de règlement ne prévoient un délai de remboursement plus long. La Caisse autonome d'amortissement (CAA, organisme public de gestion de la dette) et le Trésor comptabilisent et mettent à jour l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs, ainsi que leur règlement.

Critère de réalisation

15. L'État s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements sur la dette intérieure de l'État et à ne pas accumuler de nouveaux arriérés au titre d'obligations autres que la dette publique, sur une durée supérieure à 90 jours. La non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée d'application du programme. Les définitions de la dette visée au paragraphe 3a, de la dette intérieure au paragraphe 3c et de l'État au paragraphe 2 s'appliquent ici.

Délai de communication des informations

16. Les données concernant le solde, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements publics intérieurs seront communiquées sur une base mensuelle et dans un délai de huit semaines à compter de la fin du mois.

D. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs par l'État

Définition

17. Les arriérés de paiements publics extérieurs sont définis comme la somme des paiements exigibles et non réglés à la date d'échéance spécifiée dans le contrat, au titre de la dette extérieure de l'État ou garantie par l'État. Les définitions de la dette visée au paragraphe 3a, de la dette extérieure au paragraphe 3c et de l'État au paragraphe 2 s'applique ici.

Critère de réalisation

18. Dans le cadre du programme, l'État béninois s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs à l'exception d'arriérés provenant de la dette en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Le critère de réalisation relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée d'application du programme.

E. Plafond de la dette extérieure non concessionnelle nouvellement contractée ou garantie par l'État à échéance d'un an ou plus

Définition

19. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 de la décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140), telle qu'ultérieurement amendée, y compris par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91), entrée en vigueur le 1 décembre 2009, mais aussi aux engagements contractés ou garantis (y compris les contrats de location-achat) pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère s'applique également à la dette privée garantie par l'État, ce qui par conséquent constitue un engagement conditionnel de l'État, défini au paragraphe 20. La dette extérieure exclut les obligations et bons du Trésor libellés en francs CFA, émis sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

20. Le terme «État» aux fins de ce critère de réalisation et du critère de réalisation sur la dette extérieure à court terme nouvellement contractée ou garantie par l'État comprend l'État tel que défini au paragraphe 2, les collectivités locales et toutes les entreprises publiques, y compris les établissements publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics

à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel et les entreprises dont le capital est détenu conjointement par l'État béninois et le gouvernement d'autres pays.

Critère de réalisation

21. Aucun emprunt extérieur non concessionnel ne sera contracté ou garanti par l'État durant la mise en œuvre du programme pour la période 2010-2013. Des modifications à ce plafond peuvent être faites au cours du programme après être approuvées par le Conseil d'administration du FMI. De telles modifications peuvent être faites uniquement pour des projets d'investissements particuliers dont la rentabilité et la viabilité financière ont été évaluées et approuvées par une institution reconnue, et à la condition que l'emprunt ne soit pas fait d'une manière à aggraver sensiblement les vulnérabilités d'endettement selon l'analyse de la viabilité de la dette conjointe des services de la Banque mondiale et du Fonds monétaires international.

22. L'État s'engage aussi à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur, durant la mise en œuvre du programme pour la période 2010-2013, sans en avoir vérifié à l'avance la concessionnalité avec les services du FMI.

Délai de communication des informations

23. Les données relatives à tout emprunt (conditions et créanciers) contracté ou garanti par l'État seront communiquées chaque mois dans les quatre semaines suivant la fin du mois.

F. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à court terme nouvellement contractée ou garantie par l'État

Définition

24. Les définitions des paragraphes 19 et 20 s'appliquent également à ce critère de réalisation.

25. La dette extérieure à court terme correspond à toute dette d'une durée contractuelle inférieure à un an. Les crédits à l'importation et à l'exportation, les bons du Trésor libellés en francs CFA émis sur le marché régional de l'UEMOA, les crédits fournisseurs normaux à court terme et les opérations d'allègement de la dette sont exclus du critère de réalisation.

Critère de réalisation

26. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas contracter ou garantir la dette extérieure non concessionnelle à court terme. La définition de dette non concessionnelle au paragraphe 3b s'applique ici.

27. L'État s'engage aussi à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure à court terme sans en avoir vérifié à l'avance la concessionnalité avec les services du FMI.

28. Au 31 décembre 2009, le Bénin n'avait pas de dette extérieure à court terme.

IV. OBJECTIFS INDICATIFS

A. Plancher des recettes de l'État

Définition

29. Les recettes totales de l'État comprennent les recettes fiscales et non fiscales telles qu'elles figurent au tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et excluent les dons de l'étranger, les recettes des entités autonomes et le produit des privatisations.

Objectifs indicatifs

30. Pour 2010, les objectifs indicatifs relatifs aux recettes totales de l'État sont fixés comme suit : 315,5 milliards de francs CFA à fin juin, 494,6 milliards de francs CFA à fin septembre et de 681,9 milliards de francs CFA à fin décembre (chiffres cumulés à partir du 1^{er} janvier 2010).

Délai de communication des informations

31. Le gouvernement communiquera mensuellement le montant des recettes fiscales aux services du FMI dans le cadre du TOFE, au plus tard avant la fin du mois suivant.

B. Plafond sur les ordres de paiements (OP) hors de la chaîne des dépenses

Définition

32. Les ordres de paiement hors de la chaîne de dépenses sont définis comme toutes les dépenses à caractère budgétaire qui ne sont pas effectuées à travers les étapes d'engagement et de liquidation avant d'être ordonnancées et non-régularisées à la date d'évaluation.

Objectifs indicatifs

33. L'État béninois s'engage à limiter la somme de dépenses effectuées par ordre de paiement hors de la chaîne de dépenses au dessous d'un plafond de 4,6 milliards à fin juin 2010, de 7,5 milliards de francs CFA à fin septembre 2010 et de 10,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2010 (cumulatif à partir du 1^{er} janvier 2010).

Délai de communication des informations

34. Le gouvernement communiquera le montant d'ordres de paiement en dehors de la chaîne de dépenses aux services du FMI dans les quatre semaines à compter de chaque à la date d'évaluation.

V. REPERES STRUCTURELS

35. Les mesures suivantes seront de repères structurels dans le programme (MPEF, tableau 2) :

- L'adoption par le Conseil des Ministres de tous les décrets d'application du code des marchés publics au plus tard le 30 septembre 2010;
- La soumission à l'Assemblée nationale au plus tard le 31 octobre 2010 d'une législation introduisant l'impôt sur le revenu personnel;
- L'extension du système informatique SYDONIA++ à douze (12) postes additionnels de directions régionales des douanes au plus tard le 31 décembre 2010;
- L'adoption d'un schéma informatique de la Direction Générale des Impôts et des Domaines, DGID (après son audit afin de généraliser l'identifiant fiscal unique), le développement d'un système informatique complet et intégré à la DGID, la modernisation du système informatique de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI), et son extension à tous les services, au plus tard le 31 décembre 2010;
- La généralisation de l'IFU à tous les contribuables et à tous les services de l'administration fiscale et douanière, au plus tard le 31 décembre 2010;
- La généralisation du recours systématique par la DGDDI à l'IFU et la mise d'un terme à l'utilisation de numéros non spécifiques au niveau du SYDONIA++ (0000000000000 et 2999999999949) au plus tard le 31 décembre 2010;
- L'adoption par décision du Conseil des Ministres, au plus tard le 30 juin 2011, d'une stratégie globale pour la réforme de la fonction publique;
- La mise en œuvre de l'intégration et la fédération de tous les agents de la douane et du Port Autonome de Cotonou dans le guichet unique au plus tard le 30 juin 2011;
- L'adoption par décision du Conseil des Ministres au plus tard le 30 juin 2011 d'un cadre réglementaire régissant le secteur de l'énergie qui consacrera l'ouverture aux privés de la distribution électrique, la mise en place d'une autorité de régulation, et d'un système qui garantira la transparence dans le mécanisme de détermination des tarifs de l'électricité;

- La présentation à l'Assemblée Nationale d'un projet de loi régissant les pensions, basé sur le rapport final de l'audit actuariel du FNRB, au plus tard le 31 décembre 2011;

VI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Finances publiques

36. Le gouvernement communiquera au FMI :
- le tableau mensuel des opérations financières de l'État (TOFE), dans les six semaines suivant la fin du mois;
 - la liste des dépenses autorisées par ordres de paiement (OP) ou autre mesure exceptionnelle à partir du 1 janvier 2010;
 - des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses sociales, le paiement des arriérés et les dépenses financées par les ressources PPTE;
 - des données mensuelles complètes sur le financement intérieur (bancaire et non bancaire) du budget, incluant les créances détenues par le secteur privé non bancaire. Ces données seront transmises chaque mois dans les quatre semaines suivant la fin du mois auquel elles se rapportent;
 - des données trimestrielles sur la mise en œuvre du PIP comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront communiquées sur base trimestrielle, dans les quatre semaines suivant la fin du trimestre.

B. Secteur monétaire

37. Le gouvernement communiquera chaque mois au FMI, dans les huit semaines suivant la fin du mois :
- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, lorsque cela est nécessaire, le bilan de certains établissements bancaires pris individuellement;
 - la situation monétaire;
 - les taux d'intérêt créditeur et débiteur;
 - les indicateurs habituels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, les mêmes indicateurs pour certaines institutions à titre individuel, le cas échéant.

C. Secteur extérieur

38. Le gouvernement communiquera au FMI dans un délai de douze semaines à compter de la fin de chaque trimestre :

- toute révision des données de balance des paiements (incluant les services, les transferts privés, officiels et les opérations en capital) lorsqu'elle est effectuée;
- les données mensuelles concernant la valeur, les prix et les volumes des importations et des exportations;
- les autres données de balance des paiements y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital;
- les données trimestrielles relatives à l'encours de la dette extérieure, au service de la dette extérieure, à la signature de conventions et aux décaissements de prêts extérieurs.

D. Secteur réel

39. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :

- l'indice mensuel désagrégé des prix à la consommation, à une fréquence mensuelle et dans les deux semaines suivant la fin du mois auquel il se rapporte;
- les comptes nationaux provisoires;
- toute révision des comptes nationaux dans les huit semaines qui suivent la date de la révision.

E. Réformes structurelles et autres données

40. Le gouvernement communiquera au FMI :

- l'ensemble des décisions, arrêtés, lois, décrets, ordonnances ou circulaires touchant à l'économie du Bénin, dans les dix jours à dater de leur entrée en vigueur;
- l'ensemble des études ou documents de recherche touchant à l'économie du Bénin, dans les deux semaines à compter de leur publication.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
ET
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
BÉNIN

**Analyse conjointe de la Banque mondiale et du FMI
sur la viabilité de la dette pour 2010¹**

Préparée par les services du Fonds monétaire international (FMI)

et de l'Association internationale de développement (IDA)

Approuvée par Michael Atingi Ego et Thomas Dorsey (FMI) et
Sudarshan Gooptu et Sudhir Shetty (IDA)

27 mai 2010

Cette analyse de viabilité de la dette (AVD) confirme les résultats des précédentes AVD, indiquant que le risque de surendettement du Bénin reste modéré. Dans les projections du scénario de référence, tous les indicateurs de l'endettement extérieur restent sous leurs seuils indicatifs sur le long terme. Cela suppose cependant que l'orientation budgétaire reprenne une trajectoire viable à moyen terme, après les dérapages constatés en 2009. Par ailleurs, les ratios d'endettement se rapprochent rapidement des seuils ou les dépassent sous un scénario « sans réformes » avec l'hypothèse d'une croissance du PIB et des exportations plus faible, ainsi que des investissements directs étrangers en ligne avec leur moyenne historique. Ceci souligne l'importance que revêtent l'assainissement des finances publiques et la mise en œuvre des réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité et à stimuler la croissance, ainsi que le financement du déficit budgétaire primaire par des dons extérieurs et des prêts hautement concessionnels.

¹ Préparées par les services du FMI et de l'IDA, en collaboration avec les autorités béninoises et les services de la Banque africaine de développement. L'exercice budgétaire au Bénin correspond à l'année calendaire, c'est-à-dire, du 1^{er} janvier au 31 décembre. La dernière mise à jour de l'AVD a été effectuée en juin 2009 (Rapport du FMI n° 09/87, Rapport de l'IDA n° 51780).

I. CADRE GENERAL

1. **Partant du cadre d'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu, cette AVD pose pour hypothèse que les besoins de financement seront couverts principalement par des financements extérieurs concessionnels.** La viabilité de la dette est évaluée par rapport à des seuils spécifiques à chaque pays de la charge de l'encours et du service de la dette dépendant des politiques mises en œuvre². La présente AVD est effectuée sur base brute.³
2. **Il ressortait de la précédente AVD effectuée en juin 2009 que le risque de surendettement du Bénin était modéré.**⁴ Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette extérieure resteraient, suivant les projections, en-dessous de leurs seuils indicatifs sur le long terme. Toutefois, il faut noter que les ratios d'endettement se rapprocheraient rapidement des seuils ou les dépasseraient dans les scénarios moins favorables.
3. **Après l'allègement de dette au titre des initiatives PPTE et IADM, la dette extérieure du Bénin se situe à des niveaux confortables.** Le Bénin a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée en 2003 et a bénéficié d'un complément d'annulation de dette au titre de l'IADM en 2006. Ainsi, l'encours de la dette extérieure du Bénin a été ramenée de 43,0 % du PIB à fin 2002, à 15,1 % du PIB à fin 2009.⁵ Dans le droit fil de cette réduction, le service de la dette extérieure a été ramené de 2,2 % du PIB à 0,6 % du PIB sur la même période. À la fin 2009, de la dette extérieure publique était constituée de 88,5 % d'obligations envers des créanciers multilatéraux et de 11,5% de créances bilatérales.

² La viabilité de la dette est évaluée au regard de seuils pour la valeur actuelle (VA) de la dette extérieure et la charge du service de la dette extérieure, ces seuils dépendant des politiques menées. La note CPIA (indice d'évaluation des institutions et des politiques) du Bénin pour la période 2006–08 s'élève à 3,57. Une note comprise entre 3,25 et 3,75 correspond à des performances moyennes, une note inférieure à 3,25 à des performances faibles, et une note supérieure à 3,75 à de bonnes performances. Pour les pays à performances moyennes, les seuils de viabilité de la dette extérieure sont les suivants : 40 % pour le ratio VA de la dette/PIB, 150 % pour le ratio VA de la dette/exportations, 250 % pour le ratio VA de la dette/recettes, 20 % pour le ratio service de la dette/exportations, et 30 % pour le ratio service de la dette/recettes.

³ La qualité des données qui sous-tendent l'AVD reste inégale. L'AVD repose principalement sur les données fournies par la Caisse Autonome d'amortissement (CAA). Des données sur la dette extérieure du secteur privé ne sont pas disponibles. En 2010, AFRITAC de l'Ouest fournira aux autorités de l'assistance technique pour améliorer le suivi des passifs.

⁴ Rapport du FMI, n° 09/87, Rapport de l'IDA n° 51780.

⁵ Faute de données sur les créances extérieures du secteur privé, dans cette analyse la dette extérieure totale égale la dette extérieure publique ou garantie par l'État.

4. **Les emprunts publics lancés sur le marché régional ont fortement augmenté depuis 2006.** L'encours de la dette publique à caractère régional s'établissait à 11,1 % du PIB à fin 2009, contre 1,5% à fin 2006. Cette augmentation dénote en partie la volonté des autorités de promouvoir l'expansion du marché régional de la dette et la nécessité, en 2009, de combler le besoin de financement. Les conditions d'emprunt sur ce marché sont cependant non concessionnelles et les autorités se sont engagées à appliquer une stratégie d'endettement prudente. L'emprunt sur le marché intérieur devrait donc fléchir en pourcentage du PIB. En gros, un peu plus de 40 % de l'emprunt sur le marché régional se compose d'emprunts obligataires et le reste, de bons du Trésor et des arriérés salariaux titrisés.

II. HYPOTHESES SOUS-JACENTES DE L'AVD

5. **Cette AVD mise à jour est affectée par l'affaiblissement de la situation financière en 2009.** Le déficit plus élevé a été comblé à la fois par financements extérieurs et des emprunts publics sur le marché régional. En outre, les autorités ont révisé à la hausse les exportations hors coton en 2008 et 2009, et ont reclassé les flux de capitaux privés ayant pour résultat une augmentation de l'estimation d'investissements directs étrangers de 2000 à 2005 par rapport à l'AVD précédente.⁶

6. **En dehors de la mise à jour du cadre macroéconomique à moyen terme en raison de l'évolution observée en 2009, cette AVD conserve les principales hypothèses macroéconomiques et politiques de la précédente AVD (encadré 1).** Les projections du scénario de référence en particulier reposent sur les hypothèses suivantes : 1) adoption et mise en œuvre à moyen terme des réformes structurelles clés visant à renforcer la compétitivité et la croissance⁷; 2) poursuite de la mise en œuvre par les autorités, des plans d'amélioration des infrastructures publiques; 3) ciblage de la politique budgétaire sur le maintien de la stabilité macroéconomique. Si ces conditions sont réunies, la croissance du PIB réel devrait rebondir après la période de crise, 2009–10, et atteindre un taux annuel soutenu de 6 % sur le moyen et long terme, tandis que le taux d'inflation moyen annuel ne dépasserait pas 3 % à long terme, conformément aux hypothèses des [Perspectives](#)

⁶ La révision des investissements directs étrangers donne un scénario historique plus favorable.

⁷ Les réformes structurelles clés visant à stimuler la croissance qui sont en cours portent sur la restructuration des entreprises de service public (électricité et télécommunications en particulier), les investissements importants engagés au Port de Cotonou, l'instauration d'un guichet unique au Port de Cotonou. Ces réformes sont appuyées par le nouvel accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) qui prévoit la restructuration des grandes entreprises de service public et la modernisation de l'administration des douanes sur les trois prochaines années.

[économiques mondiales de la Banque mondiale pour 2009](#) et du [Mémorandum économique du Bénin](#).⁸

7. **La détérioration des comptes publics constatée en 2009 devrait être partiellement inversée en 2010.** Les dépassements importants de crédit sur fond de résultats de recettes médiocres ont aggravé le déficit budgétaire global (sur base ordonnancements) qui est passé de 3,5 % du PIB en 2008 à 7,3 % en 2009. Un important effort d'assainissement budgétaire, adossé à des mesures destinées à renforcer le recouvrement des recettes⁹ et à contrôler l'exécution des dépenses devrait permettre de réduire le déficit global en le ramenant à 5,9 % du PIB, tandis que le déficit du budget primaire serait ramené à 0,3 % du PIB en 2010.

Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques

Moyen terme (2011–15) : Les projections sont conformes au cadre macroéconomique des consultations au titre de l'article IV du FMI et dénotent : i) l'**impact de la crise**; ii) les **politiques budgétaires** visant à maintenir la stabilité macroéconomique, à protéger les groupes les plus vulnérables et à accroître l'investissement dans l'infrastructure publique. L'une des hypothèses clés pose que les financements extérieurs concessionnels resteront disponibles sur la durée de la période de projection. En particulier, des crédits concessionnels suffisants devront être disponibles pour combler le besoin de financement en 2010, créant une marge de manœuvre budgétaire pour amortir l'impact de la crise sans compromettre la viabilité de la dette. L'analyse pose aussi pour hypothèse, la mise en œuvre des **réformes structurelles** destinées à améliorer l'efficacité, la compétitivité et le climat des affaires. Ainsi, après être tombée à 2½–3 ½ % en 2009–10, la croissance du PIB réel devrait rebondir et atteindre, selon les projections, son niveau soutenable à long terme estimé à 6 %, tandis que la prudence budgétaire et l'ancrage du taux de change fixe devraient maintenir l'inflation en dessous de 3 %. Après la détérioration des comptes budgétaires constatée en 2009, le solde du budget primaire serait ramené à 0,2 % du PIB d'ici 2015, sous l'effet des

⁸ Bénin, *Contraintes pesant sur la croissance et le potentiel de diversification et d'innovation*, Mémorandum économique, Banque mondiale, 18 juin 2009. Voir http://web.worldbank.org/external/default/main?pagePK=51187349&piPK=51189435&theSitePK=322639&menuPK=64187510&searchMenuPK=322668&theSitePK=322639&entityID=000333037_20090721001130&searchMenuPK=322668&theSitePK=322639

⁹ Les autorités envisagent de mettre en place des réformes fiscales pour améliorer l'efficacité des administrations fiscales et douanières et pour élargir l'assiette fiscale. Au cours des trois prochaines années, il s'agira notamment de mesures pour renforcer les systèmes d'information de l'administration fiscale et douanière, la mise en place d'un guichet unique dans le port de Cotonou et la généralisation d'un numéro d'identification personnel à tous les contribuables et à tous les services de l'administration fiscale et douanière. Un impôt sur le revenu personnel sera également introduit.

améliorations de la gestion des finances publiques et des efforts visant à maîtriser les dépenses courantes. Le déficit extérieur courant devrait se contracter à moyen terme, à la faveur de la reprise des exportations et de la réduction de la demande de produits d'importations liée à l'assainissement budgétaire.

Long terme (2015–30) : les projections à long terme dénotent l'impact des réformes structurelles mises en œuvre durant les périodes antérieures et la poursuite de politiques visant à maintenir la stabilité macroéconomique. Ces hypothèses étant posées :

- La **croissance du PIB réel** avoisinerait 6 % selon son potentiel;
- L'**inflation** resterait égale ou inférieure à 3 %;
- Le **déficit du budget primaire** se stabiliserait autour de 1 % du PIB, pour autant que l'amélioration du recouvrement des recettes se poursuive, de même que les efforts constants de réduire les dépenses courantes non prioritaires, la masse salariale en particulier;
- Le **déficit du solde extérieur courant** demeurerait autour de 5 % du PIB, sous l'effet de l'augmentation des importations induite par l'expansion économique et l'investissement direct étranger (IDE), ainsi que de la poursuite des envois de fonds des travailleurs;
- L'amélioration des infrastructures et du climat des affaires permettrait d'attirer l'**investissement direct étranger** à hauteur de 2 % du PIB par an.
- Sous l'effet de l'appui continu des bailleurs de fonds au développement des infrastructures et aux efforts de réformes du Bénin, environ 60 % du total des besoins de financement brut seraient supposé couverts par des dons de l'étranger.
- À moyen et long terme, l'AVD part de l'hypothèse que les autorités continueront à bénéficier de prêts concessionnels assortis d'un élément don équivalant à la moyenne des 5 dernières années.¹⁰
- Du fait de l'engagement des autorités à poursuivre une stratégie d'endettement prudente, les emprunts d'État sur le marché régional fléchiraient quelque peu, tombant de 11,1 % du PIB à fin 2009, à 4,5 % du PIB en fin de période.
- Le taux d'intérêt réel de la dette libellée dans la monnaie régionale devrait ressortir juste au dessus de 4 % en moyenne.

¹⁰ Du financement extérieur actuel au Bénin, les prêts fournis par la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement sont les plus concessionnels. Comme la composition exacte de la dette multilatérale nouvelle est encore inconnue, l'analyse part de l'hypothèse qu'une partie plus grande de la dette multilatérale viendra d'autres créanciers multilatéraux à long terme. Cela explique un élément de don qui est légèrement plus bas sur le long terme que sur le moyen terme (graphique 1).

III. ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

8. **Dans le scénario de référence, tous les ratios de la dette extérieure et du service de la dette restent largement inférieurs aux seuils liés aux politiques mises en œuvre sur la durée de la période de projection (graphique 1).** La VA de la dette extérieure devrait être ramenée à un niveau légèrement supérieur à 9 % du PIB sur le long terme et les ratios du service de la dette resteraient en dessous de 3 %. La VA du ratio de la dette aux exportations demeurerait largement inférieure au seuil de 150 %.

9. **Les indicateurs de viabilité extérieure ne se dégradent que légèrement dans les conditions du test de résistance standard.** Un choc négatif aux exportations, en particulier, entraînerait le dépassement marginal du seuil du ratio dette/exportations pendant trois ans. Il n'empêche que tous les autres indicateurs resteraient avec une grande marge en dessous de leur seuil respectif, sous les différents autres scénarios.

10. **Le risque de surendettement augmenterait considérablement en l'absence de réformes structurelles.** Le scénario de référence pose pour hypothèse un taux de croissance moyen annuel du PIB de 6 % sur le long terme, partant du principe que la mise en œuvre des réformes structurelles se poursuit. Si ces réformes ne se matérialisaient pas, un scénario « sans réformes » caractérisé par une croissance plus lente du PIB réel et des exportations, ainsi qu'un niveau des investissements directs étrangers et du déficit budget primaire proches de leurs moyennes historiques entraînerait un dépassement du ratio dette/exportations autour de 2022.¹¹ De même, les ratios dette/PIB et dette/recettes publiques augmenteraient fortement sur le long terme.

11. **La présente AVD prévoit également un test de sensibilité pour un endettement comportant un montant limité de prêts non concessionnels.** En août 2009, le Conseil d'administration du FMI a adopté un nouveau dispositif relatif aux plafonds de l'endettement extérieur dans les programmes appuyés par le FMI.¹² Le nouveau cadre adopté s'éloigne de la formule unique des critères de concessionnalité au profit d'une approche plus souple,

¹¹ Le scénario « sans réformes » part de l'hypothèse d'un taux de croissance réelle du PIB de 4,0 % en moyenne. Les investissements directs étrangers sont supposés rester en ligne avec leur moyenne historique (1,8 % du PIB) et les exportations ont été réduites de 2,0 % du PIB par rapport au scénario de référence (jusqu'à 15.5 % du PIB).

¹² Disponible sur le site <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4359>.

tenant compte des facteurs de vulnérabilité propres à chaque pays ainsi que de leur capacité de gestion macroéconomique et de gestion des finances publiques.¹³

12. **Dans la classification des pays à faible revenu en fonction de leurs limites d'endettement réalisée en décembre 2009, le Bénin a été placé dans la catégorie des pays à faible capacité.** Suivant les nouvelles directives, pour les pays à faible capacité, les critères de concessionnalité continueront de s'appliquer à chaque dette, avec un élément de libéralité minimum de 35 %. Toutefois, un certain montant de prêts non concessionnels pourrait déroger à ce critère, pour autant que ce montant n'ait pas pour effet de faire basculer le pays dans une catégorie de vulnérabilité plus élevée au risque de surendettement. De tels emprunts ne doivent être entrepris que pour financer des projets dont la viabilité financière et la rentabilité ont été évaluées et approuvées par un établissement de bonne réputation et doivent être accompagnés d'un renforcement continu des systèmes et des institutions pour la sélection de projets.

13. **L'intégration d'un faible montant de prêts non concessionnels n'altère pas significativement le profil de risque de surendettement.** Compte tenu des marges confortables dont dispose le Bénin par rapport aux seuils y afférents et conformément aux nouvelles directives relatives aux limites d'endettement, la présente analyse comporte une simulation avec un montant limité d'emprunts non concessionnels.¹⁴ L'ajout de 150 milliards de francs CFA d'emprunts non concessionnels sur la période 2010–12 ne provoque le franchissement d'aucun des seuils et ne donne donc pas lieu à un changement du classement en termes de vulnérabilité de la dette.

IV. ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE

14. **Selon les projections, les indicateurs d'endettement public devraient fléchir légèrement sur la durée (graphique 2).** Sous le scénario de référence, le ratio dette/PIB devrait tomber jusqu'à environ 14 % et le ratio dette/recettes publiques jusqu'au dessous de 60 %. Le ratio service de la dette/recettes devrait se stabiliser à 3 % environ sur le long terme.

¹³ Cette AVD est conforme à la note d'orientation à l'intention des services du FMI et de la Banque mondiale sur l'application du cadre d'analyse de viabilité de la dette aux pays à faible revenu, en date du 22 janvier 2010 (voir <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4419>)

¹⁴ Sous cet autre scénario, un faible montant de financement non concessionnel, soit 150 milliards de francs CFA en valeur actuelle (4,5 % du PIB) a été ajouté au scénario de référence pour la période 2010–12.

15. **Les tests de sensibilité révèlent un des développements quelque moins favorable.** Selon le teste de choc le plus prononcé¹⁵ le ratio dette/PIB passerait à 22 % et le ratio dette/recettes publiques à 89 %, tandis que le ratio service de la dette/recettes publiques diminuerait jusqu'à 4,6 % d'ici 2030. Les tests de résistance révèlent la plus forte sensibilité à une croissance plus faible du PIB, ce qui souligne à nouveau l'importance de la poursuite des réformes structurelles.

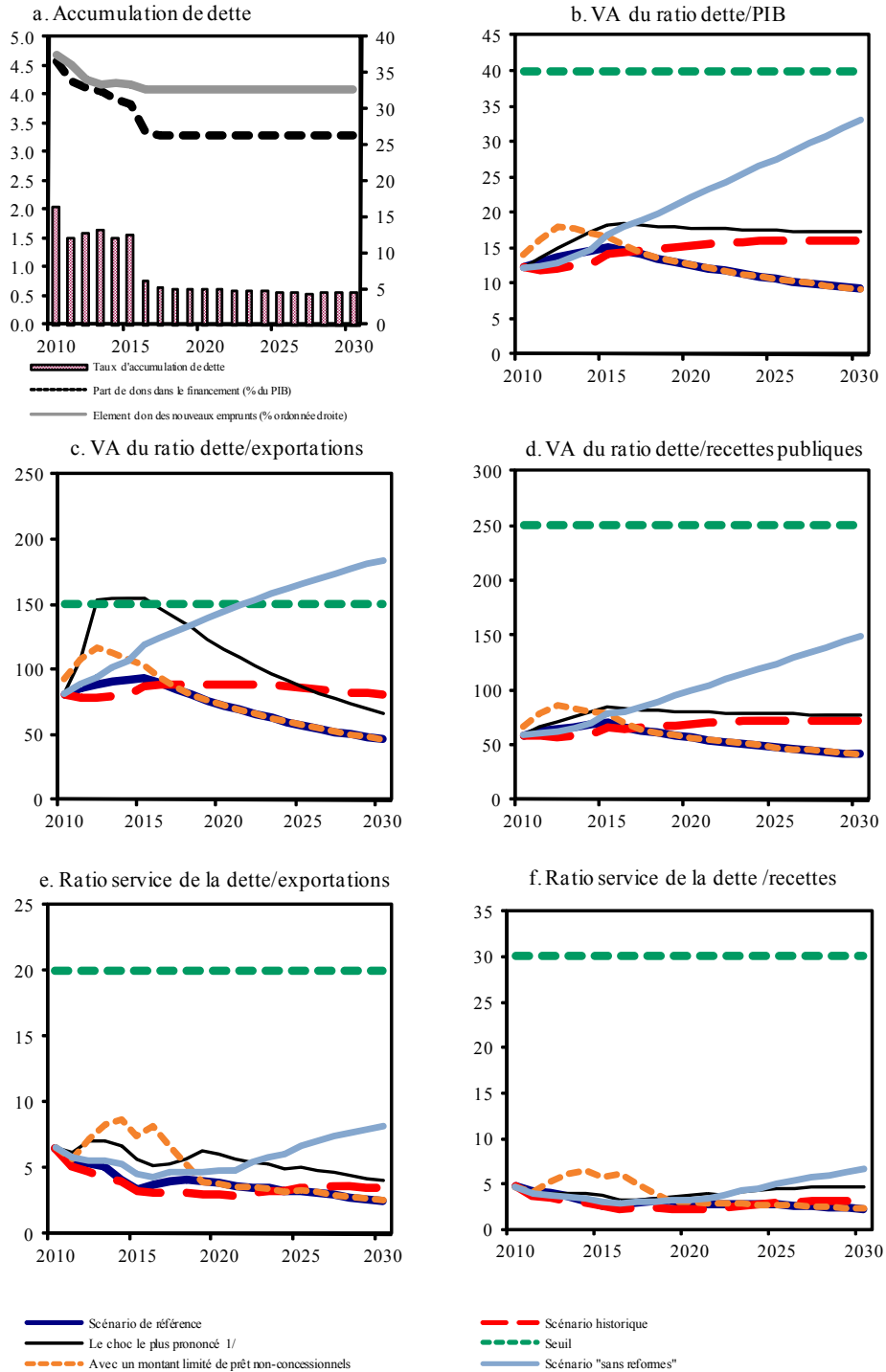
V. CLASSIFICATION DU RISQUE DE SURENDETTEMENT ET CONCLUSIONS

16. **En définitive, la présente AVD confirme que le risque de surendettement du Bénin est modéré, en soulignant l'importance que revêt la poursuite du rééquilibrage budgétaire et des réformes structurelles.** L'analyse met en lumière la nécessité de corriger les dérapages budgétaires de 2009 et de ramener les comptes publics sur une trajectoire viable à moyen terme. La prompt application des réformes structurelles sera également essentielle pour affermir la croissance, accroître les exportations, attirer les investissements directs étrangers et contenir le déficit budgétaire de manière à permettre l'amélioration de la dynamique de l'endettement à long terme. Les autorités devraient également continuer de combler leurs besoins de financement avant tout par une assistance extérieure concessionnelle. Toutefois, eu égard à la marge importante dont disposent les autorités par rapport aux seuils de viabilité de la dette, un faible montant d'emprunts non concessionnels pourrait être envisagé sans risque de bouleverser le profil global de risque de la dette.

17. **Les autorités concordent avec les conclusions générales de l'AVD qui est en ligne avec leur propre analyse de la viabilité de la dette.** Comme dans le passé, les autorités restent engagées à suivre une stratégie d'emprunt prudente selon laquelle les besoins de financement seront principalement couverts par la mobilisation de dons et des emprunts très concessionnels, avec seulement une utilisation limitée d'emprunts sur le marché régional comme une dernière ressource de financement. Les autorités également concordent avec l'idée qu'une politique budgétaire prudente sera nécessaire pour préserver la viabilité des finances publiques et de la dette à moyen et long terme.

¹⁵ Pour les ratios dette/PIB et dette/recettes le choc le plus prononcé est représenté par une baisse temporaire de la croissance réelle jusqu'à 3.1 % en 2011–12, tandis que pour le ratio service de la dette/recettes il est représenté par une dépréciation réelle survenant une fois en 2011 de 30 %.

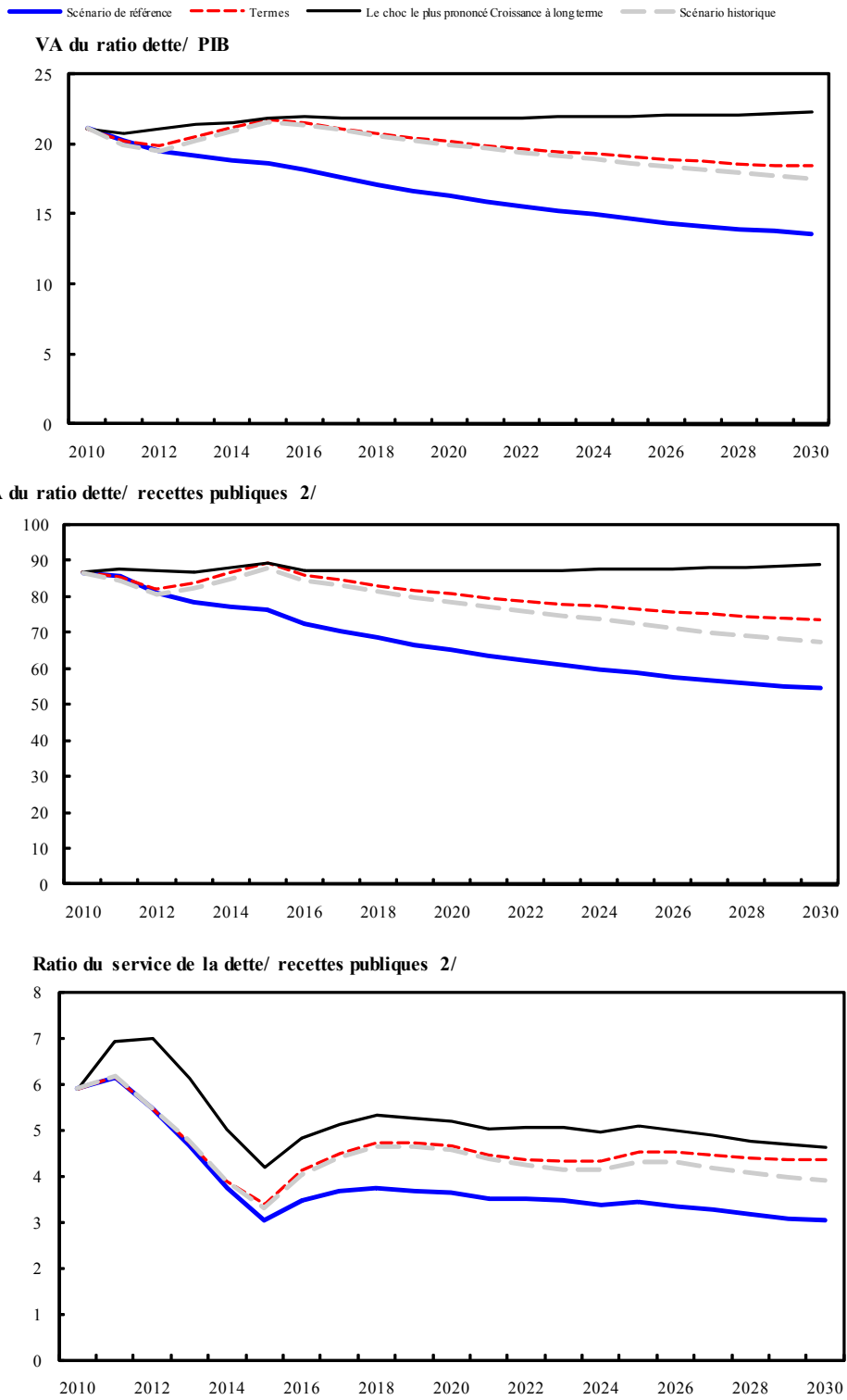
Graphique 1. Benin: Indicateurs d'Endettement Extérieur Générés par les Scénarios Alternatifs, 2010-2030 1/



Sources: Projections et simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2020. Le test dans le graphique b. reflète celui du choc Une dépréciation survenant une fois; dans le graphique c., celui du choc Exportations; dans le graphique d., celui du choc Une dépréciation survenant une fois; dans le graphique e., celui du choc Exportations et dans le graphique f., celui du choc Une dépréciation survenant une fois

Graphique 2.Benin: Indicateurs d'Endettement Public Générés par les Scénarios Alternatifs, 2010-2030 1/



Sources: Les données des autorités des pays; et projections et estimations des fonctionnaires du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2020.

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.

Tableau Ia.: Cadre de la Viabilité de la Dette Extérieure, Scénario de base, 2007-2030 1/
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne 0 Ecart-type		Projections					2010-2015		2016-2030		
	2007	2008	2009	Historique 0	0	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne	2020	2030	Moyenne
	Dette extérieure (nominale) 1/	11.7	16.7	15.1			16.0	17.4	18.5	19.5	20.3	21.1		17.5	13.3
dont : dette publique et publiquement garantie (PPG)	11.7	16.7	15.1			16.0	17.4	18.5	19.5	20.3	21.1		17.5	13.3	
Variation de la dette extérieure	0.7	5.0	-1.7			0.9	1.4	1.1	1.0	0.8	0.8		-0.6	-0.3	
Flux créateurs de dette identifiés	3.8	3.4	7.3			5.2	5.3	4.4	4.0	3.7	2.4		2.5	2.6	
Déficit du compte courant hors intérêts	9.6	7.9	8.3	6.6	2.1	7.6	7.4	7.0	6.7	6.5	5.2		5.3	5.4	5.3
Déficit de la balance des biens et services	15.5	13.3	14.5			13.6	12.3	12.0	11.6	11.2	11.7		12.6	14.9	
Exportations	16.8	17.6	15.3			15.0	15.1	15.3	15.6	15.9	16.2		17.3	20.0	
Importations	32.4	30.9	29.8			28.6	27.4	27.3	27.2	27.1	27.9		30.0	34.9	
Transferts courants nets (négatifs = entrée)	-5.6	-5.4	-6.1	-5.8	0.8	-5.6	-4.5	-4.6	-4.5	-4.4	-6.0		-6.0	-6.0	-6.0
dont : transferts officiels	-2.8	-3.0	-4.0			-3.6	-2.4	-2.3	-2.2	-2.1	-3.0		-5.3	0.5	
Autres flux du compte courant (négatifs = entrée nette)	-0.3	0.0	-0.1			-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.5		-1.3	-3.5	
Investissements directs étrangers, net (négatifs = entrée de capital)	-4.7	-2.6	-1.4	-1.8	1.2	-2.2	-1.7	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0		-2.0	-2.1	-2.1
Dynamiques endogènes de la dette 2/	-1.2	-1.9	0.4			-0.2	-0.4	-0.6	-0.7	-0.8	-0.8		-0.8	-0.6	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.5	0.1	0.3			0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3		0.2	0.1	
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.4	-0.5	-0.5			-0.4	-0.7	-0.9	-1.0	-1.1	-1.1		-1.0	-0.7	
Contribution des variations de prix et des taux de change	-1.2	-1.6	0.6			-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4		-0.4	-0.4	
Résiduel (3-4) 3/	-3.0	1.7	-8.9			-4.3	-3.9	-3.3	-3.0	-2.9	-1.6		-3.1	-2.9	
dont : financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	10.8			12.2	12.9	13.6	14.2	14.7	15.2		12.6	9.2	
En pourcentage des exportations	70.4			81.3	85.7	88.9	91.2	92.6	93.8		72.5	46.2	
VA de la dette extérieure PPG	10.8			12.2	12.9	13.6	14.2	14.7	15.2		12.6	9.2	
En pourcentage des exportations	70.4			81.3	85.7	88.9	91.2	92.6	93.8		72.5	46.2	
En pourcentage des recettes budgétaires	58.6			59.1	63.2	64.9	66.7	68.9	71.2		56.6	41.6	
Ratio du service de la dette/ exportations (en pourcentage)	2.8	-0.7	-0.2			6.5	5.7	5.4	5.1	4.1	3.3		3.8	2.6	
Ratio du service de la dette PPG/ exportations (en pourcentage)	2.8	-0.7	-0.2			6.5	5.7	5.4	5.1	4.1	3.3		3.8	2.6	
Ratio du service de la dette PPG/ recettes budgétaires (en pourcentage)	2.3	-0.6	-0.2			4.7	4.2	4.0	3.7	3.1	2.5		3.0	2.3	
Besoins de financement brut (en Milliards de dollars EU)	0.3	0.3	0.5			0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4		0.6	1.4	
Déficit du compte courant hors intérêt stabilisant la dette en point de PIB	8.9	2.8	9.9			7.3	6.0	5.9	5.7	5.6	4.4		5.9	5.6	
Hypothèses clés macroéconomiques															
Taux de croissance du PIB réel (en pourcent)	4.6	5.0	2.7	4.2	1.1	3.2	4.4	5.5	6.0	6.0	6.0	5.2	6.0	6.0	6.0
Variation du déflateur du PIB exprimée en dollar EU (en pourcent)	11.9	15.3	-3.3	6.3	9.3	7.8	1.7	1.6	1.5	1.3	1.3	2.5	2.5	2.4	2.5
Taux d'intérêt effectif (en pourcent) 5/	4.8	1.5	1.7	1.7	1.2	2.0	1.9	1.8	1.7	1.6	1.6	1.8	1.2	1.1	1.2
Croissance des exportations de biens et services exprimées en dollar EU (en pourcent)	49.1	26.9	-13.8	11.6	19.0	9.1	7.0	8.6	9.6	9.4	9.4	8.8	10.2	10.2	10.2
Croissance des importations de biens et services exprimées en dollar EU (en pourcent)	56.9	15.7	-4.2	12.5	18.8	6.7	1.6	6.7	7.1	7.1	10.3	6.6	10.3	10.3	10.3
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en pourcent)	37.5	36.1	34.0	33.4	33.6	33.4	34.6	32.7	32.7	32.7
Recettes publiques à l'exclusion des dons, en pourcentage du PIB	20.6	19.4	18.4			20.6	20.5	21.0	21.3	21.3	21.3		22.2	22.2	22.2
Apports d'aide (en Milliards de dollars EU) 7/	0.2	0.1	0.2			0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4		0.6	1.3	
dont : les dons	0.2	0.1	0.2			0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3		0.4	1.0	
dont : les prêts concessionnels	0.0	0.0	0.0			0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1		0.1	0.3	
Financement équivalent en don (en pourcentage du PIB) 8/			5.3	4.2	4.1	4.0	3.9	3.8		3.3	3.3	3.3
Financement équivalent en don (en pourcentage du financement extérieur) 1			88.2	69.9	69.0	68.7	70.0	70.6		76.7	76.7	76.6
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (en Milliards de dollars EU)	5.5	6.7	6.7			7.4	7.9	8.4	9.1	9.7	10.5		15.9	36.4	
Croissance du PIB nominal en dollars EU	17.1	21.1	-0.7			11.3	6.2	7.1	7.5	7.3	7.3	7.8	8.7	8.6	8.7
VA de la dette extérieure PPG (en Milliards de dollars EU)	0.8			0.9	1.0	1.1	1.3	1.4	1.6		2.0	3.3	
(VA+VA-1)/PIB-1 (en pourcent)			2.1	1.5	1.6	1.7	1.6	1.6	1.7	0.6	0.6	0.6
Remises de fonds des travailleurs expatriés (en Milliards de dollars EU)	0.2	0.2	0.2			0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3		0.4	0.9	
PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances)	10.5			11.9	12.6	13.3	13.9	14.4	14.8		12.3	9.0	
PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	59.9			70.6	74.2	76.6	78.8	80.3	81.4		63.4	41.0	
Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	-0.2			5.7	4.9	4.7	4.4	3.6	2.9		3.3	2.3	

Source: Simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Dérivé de $[r - g - r(1+g)] / (1+g+gr)$ multiplié par les ratios de dette antérieurs, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et r = taux de croissance du déflateur du PIB (exprimé en dollars EU).

3/ Inclut les financements exceptionnels (tels que les variations d'intérêts et d'allègement de la dette), variation des avoirs extérieurs bruts; et ajustements de valeur. Pour les projections, la contribution des variations de prix et des taux de change est aussi incluse. It does not include external project grants that are assumed to cover about 60 percent of total gross financing needs.

4/ La VA de la dette du secteur privée est supposée être égale à sa valeur nominale.

5/ Paiement d'intérêts de l'année courante divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Moyennes historiques et écarts-types sont le plus souvent déterminés sur une période de 10 ans en fonction de la disponibilité des données.

7/ Définis comme dons, prêts concessionnels et allègement de dette

8/ Le financement équivalent en don inclut les dons accordés directement aux gouvernements et au travers des nouveaux emprunts (c'est à dire la différence entre la valeur nominale et la VA).

Tableau 1b.: Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2010-2030
(En pourcentage)

	Projections							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	2030
VA du ratio dette/PIB								
Scénario de Référence	12	13	14	14	15	15	13	9
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	12	12	12	12	13	14	15	16
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	12	14	15	16	17	18	18	17
A.3 No reform scenario	12	12	13	14	15	17	22	33
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	12	13	14	15	15	16	13	10
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	12	14	17	18	18	19	15	10
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	12	14	15	16	16	17	14	10
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	12	13	15	15	16	16	13	9
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	12	13	15	16	16	17	14	10
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	12	18	19	20	21	21	18	13
VA du ratio dette/ exportations								
Scénario de Référence	81	86	89	91	93	94	73	46
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	81	79	79	80	81	87	89	80
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	81	90	97	103	108	112	103	86
A.3 No reform scenario	81	89	94	102	107	119	144	184
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	81	85	89	91	92	93	72	46
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	81	109	154	155	155	155	116	66
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	81	85	89	91	92	93	72	46
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	81	88	95	97	98	99	76	47
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	81	91	108	110	111	112	85	52
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	81	85	89	91	92	93	72	46
VA du ratio dette/ recettes publiques								
Scénario de Référence	59	63	65	67	69	71	57	42
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	59	58	57	58	60	66	69	72
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	59	66	71	76	80	85	80	77
A.3 No reform scenario	59	60	62	65	69	79	99	149
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	59	64	67	69	71	74	58	43
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	59	69	83	84	85	87	67	44
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	59	66	71	73	75	78	62	45
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	59	65	70	71	73	75	59	42
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	59	65	73	74	76	78	61	43
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	59	89	92	94	97	101	80	59

Tableau 1b.: Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2010-2030(suite)
(En pourcentage)

Ratio du service de la dette/ exportations								
Scénario de Référence	7	6	5	5	4	3	4	3
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	7	5	5	4	4	3	3	4
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	7	5	5	5	5	5	5	5
A.3 No reform scenario	7	6	6	6	5	5	5	8
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	7	5	5	5	5	4	3	3
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	7	6	7	7	7	6	6	4
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	7	5	5	5	5	4	3	3
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	7	5	5	5	5	4	4	3
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	7	6	6	6	5	4	4	3
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	7	5	5	5	5	4	3	3
Ratio du service de la dette/ recettes publiques								
Scénario de Référence	5	4	4	4	3	3	3	2
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	5	4	3	3	3	3	2	3
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	5	4	4	4	4	4	4	5
A.3 No reform scenario	5	4	4	4	3	3	3	7
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	5	4	4	4	4	3	3	2
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	5	4	4	4	4	3	3	3
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	5	4	4	4	4	3	3	3
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	5	4	4	4	3	3	3	2
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	5	4	4	4	4	3	3	2
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	5	6	5	5	5	4	4	3
<i>Pour mémoire :</i>								
Elément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	35	35	35	35	35	35	35	35

Sources: Projections et simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Les variables sont la croissance du PIB réel, du déflateur du PIB exprimé en dollar américain, le compte-courant hors intérêt (en pourcentage du PIB) et les flux non-créditeurs de dette.

2/ On suppose le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est supérieur de 2 points à celui du scénario de référence; le délai de grâce et la maturité restant identiques.

3/ On suppose que les exportations demeurent définitivement à leur niveau le plus bas, mais le compte courant revient à son niveau initial après le choc

(ce qui implique un ajustement automatique compensatoire sur les importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés, et les investissements directs étrangers.

5/ La dépréciation est définie comme la diminution en pourcentage de la valeur de la monnaie locale par rapport au dollar américain, et cette diminution ne peut excéder 100 pourcent.

6/ S'applique aux scénarios de sensibilité, sauf pour le scénario A2 (financement sous termes moins favorable) dans lequel les termes des nouveaux financements sont ceux mentionnés à la note en bas de la page 2.

Tableau 2a.: Cadre d'Analyse de la Viabilité de la Dette du Secteur Public, Scénario de Base, 2007-2030
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne historique 5/	Ecart type 5/	Estimation					Projections			
	2007	2008	2009			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2010-15 Moyenne		2016-30 Moyenne
													2020	2030
Dette du secteur public 1/	15.4	24.5	26.2			24.9	24.8	24.5	24.6	24.6	24.7		21.3	17.8
dont la part libellée en devises	11.7	16.7	15.1			16.0	17.4	18.5	19.5	20.3	21.1		17.5	13.3
Variation de la dette du secteur public	2.9	9.1	1.7			-1.3	-0.1	-0.3	0.1	0.0	0.1		-0.6	-0.2
Flux créateurs de dette identifiés	-2.3	0.7	1.1			0.3	0.6	-0.3	-1.0	-1.1	-1.1		-0.3	-0.1
Déficit primaire	-0.6	1.4	3.6	1.0	1.2	1.4	1.5	0.9	0.1	0.1	0.2	0.7	1.0	1.0
Recettes et dons	23.6	21.2	21.5			25.0	23.7	24.1	24.5	24.4	24.4		25.0	25.0
dont : dons	3.0	1.7	3.2			4.3	3.2	3.2	3.1	3.1	3.0		2.8	2.8
Dépenses primaires (hors intérêt)	22.9	22.5	25.2			25.8	25.2	25.0	24.6	24.5	24.5		26.0	26.0
Dynamiques endogènes de la dette	-1.5	-0.5	-2.0			-0.4	-0.6	-0.9	-1.1	-1.2	-1.2		-1.3	-1.1
Contribution des différentiels entre taux d'intérêt et croissance	-0.4	-1.4	-0.6			-0.6	-0.7	-1.0	-1.2	-1.3	-1.4		-1.2	-1.0
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0.2	-0.6	0.0			0.2	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0		0.0	0.0
dont : contribution du taux de croissance réel du PIB	-0.6	-0.7	-0.6			-0.8	-1.1	-1.3	-1.4	-1.4	-1.4		-1.2	-1.0
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-1.1	0.8	-1.3			0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	
Autres flux créateurs de dette identifiés	-0.2	-0.2	-0.6			-0.6	-0.3	-0.3	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Recettes de privatisation (négatives)	-0.2	-0.2	-0.6			-0.6	-0.3	-0.3	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Reconnaissance de passifs éventuels ou implicites	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de dette (PPTTE et autres allègements)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (spécifier, ex recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, incluant des variations d'actif	5.2	8.4	0.6			-1.6	-0.8	0.0	1.0	1.1	1.1		-0.3	-0.1
Autres Indicateurs de Soutenabilité														
VAN de la dette du secteur public	3.7	7.8	21.9			21.1	20.4	19.6	19.3	19.0	18.8		16.4	13.7
dont : la part libellée en devises	0.0	0.0	10.8			12.2	12.9	13.6	14.2	14.7	15.2		12.6	9.2
dont : la dette extérieure	10.8			12.2	12.9	13.6	14.2	14.7	15.2		12.6	9.2
VAN des passifs éventuels (exclus de la dette du secteur public)
Besoin de financement brut 2/	-0.2	1.4	3.8			2.8	3.0	2.2	1.3	1.0	0.9		1.9	1.8
Ratio de la VAN de la dette publique/ recettes budgétaires, incluant les dons	15.6	36.7	101.6			84.6	86.1	81.4	79.1	77.8	77.0		65.7	54.9
Ratio de la VAN de la dette publique/ recettes budgétaires, excluant les dons	17.8	40.0	119.3			102.4	99.6	93.7	90.6	89.0	88.0		74.0	61.8
dont : la dette extérieure 3/	58.6			59.1	63.2	64.9	66.7	68.9	71.2		56.6	41.6
Ratio du service de la dette publique/ recettes budgétaires, incluant les dons	2.0	0.3	0.9			5.9	6.1	5.5	4.7	3.7	3.0		3.6	3.0
Ratio du service de la dette publique/ recettes budgétaires, excluant les dons	2.3	0.3	1.1			7.0	7.1	6.3	5.4	4.3	3.5		4.1	3.4
Déficit primaire stabilisant la dette en point de PIB	-3.6	-7.8	1.9			2.7	1.7	1.2	0.1	0.1	0.1		1.6	1.2
Hypothèses clés macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcent)	4.6	5.0	2.7	4.2	1.1	3.2	4.4	5.5	6.0	6.0	6.0	5.2	6.0	6.0
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette publique intérieure (en pourcent)	4.8	1.5	1.7	1.7	1.2	2.0	1.9	1.8	1.7	1.6	1.6	1.8	1.2	1.1
Taux d'intérêt réel moyen de la dette intérieure (en pourcent)	-2.5	-1.4	1.1	0.8	2.4	2.2	4.8	4.8	4.1	3.2	2.7	3.6	3.9	3.0
Dépréciation du taux de change réelle (en pourcent, + = dépréciation)	-10.5	8.0	-8.2	-5.7	11.5	1.1
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcent)	2.6	7.2	2.0	3.2	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	3.0	3.0
Croissance des dépenses primaires réelles (application du déflateur du PIB)	0.3	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1
Éléments des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcent)	37.5	36.1	34.0	33.4	33.6	33.4	34.6	32.7	32.7

Sources: Les autorités des pays; et estimations et projections des fonctionnaires du FMI.

1/ Le secteur public est défini comme l'administration centrale de la République du Bénin et n'inclut pas les démembrements politiques (comme les collectivités locales), la Banque centrale ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État. L'AVD est effectuée sur base brute.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes budgétaires hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des paiements d'intérêts et d'amortissements de la dette à moyen et long terme.

5/ Moyennes historiques et écarts-type sont normalement calculés sur les 10 dernières années en fonction de la disponibilité des données.

Tableau 2b.: Analyse de Sensibilité des Principaux Indicateurs de la Dette Publique 2010-2030

	Projections							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	2030
VA du ratio dette/ PIB								
Scénario de Référence	21	20	20	19	19	19	16	14
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	21	20	20	20	21	22	20	18
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	21	20	20	21	21	22	20	19
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	21	20	20	20	20	20	19	21
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	21	21	21	22	22	22	22	22
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	21	21	21	21	20	20	17	14
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	21	21	21	21	21	21	20	20
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	21	25	24	23	22	22	18	15
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	21	28	27	27	26	26	22	17
VA du ratio dette/ recettes publiques 2/								
Scénario de Référence	87	86	81	79	78	77	66	55
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	87	84	81	83	86	89	79	68
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	87	86	83	84	87	90	81	74
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	87	86	82	80	80	80	75	83
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	87	88	87	88	89	90	88	89
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	87	88	88	85	84	83	70	57
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	87	87	86	85	85	86	81	79
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	87	106	99	94	91	89	73	58
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	87	120	114	110	107	105	87	66
Ratio du service de la dette/ recettes publiques 2/								
Scénario de Référence	6	6	5	5	4	3	4	3
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	6	6	5	5	4	3	5	4
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	6	6	5	5	4	3	5	4
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	6	6	6	5	4	3	4	5
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	6	6	6	5	4	4	5	5
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	6	6	6	5	4	3	4	3
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	6	6	6	5	4	3	4	5
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	6	7	7	6	5	4	5	5
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	6	6	7	6	6	5	4	4

Sources: Les données des autorités des pays; et projections et estimations des fonctionnaires du FMI.

1/ On suppose que la croissance du PIB réel correspond au scénario de référence moins un écart-type divisé par la racine carrée de 20 (soit le nombre d'années de projection).

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BÉNIN

**Rapport des services du FMI sur les consultations de 2010 au titre de l'article IV et
demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit**

Annexe d'information

Préparé par le Département Afrique

27 mai 2010

	Table des matières	Page
I.	Relations avec le FMI	2
II.	Programme de travail conjoint Banque mondiale-FMI, 2009–10	7
III.	Questions d'ordre statistique	8

I. RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 30 avril 2010)

I. Date d'admission : 10 juillet 1963Article VIII

II. Compte des ressources générales:	millions de DTS	% Quote-part
<u>Quote-part</u>	61,90	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u>	59,72	96,48
<u>Position de réserve au FMI</u>	2,19	3,53
<u>Taux de change des avoires</u>		

III. Département des DTS:	millions de DTS	% Allocation
<u>Allocation cumulative nette</u>	59,17	100,00
<u>Participations</u>	49,69	83,99

IV. <u>Encours des achats et des prêts :</u>	millions de DTS	% Quote-part
Accords au titre de la FEC	24,77	40,02

V. Derniers accords financiers en date:

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FEC ^{1/}	5 août 2005	4 août 2009	24,77	24,77
FEC ^{1/}	17 juillet 2000	31 mars 2004	27,00	27,00
FEC ^{1/}	28 août 1996	16 juillet 2000	27,18	16,31

VI. Projections des paiements au FMI^{2/}**(millions de DTS; sur la base des ressources utilisées et des avoires actuels en DTS)**

	Échéances				
	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Principal		0,18	0,44	0,62	3,93
Commissions/intérêts	<u>0,02</u>	<u>0,03</u>	<u>0,09</u>	<u>0,09</u>	<u>0,08</u>
Total	<u>0,02</u>	<u>0,20</u>	<u>0,53</u>	<u>0,70</u>	<u>4,01</u>

^{1/} Anciennement FRPC^{2/} Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	<u>Cadre</u>
I. Engagement au titre de l'initiative PPTE	<u>renforcé</u>
Date du point de décision	Juillet 2000
Assistance engagée	
par tous les créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	265,00
Dont : assistance du FMI (millions de dollars EU)	24,30
(équivalent en millions de DTS)	18,40
Date du point d'achèvement	Mars 2003
II. Décaissement de l'assistance du FMI (millions de DTS))	
Assistance décaissée au pays membre	18,40
Assistance intérimaire	11,04
Solde au point d'achèvement	7,36
Décaissement additionnel au titre des revenus d'intérêts ^{2/}	1,66
Total des décaissements	20,06

^{1/} L'assistance engagée dans le cadre original est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'assistance engagée dans le cadre renforcé en VAN au point de décision. C'est pourquoi les deux montants ne peuvent être additionnés.

^{2/} Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement, qui correspond aux revenus d'intérêts accumulés sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM):

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ^{1/}	36,06
Financement par : Compte IADM	34,11
Reliquat des ressources PPTE	1,95

II. Allègement de la dette par facilité (millions de DTS)

<u>Date de prise d'effet</u>	<u>Dettes</u>		<u>Total</u>
	<u>admissible</u>		
	<u>CRG</u>	<u>FRPC</u>	
Janvier 2006	S/O	36,06	36,06

^{1/} L'IADM fournit un allègement de dette intégral aux pays qui remplissent les conditions requises. L'aide

sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

Point de décision : stade auquel le FMI et la Banque mondiale décident si un pays remplit les conditions requises pour bénéficier de l'assistance au titre de l'initiative PPTE et déterminent le montant de l'assistance à fournir.

Assistance intérimaire : ressources versées à un pays durant la période comprise entre le point de décision et le point d'achèvement; elles peuvent atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou respectivement 25 % et 75 % dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : Point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts (défini à la note 2 ci-dessus). Le moment où le point d'achèvement est atteint dépend de la mise en œuvre de réformes structurelles majeures arrêtées à l'avance (on parle de point d'achèvement flottant).

IX. Évaluation des sauvegardes:

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est un institut d'émission commun des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La dernière évaluation en date des sauvegardes à la BCEAO a été achevée le 1^{er} Mars 2010. Il ressort de cette évaluation actualisée de 2010 que la BCEAO a toujours bien les contrôles en place au niveau opérationnel. Néanmoins, la structure générale de gouvernance doit être renforcée par l'ajout d'un comité d'audit qui veillera à ce que le conseil d'administration exerce bien la surveillance appropriée de la structure de contrôle et notamment des fonctions d'audit et des états financiers. L'application prochaine (2010) de la réforme institutionnelle de l'UEMOA et de la BCEAO devrait contribuer à remédier à la situation. Il convient également de poursuivre les efforts déployés pour mettre pleinement en application le cadre d'information financière tel que défini par les Normes internationales d'information financière.

X. Régime des changes:

Le Bénin est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et n'a pas de monnaie officielle distincte. La monnaie commune de l'UEMOA, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de 655,957 francs CFA pour 1 euro, conformément au taux officiel de conversion franc français/euro et au taux fixe antérieur de 100 francs CFA pour 1 franc français. Le 28 avril 2006, 769,68 francs CFA équivalaient à 1 DTS. À compter du 1^{er} janvier 2007, le régime de change des pays de l'UEMOA a été reclassé, passant de la catégorie des régimes sans monnaie officielle distincte à celle des régimes conventionnels de parité fixe. La nouvelle classification repose sur le comportement de la monnaie commune, alors que la précédente était basée sur l'absence de monnaie officielle distincte. Il s'agit donc seulement d'un changement de définition et ce reclassement n'implique pas qu'il y ait eu un

changement fondamental du régime de change ou d'autres politiques de l'union monétaire ou de ses membres. Le régime de change commun à tous les pays de l'UEMOA est exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes relevant de la compétence du FMI.

XI. Consultations au titre de l'Article IV:

Les derniers entretiens dans le cadre des consultations au titre de l'article IV ont eu lieu à Cotonou du 3 au 17 mars 2008. Le Conseil d'administration a examiné le rapport des services du FMI (Rapport n° 08/230 du 30/5/08) ainsi que le document sur les questions générales, et il a conclu les consultations de 2008 au titre de l'article IV, le 16 juin 2008.

XII. Évaluation de type RONC:

Une mission du Département des finances publiques a réalisé le module des finances publiques du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) en mai 2001. La mission a recommandé l'adoption d'un plan d'action triennal prévoyant des mesures pour améliorer la gestion des dépenses. La mission a également établi une liste d'actions à mener rapidement pour garantir que les autorités soient en mesure de suivre l'exécution du budget. Le module du RONC sur la transparence des finances publiques a été distribué au Conseil d'administration le 6 juin 2002 (Rapport des services du FMI n° 02/217).

XIII. Assistance technique au cours des cinq dernières années

A. SIEGE

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
LEG	Assistance technique	24–26 avril 2006	Formation approfondie sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
FAD	Assistance technique	10–23 octobre 2006	Examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des réformes visant à moderniser les administrations fiscale et douanière
FAD	Assistance technique	30 octobre – 13 novembre 2006	Diagnostic de la GFP et préparation d'un plan d'action pour la réforme
FAD	Assistance technique	16–30 juin 2008	Diagnostic du système fiscal et préparation d'une réforme de la politique fiscale

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
FAD	Assistance technique	15–26 juin 2009	Evaluation des progrès de modernisation des administrations fiscale et douanière ; identification des priorités de la réforme

B. AFRITAC OUEST

FAD	Assistance technique	2006, 2007	Administration douanière
FAD	Assistance technique	2006, 2007	Gestion des finances publiques
FAD	Assistance technique	2006, 2007, 2008	Administration fiscale
FAD	Assistance technique	2009	Gestion des finances publiques
FAD	Assistance technique	2010	Administration fiscale
FAD	Assistance technique	2010	Administration douanière
MCM	Assistance technique	2006, 2007	Contrôle et réglementation bancaires
MCM	Assistance technique	2007, 2008	Dette publique et viabilité de la dette
STA	Assistance technique	2006	Statistiques de finances publiques
STA	Assistance technique	2007, 2008	Statistiques plurisectorielles
STA	Assistance technique	2006, 2009	Statistiques de comptabilité nationale.
STA	Assistance technique	2006, 2008	Statistiques du secteur réel
STA	Assistance technique	2009	Statistiques de comptabilité nationale
STA	Assistance technique	2010	Statistiques de finances publiques

XIV. Représentant résident:

M. Yao a été Représentant résident du 26 septembre 2005 au 24 décembre 2009.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2009–10

Titre	Produits	Dates provisoires de la mission	Date escomptée de livraison
A. Informations communes sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale dans les 12 mois à venir	1. Revue des dépenses publiques	Mars 2010	Juillet 2010
	2. CARP VI		Avril 2010
	3. GEM efficacité énergétique	Juin 2009	Avril 2010
Programme de travail du FMI dans les 12 mois à venir	1. Sixième revue au titre de la FRPC	Mars/avril 2009	Juin 2009
	2. Examen d'un nouvel accord au titre de la FEC	Mars 2010	Juin 2010
B. Demande de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Revue des dépenses publiques		Décembre 2010
Demande de la Banque mondiale au FMI	Examen du régime fiscal et des conditions de mise en place d'un régime fiscal convivial pour les entreprises		Octobre 2009
C. Accord sur des produits et missions conjoints			
Produits conjoints des 12 prochains mois	AVD		Juin 2010
	PESF		Décembre 2010

III. QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

A. Evaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

GENERAL : Les données communiquées présentent certaines lacunes, mais sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance. Les lacunes existent au niveau des comptes nationaux, des finances publiques, des statistiques monétaires et de la balance des paiements.

Statistiques du secteur réel : L'insuffisance des ressources et les carences documentaires et méthodologiques nuisent à l'exactitude et à la fiabilité des comptes nationaux. Des efforts sont actuellement déployés pour y remédier. Le Bénin participe au processus d'harmonisation régionale des méthodes statistiques dans le cadre de l'UEMOA ainsi qu'au projet SGDD qui permet aux pays de l'AFRITAC Ouest de mettre en œuvre le *SCN 1993*. Le travail avance lentement et il reste encore les comptes de quelques années à convertir. Les missions effectuées par l'AFRITAC Ouest en 2008 et 2009 ont cherché à accélérer le processus, et une prochaine mission réalisée dans le courant de 2010 contribuera à l'établissement des comptes révisés de 2007. Un registre statistique et un indice de la production industrielle sont en cours d'élaboration, mais la mise en œuvre n'avance pas comme prévu. Les données sur les prix à la consommation, mesurées à l'aide de l'indice harmonisé de l'UEMOA sur les prix à la consommation, sont suffisantes aux fins de la surveillance. La méthodologie utilisée pour établir cet indice harmonisé de l'UEMOA sur les prix à la consommation est en cours d'actualisation, avec 2008 comme nouvelle année de référence.

Statistiques de finances publiques : Les données de finances publiques sont d'une qualité globalement adéquate aux fins de la surveillance, mais présentent des carences en termes de couverture, de périodicité, de délai d'établissement, et d'accès. Les autorités font état de la « situation des flux de trésorerie » aux fins de publication dans *l'Annuaire de statistiques de finances publiques* une année après l'année de référence. Les missions de SFP du département des statistiques en octobre 2008 et juillet 2009 ont jugé que les autorités devaient encore établir un système de SFP pour l'ensemble des administrations publiques de façon à élargir la couverture des activités non marchandes contrôlées par l'Etat, et qu'elles devaient également diffuser les SFP dans les trois mois qui suivent le trimestre de référence, et présenter les autres principaux rapports de SFP pour faciliter l'articulation avec les autres jeux de données macroéconomiques, notamment le bilan.

Statistiques monétaires et financières : Les statistiques monétaires et financières, établies et diffusées par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), sont généralement adéquates et leur couverture institutionnelle est exhaustive. Leur exactitude est quelque peu limitée par l'utilisation des coefficients de tri de 1990 pour estimer les montants des billets circulant entre les pays de la BCEAO, qui servent ensuite à

estimer la circulation fiduciaire et à ajuster les avoirs extérieurs nets de chaque pays membre.

Balance des paiements : Les statistiques extérieures souffrent encore de carences qui empêchent d'évaluer exactement et en temps utile les opérations du compte courant ainsi que les flux financiers et les mouvements de capitaux. Les améliorations récentes apportées à l'application des directives de la cinquième édition *du Manuel de la balance des paiements* n'ont pas réglé le problème. En novembre 2004, une mission d'assistance technique du Département des statistiques a noté que les moyens humains affectés aux statistiques de balance des paiements par l'agence nationale de la BCEAO étaient insuffisants, et elle a mis en évidence des problèmes méthodologiques tels que l'utilisation d'hypothèses et de bases de référence non éprouvées, la portée restreinte de l'investissement direct et les lacunes dans l'établissement des avoirs extérieurs nets et de la position extérieure globale. Les statistiques de balance des paiements sont également diffusées avec un retard de plus d'un an et celles de la position extérieure globale avec un retard de 18 mois. Des progrès ont été accomplis récemment dans le rapprochement des données du commerce régional avec celles des partenaires régionaux, et l'élaboration des statistiques commerciales a été rehaussée par l'installation du système informatique douanier SYDONIA dans tous les postes frontaliers et de SYDONIA ++ au port, à l'aéroport et dans certains bureaux régionaux. Pour améliorer davantage le système, il faudra établir l'interconnexion entre le système informatique des principaux services douaniers et leur intégration avec les autres régies financières. Des progrès sont également nécessaires dans l'intensification des contacts avec les organismes déclarants, le renforcement des ressources humaines et techniques. Les données du compte financier peuvent être améliorées en élargissant la couverture des avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire et le recensement des avoirs extérieurs des résidents, et en utilisant d'autres sources de données telles que les statistiques de la Banque des règlements internationaux (BRI). La BCEAO a récemment mis à jour l'établissement des données des banques commerciales sur les paiements impliquant des non résidents; mais ces données ne servent pas à produire des estimations annuelles de la balance des paiements.

Les statistiques de la dette extérieure sont généralement adéquates aux fins de la surveillance, mais ne sont complètes que pour la dette contractée et garantie par l'Etat. Les données sont recueillies par la Caisse autonome d'amortissement (CAA), qui est chargée de signer des accords internationaux de prêt et d'honorer les obligations de l'État au titre de la dette extérieure. La base de données de la CAA est assez complète et à jour et elle contient des données de stock fiables ; elle produit les projections des flux du service de la dette prêt par prêt, mais ne reçoit pas régulièrement des relevés de la part de tous les créanciers.

B. Normes et qualité des données	
<p>Le Bénin a commencé à participer au Système Général de Diffusion de Données (SGDD) en 2001, mais n'a pratiquement pas mis à jour les métadonnées depuis.</p>	<p>Une mission du Département des finances publiques a réalisé le module des finances publiques du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) en mai 2001.</p>
C. Communication de données au Département des statistiques	
<p>Les formulaires types de communication des données (conformes au <i>Manuel de statistiques monétaires et financières</i> — MSMF) ne sont toujours pas utilisés régulièrement pour communiquer les données monétaires au FMI.</p>	

Bénin: Tableau des indicateurs courants nécessaires pour la surveillance
(Au 28 avril 2010)

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception	Fréquence des données ⁷	Fréquence de la communication ⁷	Fréquence de la publication ⁷
Taux de change	Courant	Courant	Q	Q	M
Avoirs internationaux de réserve et engagements au titre des réserves des autorités monétaires ¹	1/10	4/10	M	M	M
Monnaie centrale	1/10	4/10	M	M	M
Monnaie au sens large	1/10	4/10	M	M	M
Bilan de la banque centrale	1/10	4/10	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	1/10	4/10	M	M	M
Taux d'intérêt ²	2/10	3/09	M	M	M
Indice mensuel harmonisé des prix à la consommation	3/10	4/10	M	M	M
Recettes; dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes; dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	12/09	2/10	M	M	ND
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	2009	3/10	A	A	ND
Solde extérieur courant	2009	3/10	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	2009	3/10	A	T	A
PIB/PNB	2009	3/10	A	A	A
Dette extérieure brute	2009	3/10	A	I	A
Position extérieure globale ⁶	2007	3/09	A	A	A

¹ Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les engagements à court terme liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des produits financiers dérivés à payer et à recevoir en monnaie étrangère, y compris ceux qui seraient liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens.

² Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, des billets et des obligations.

³ Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

⁴ L'ensemble des administrations publiques comprend l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale) et les administrations d'États fédérés ou locales.

⁵ Y compris la ventilation par monnaie et par échéance.

⁶ Y compris la position brute de l'actif et du passif financier envers des non résidents.

⁷ Fréquences quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), et non disponible (ND).

Déclaration du représentant des services du FMI
10 Juin 2010

La présente déclaration contient de nouveaux éléments d'information portés à la connaissance des services du FMI depuis l'envoi de leur rapport au Conseil d'administration le 28 mai 2010. Ces nouveaux éléments d'information ne remettent pas en cause l'orientation générale de leur évaluation.

1. Selon des données préliminaires à fin avril 2010, l'inflation des prix à la consommation a progressé jusqu'à 3,0 % en glissement annuel, après la décision du gouvernement de relever les tarifs d'électricité de 10 % au 1^{er} avril et sous l'effet de la hausse des prix des denrées alimentaires et des transports. Du côté du budget, la mobilisation des recettes, en se chiffrant à 36,9 milliards de FCFA (soit 1,1 % du PIB), a été inférieure aux projections du programme, du fait d'un recul des recettes fiscales et non fiscales. Néanmoins, les dépenses de l'Etat ont suivi l'évolution prévue par le programme, avec une baisse des dépenses intérieures d'investissements qui a compensé la légère hausse des transferts. La masse salariale en particulier a évolué conformément au programme.

2. Les autorités ont indiqué cette semaine aux services du FMI avoir pris des mesures pour accroître la mobilisation des recettes et réguler les dépenses de façon à atteindre les objectifs prévus par le programme à fin juin. La direction du service des douanes, en particulier, a été récemment remaniée. Les autorités ont également imposé l'utilisation de l'Identifiant fiscal unique pour les déclarations douanières, et ont intensifié les contrôles douaniers aux frontières. De nouveaux contrôles internes au sein du service des impôts sur le revenu ont également été mis en place. Enfin, les autorités comptent recevoir 52 milliards de FCFA (soit 1,7 % du PIB) de recettes non fiscales en juillet 2010 avec la cession de trois licences GSM de troisième génération.

3. Les autorités ont révisé à la hausse leurs prévisions de financement extérieur pour 2010 pour tenir compte de la forte dépréciation enregistrée récemment par le Franc CFA par rapport au dollar EU et au DTS. Selon les derniers taux de change, le besoin de financement est maintenant révisé à 19,5 milliards de FCFA, contre 24,3 milliards de FCFA mentionnés dans le rapport des services du FMI. Les autorités prévoient de combler ce nouvel écart de financement avec les deux décaissements prévus au titre de l'accord FEC proposé (16,9 milliards de FCFA) et l'appui bilatéral supplémentaire (2,6 milliards de FCFA) dont elles espèrent recevoir l'engagement à l'issue de la revue régulière annuelle des bailleurs de fonds en juin 2010. En tout état de cause, les autorités se sont de nouveau engagées, comme elles l'ont fait dans le mémorandum de politiques économiques et financières (paragraphe 34) à réduire les dépenses non prioritaires d'un montant équivalant à tout besoin de financement résiduel.

4. Les autorités ont signé le 3 juin 2010 avec l'Office national du dueroire (ONDD) de Belgique un accord de restructuration d'un prêt de 10,8 millions d'Euros contracté par Bénin Telecom en 2003 et resté en souffrance.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Note d'information au public

DÉPARTEMENT
DES
RELATIONS
EXTÉRIEURES

Note d'information au public (NIP) No. 10/78
POUR DIFFUSION IMMEDIATE
Le 21 juin 2010

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations de 2010 au titre de l'article IV avec le Bénin

Le 14 juin 2010, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV avec le Bénin.¹

Informations générales

Après une période de rebond de la croissance au Bénin, la crise économique mondiale a divisé de moitié la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel dans ce pays en 2009. Un recul de la demande des exportations, une baisse des prix du coton, et une diminution des entrées d'investissement direct étranger ont fait régresser la croissance du PIB réel de 5 % en 2008 à 2,7 % en 2009. Ce ralentissement a été aggravé par la baisse de la production cotonnière et les inondations dans le sud du pays, tandis que la production agricole non cotonnière et le secteur des transports ont poursuivi leur croissance, sous l'effet de la demande intérieure encouragée par les mesures de relance budgétaire. L'inflation a régressé jusqu'à 2,2 % en moyenne en 2009, par rapport à 8,0% en 2008, grâce à une bonne récolte et à la baisse des prix internationaux des denrées alimentaires et de l'énergie. Une forte baisse du commerce de transit et un ralentissement des exportations de coton ont creusé le déficit du compte courant extérieur hors dons qui s'est établi à 10,8 % du PIB en 2009. Cette évolution, associée à une diminution de l'investissement direct étranger, a entraîné un déficit de la balance des paiements de

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration. À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

1,6 % en 2009, par rapport à un excédent de 1,6 % l'année précédente. Le taux de change effectif réel s'est apprécié en décembre 2009 de 1,1 % en glissement annuel.

Sous l'effet d'une hausse des liquidités, la masse monétaire au sens large a progressé à un taux légèrement supérieur à celui du PIB nominal. A la suite d'une diminution du coefficient de réserves obligatoires de 15 à 9 % en juin 2009, les banques ont augmenté de 11 % leurs crédits au secteur privé fin 2009, malgré une augmentation des emprunts de l'Etat. Simultanément, la qualité des actifs des banques commerciales s'est améliorée : la proportion de prêts improductifs a reculé pour passer de 6,5 % en 2008 à 5,7 % en 2009. Quatre banques, néanmoins, ont encore des fonds propres négatifs, et il convient d'intensifier les mesures correctrices pour s'assurer que toutes les banques respectent les réglementations prudentielles.

Confrontées à un recul des recettes douanières, les autorités ont voulu procéder à une forte relance budgétaire au premier semestre 2009, mais ont été dans l'obligation de resserrer leur politique par la suite en raison de contraintes financières. La mobilisation des recettes a régressé de 1 % du PIB en 2009, suite au ralentissement de la croissance des importations et à l'augmentation des exonérations qui ont fait régresser les recettes douanières de 7 %. Au premier semestre, les dépenses ont augmenté sous l'effet des importantes primes versées aux agents de la fonction publique et d'une forte hausse des dépenses d'investissement. Malgré les efforts déployés pour redresser la situation au cours du second semestre, le déficit budgétaire global (hors dons) a plus que doublé pour passer de 3,5 % du PIB en 2008 à 7,3 % du PIB en 2009. Le déficit a été financé par un appui externe supplémentaire des bailleurs de fonds, des emprunts intérieurs, et un report des engagements de dépenses sur 2010.

La mise en œuvre des réformes structurelles progresse, bien qu'elle accuse quelques retards. Les autorités ont récemment procédé à la privatisation de grandes entreprises publiques, en accordant notamment la concession d'exploitation du terminal à conteneurs du Port de Cotonou à un exploitant privé. Le processus de cession d'une participation majoritaire dans la société Benin Telecom a été lancé et devrait être achevé dans le courant du troisième trimestre 2010. La société nationale d'électricité est en cours de restructuration en prévision de sa privatisation prévue pour fin 2011. L'administration fiscale et douanière et la gestion des finances publiques sont en cours d'amélioration.

Les perspectives à court terme sont relativement faibles pour le Bénin. Le PIB réel devrait connaître un taux de croissance de 3,2 % en 2010, sur la base d'une relance budgétaire modérée pour soutenir l'activité économique. L'inflation devrait rester inférieure à 3 % — critère de convergence établi par l'Union économique et monétaire Ouest Africaine. Les autorités sont déterminées à poursuivre une politique budgétaire plus prudente en 2010, pour procéder à un léger ajustement du déficit budgétaire global et le ramener à 5,9 % du PIB. La masse salariale de l'Etat devra être contenue de façon à laisser une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour les dépenses prioritaires d'investissement et dans le domaine social. Le programme de

réformes structurelles facilitera la création de cet espace budgétaire en incluant des mesures plus poussées pour renforcer la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques. Les efforts se poursuivent pour améliorer encore la compétitivité extérieure et le climat des affaires, notamment en réhabilitant les infrastructures, en renforçant l'administration douanière, et en modernisant l'administration publique; ainsi qu'en préparant des réformes de seconde génération pour améliorer le régime foncier et des droits de propriété, ainsi que les systèmes financiers et judiciaires.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs du FMI constatent que l'économie du Bénin a subi le contrecoup de la crise économique mondiale, entraînant un net ralentissement de la croissance et un important déficit budgétaire global en 2009. Ils font également remarquer que la performance économique du Bénin souffre du gonflement de la masse salariale de l'Etat et des progrès inégaux dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Les principaux défis à relever dans les années à venir vont être de contenir les effets de la crise à court terme tout en réduisant les déséquilibres budgétaires et externes et en donnant un nouvel élan à une croissance durable et à la lutte contre la pauvreté à moyen terme. Les administrateurs encouragent les autorités à rallier le soutien nécessaire auprès de leurs principaux interlocuteurs pour assurer le succès de la mise en œuvre de leur programme de réforme, en particulier dans les domaines essentiels que sont les finances publiques et les réformes structurelles.

Les administrateurs du FMI notent que la croissance restera vraisemblablement faible en 2010. Même si la possibilité existe de procéder à une relance budgétaire pour soutenir la reprise naissante, ils insistent sur la nécessité de mettre en œuvre le budget 2010 avec prudence conformément au programme appuyé par la Facilité élargie de crédit. De très importants ajustements seront nécessaires à moyen terme pour préserver la viabilité de la dette et des finances publiques. La croissance de la masse salariale, en particulier, devra être maîtrisée afin d'assurer une marge de manœuvre budgétaire pour procéder aux dépenses prioritaires, réduire les déséquilibres sur le marché du travail, et améliorer la compétitivité externe. Les administrateurs invitent les autorités à résister aux pressions sur les dépenses à l'approche des élections de 2011. Ils soulignent qu'il est essentiel d'entreprendre la réforme complète de la fonction publique qui n'a que trop attendu, afin d'améliorer l'efficacité des prestations de services publics et de maintenir les dépenses dans les limites de la viabilité du budget.

Les administrateurs se félicitent de l'engagement pris par les autorités d'améliorer les administrations fiscale et douanière et d'élargir la base de l'impôt. Constatant les retards pris pour réformer la gestion des finances publiques, ils prient instamment les autorités d'accélérer leurs efforts de réforme pour améliorer l'administration de la dépense, avec notamment la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics.

Les administrateurs soulignent l'importance de parvenir à une croissance plus forte et durable en appliquant le programme de réformes structurelles des autorités pour pouvoir progresser vers la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Ces réformes ambitieuses contribueront également à réduire la vulnérabilité du Bénin aux chocs exogènes, à améliorer le climat des affaires, et à inverser la tendance, constatée récemment, à l'érosion de la compétitivité externe du Bénin.

Les administrateurs constatent avec satisfaction les progrès réalisés dans le processus de privatisation des secteurs du coton et des entreprises d'utilité publique. Ils encouragent les autorités à poursuivre la privatisation prévue de la société Bénin Telecom et la mise en place d'un cadre réglementaire pour le secteur de l'électricité. Les administrateurs félicitent les autorités de leur intention d'épargner le produit des privatisations pour l'utiliser, après consultation avec les services du FMI, en vue de financer des projets présentant un taux de rendement social élevé. Les réformes de seconde génération pour améliorer le régime foncier et des droits de propriété ainsi que les systèmes financiers et judiciaires seront également essentielles pour améliorer le climat des affaires.

Les administrateurs encouragent les autorités à poursuivre le renforcement du contrôle bancaire et à continuer à veiller à un respect plus strict des ratios prudentiels, tout en renforçant l'application d'un cadre réglementaire pour régir le secteur de la microfinance. Ils attendent avec intérêt la prochaine revue du Programme d'évaluation du secteur financier qui devrait aider les autorités à renforcer encore leur structure de contrôle.

Les notes d'information au public (NIP) s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, de la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, du suivi post-programme et des évaluations ex post de la situation des pays membres où le FMI a appuyé des programmes sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

Bénin : principaux indicateurs économiques

	2007	2008	2009	2010
	(Variations annuelles en pourcentage)			
Recettes et prix				
PIB réel	4,6	5,0	2,7	3,2
Prix à la consommation (moyenne)	1,3	8,0	2,2	2,5
Taux de change effectif réel (- = dépréciation)	0,8	5,0	1,1	...
	(Variations en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période)			
Monnaie et crédit				
Avoirs extérieurs nets	18,6	3,3	-0,9	2,3
Masse monétaire au sens large	17,7	28,8	6,2	5,4
Crédit à l'économie, hors secteur public	13,0	13,0	5,70	3,6
Crédit net à l'administration centrale	-14,4	11,4	6,6	-0,4
	En pourcentage du PIB			
Investissement et épargne				
Investissement intérieur brut	21,4	20,8	24,8	25,1
Épargne nationale brute	11,3	12,8	16,3	17,2
Secteur extérieur				
Solde des transactions courantes (dons exclus)	-10,8	-9,0	-10,8	-9,7
Balance globale des paiements	3,2	1,6	-1,6	-0,1
Solde de l'administration centrale				
Recettes	20,6	19,4	18,4	20,6
Total des dépenses et capacité de financement	23,4	22,9	25,7	26,5
Solde budgétaire primaire	-1,2	-3,1	-6,8	-5,1
Solde budgétaire global 1/	-2,8	-3,5	-7,3	-5,9

Sources : autorités béninoises, et calculs et estimations des services du FMI.

1/ Sur la base des ordonnancements.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

DÉPARTEMENT
DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

Communiqué de presse n° 10/243
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 14 juin 2010

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord FEC de 109 millions de dollars EU en faveur du Bénin

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui en faveur du Bénin un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant total équivalant à 74,28 millions de DTS (environ 109 millions de dollars EU). Un premier décaissement d'un montant équivalant à 10,62 millions de DTS (environ 15,6 millions de dollars EU) pourra ainsi être effectué.

Ce nouvel accord soutient le programme des autorités dont l'objectif est de rehausser la croissance économique en stimulant l'investissement dans les infrastructures et en exécutant des réformes structurelles visant à accroître la compétitivité du pays. Ce programme contribuera à dégager une marge de manœuvre budgétaire pour accroître les dépenses d'équipement et les dépenses sociales en élargissant l'assiette de l'impôt, en limitant les dépenses non prioritaires et en rehaussant l'efficacité du secteur public.

À l'issue des débats du Conseil d'administration sur le Bénin, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«La crise économique mondiale continue de peser sur les résultats économiques du Bénin : la croissance a été amputée de près de moitié en 2009. La relance budgétaire engagée par les autorités en 2009 n'a pu être maintenue, étant donné le manque de financement, et le déficit budgétaire global a plus que doublé par rapport à 2008.

«La croissance restera probablement faible en 2010. Les perspectives à moyen terme sont plus favorables, à condition que les autorités continuent de mener une politique macroéconomique prudente et d'exécuter leur programme de réformes structurelles. Il sera essentiel pour le Bénin de disposer du soutien permanent de la communauté internationale pour se rapprocher des objectifs du Millénaire pour le développement.

«Sur le plan macroéconomique, la tâche principale des autorités consiste à atténuer les effets de la crise à court terme, tout en accélérant et en pérennisant la croissance à moyen terme. La politique budgétaire pourrait soutenir la reprise économique en 2010, mais un ajustement budgétaire considérable sera nécessaire à moyen terme pour préserver la viabilité des finances publiques. En particulier, il faudra contenir la croissance de la masse salariale, pour préserver une marge de manœuvre budgétaire afin de financer les dépenses prioritaires, réduire les distorsions sur le marché du travail et améliorer la compétitivité.

«Le programme économique des autorités est approprié. La politique budgétaire vise à préserver la viabilité des finances publiques et de la dette. Le programme de réformes structurelles renforcera le recouvrement des recettes et la gestion des finances publiques, appuiera le désengagement des entreprises publiques et améliorera le climat des affaires. Le nouvel accord au titre de la FEC fournira une aide financière essentielle pour combler les déséquilibres temporaires liés à l'exécution du programme économique des autorités en catalysant une aide concessionnelle supplémentaire de la part des autres donateurs. »

Annexe

Évolution récente de l'économie

La crise économique mondiale a amputé de moitié la croissance du Bénin en 2009, soit un ralentissement plus marqué que dans les autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La baisse des cours du coton, le fléchissement de la demande d'exportations, notamment du Nigéria, et la diminution des entrées d'investissements directs étrangers a fait chuter la croissance du PIB réel de 5 % en 2008 à 2,7 % en 2009. Le repli des prix mondiaux de l'alimentation et des carburants a contribué à atténuer les tensions inflationnistes. L'inflation moyenne, mesurée par l'IPC, est tombée de 8 % en 2008 à 2,2 % en 2009, du fait de la baisse des prix de l'alimentation, des transports et de l'essence.

Une baisse prononcée du commerce de transit et la diminution des exportations de coton ont entraîné un creusement du déficit des transactions courantes. Les termes de l'échange sont restés inchangés, car la baisse des prix mondiaux de l'alimentation et de l'énergie a compensé celle des prix mondiaux du coton. Du fait de cette évolution, conjuguée à une baisse de l'investissement direct étranger et d'autres flux, la balance globale des paiements est devenue déficitaire en 2009, à hauteur de 1,6 % du PIB.

Face à la crise, les autorités ont engagé une vigoureuse relance budgétaire au premier semestre de 2009, qu'ils ont dû abandonner au deuxième semestre faute de financement. La politique budgétaire a été assouplie en 2009 par rapport à 2008. Le déficit budgétaire global a plus que doublé pour

atteindre 7,3 % du PIB en 2009. Environ deux tiers de ce déficit a été financé par des dons extérieurs et des prêts concessionnels, notamment la contrepartie de l'allocation de DTS.

Résumé du programme

Dans le cadre du nouveau programme appuyé par la FEC, le gouvernement vise à préserver la stabilité macroéconomique et à accélérer les réformes structurelles pour limiter les effets négatifs de la crise économique mondiale sur le Bénin à court terme, ainsi qu'à rehausser et à pérenniser la croissance à moyen terme. Les objectifs macroéconomiques du programme sont les suivants :

- Porter la croissance annuelle du PIB réel à 6 % d'ici 2013, contre 3,2 % en 2010 ;
- Maintenir l'inflation en deçà du critère de convergence de l'UEMOA, soit 3 %.
- Réduire le déficit des transactions courantes (dons exclus) à 7,6 % du PIB d'ici 2013, contre 10,8 % en 2009;
- Dégager un excédent budgétaire primaire de base de 1,5 % du PIB d'ici 2013, contre un déficit de 3,8 % en 2009.

Le programme macroéconomique sera complété par des réformes structurelles :

- accroître l'efficacité des dépenses qui sont favorables à la croissance en améliorant la sélection et le suivi des projets, ainsi qu'en renforçant la transparence et la responsabilisation dans les marchés publics;
- exécuter des réformes structurelles visant à renforcer la compétitivité extérieure et à améliorer le climat des affaires. Ces réformes permettront d'améliorer l'administration des recettes, ainsi que la qualité et la prestation des services publics, et renforceront la transparence et la responsabilisation dans la gestion des finances publiques;
- mettre en place des réformes de la «deuxième génération» pour améliorer l'inscription au cadastre et les droits de propriété, ainsi que les systèmes financier et judiciaire, renforcer le contrôle du micro-financement et encourager davantage l'esprit d'entreprise des jeunes.

Bénin : principaux indicateurs économiques

	2007	2008	2009	2010
	(Variations annuelles en pourcentage)			
Recettes et prix				
PIB réel	4,6	5,0	2,7	3,2
Prix à la consommation (moyenne)	1,3	8,0	2,2	2,5
Taux de change effectif réel (- = dépréciation)	0,8	5,0	1,1	...
	(Variations en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période)			
Monnaie et crédit				
Avoirs extérieurs nets	18,6	3,3	-0,9	2,3
Masse monétaire au sens large	17,7	28,8	6,2	5,4
Crédit à l'économie, hors secteur public	13,0	13,0	5,70	3,6
Crédit net à l'administration centrale	-14,4	11,4	6,6	-0,4
	En pourcentage du PIB			
Investissement et épargne				
Investissement intérieur brut	21,4	20,8	24,8	25,1
Épargne nationale brute	11,3	12,8	16,3	17,2
Secteur extérieur				
Solde des transactions courantes (dons exclus)	-10,8	-9,0	-10,8	-9,7
Balance globale des paiements	3,2	1,6	-1,6	-0,1
Solde de l'administration centrale				
Recettes	20,6	19,4	18,4	20,6
Total des dépenses et capacité de financement	23,4	22,9	25,7	26,5
Solde budgétaire primaire	-1,2	-3,1	-6,8	-5,1
Solde budgétaire global 1/	-2,8	-3,5	-7,3	-5,9

Sources : autorités béninoises, et calculs et estimations des services du FMI.

1/ Sur la base des ordonnancements.

Déclaration de Laurean Rutayisire, Administrateur pour le Bénin 14 Juin 2010

Au nom des autorités du Bénin, je tiens à exprimer ma reconnaissance à la direction et aux services du FMI pour le dialogue constructif entretenu avec le Bénin, et en particulier avec le Président, au cours des six derniers mois, aussi bien à Cotonou qu'à Washington. Ces échanges ont aidé les autorités béninoises à finaliser leur programme économique et financier à moyen terme, pour lequel elles sollicitent un nouvel accord de soutien. Le rapport des services décrit bien le contenu de ces échanges ainsi que les éléments du programme. Je tiens également, au nom des autorités béninoises, à remercier les services du FMI pour les présentations faites lors de leur mission à Cotonou en Mars 2010, qui ont permis une réflexion utile sur de nombreuses questions présentant un intérêt pour ce programme. Les autorités du Bénin ont en particulier beaucoup apprécié l'assistance complémentaire apportée l'an dernier par les partenaires techniques et les partenaires au développement.

Pendant longtemps, le Bénin a fait preuve d'une grande efficacité dans la mise en œuvre de politiques économiques, surtout dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, notamment dans le cadre du dernier accord arrivé à échéance en juin 2009. Au cours de ces dernières années, néanmoins, le Bénin a subi une série de chocs, avec notamment la crise alimentaire et énergétique, puis la crise économique et financière mondiale, qui ont gravement compliqué la mise en œuvre de son programme de croissance pour la réduction de la pauvreté. L'an dernier, alors que les autorités béninoises mettaient tout en œuvre pour amortir l'effet de ces chocs sur la population, en adoptant des mesures de soutien, l'apparition de déséquilibres macroéconomiques les ont obligées à réévaluer leur programme de façon à préserver la stabilité macroéconomique à long terme.

Le gouvernement va continuer à être confronté aux défis qui consistent à limiter les effets de la crise, tout en posant les jalons d'une croissance forte et équilibrée pour avancer dans la voie de la réalisation des OMD. Les autorités comptent sur le maintien d'une assistance extérieure pour soutenir leur programme et relever ces défis. Elles sont en particulier convaincues que la participation du FMI sous forme d'un accord avec le Bénin sera fort utile pour ancrer les réformes et établir un cadre d'assistance extérieure. C'est ainsi que les autorités béninoises sollicitent un accord au titre de la Facilité élargie de crédit pour un montant de 74,28 millions de DTS (120 % de la quote-part) pour la période 2010-2013.

I – Evolution récente de l'économie

La crise économique et financière mondiale et les inondations dans le sud du pays en juillet 2009 ont porté un coup à l'activité économique du Bénin l'an dernier. C'est ainsi que la croissance du PIB réel a régressé de 5 % en 2008 à 2,7 % en 2009. La baisse de la demande extérieure de coton et

le recul du commerce de transit en raison d'une activité économique ralentie dans les pays voisins ont creusé le déficit du compte courant. Les flux de capitaux accusant eux aussi par la suite un recul, le solde global de la balance des paiements s'est trouvé en déficit pour la première fois depuis des années.

Les autorités ont réagi à la crise en mettant en place une forte relance budgétaire au premier semestre 2009, avec une hausse des salaires et une augmentation des dépenses d'investissements et des dépenses sociales, dans une conjoncture économique ralentie où la mobilisation des recettes était particulièrement touchée. Puis face aux faibles perspectives de recettes et de financement externe à ce moment là, elles ont pris la décision d'inverser leur **orientation budgétaire** au second semestre, en réduisant les dépenses non prioritaires, en gelant certains engagements de dépenses, notamment les nouvelles primes aux agents de la fonction publique, et en suspendant certaines dépenses d'équipement. Grâce à ces mesures, les autorités ont pu empêcher que ne se creuse le déficit budgétaire, établi à 7,3 % du PIB en 2009, et financé essentiellement par des dons externes, des prêts concessionnels, des émissions obligataires sur le marché régional, et l'utilisation de l'allocation de DTS.

Suite aux discussions lors de la réunion sur les politiques communes au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine il y a quelques mois, la *Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest* (BCEAO), banque centrale régionale, a répondu à la crise en appliquant une **politique monétaire** accommodante qui a consisté à injecter des liquidités, à réduire le taux d'intervention de 50 points de base à 4,25 %, et à diminuer le coefficient de réserves obligatoires pour le Bénin de 16 à 9 %. Le crédit à l'économie béninoise a ainsi progressé de 11 % suite à l'augmentation de la demande intérieure au second semestre 2009.

Dans le **secteur financier**, la qualité des actifs des banques s'est améliorée : la proportion de prêts improductifs a baissé et les coefficients de fonds propres sont restés supérieurs à la norme prudentielle. Un petit nombre de banques, néanmoins, fait l'objet d'une stricte surveillance, et l'une d'entre elles est actuellement sous administration provisoire pour non respect de certaines normes prudentielles.

Malgré une conjoncture économique difficile, le gouvernement béninois a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre des **réformes structurelles** entamées au cours du précédent accord, qui visent à améliorer la compétitivité de l'économie béninoise et établir les conditions d'une croissance économique forte. Conscient en particulier de l'érosion permanente de la compétitivité du pays, comme il en est fait état dans divers rapports, notamment le rapport sur la pratique des affaires de la Banque mondiale « Doing Business », le gouvernement a créé début 2009 un comité

de pilotage chargé d'améliorer le cadre réglementaire pour simplifier les procédures de création d'entreprise, les opérations fiscales et douanières, et les règlements de contentieux commerciaux. La réforme des **entreprises publiques** avance bien, ce qui a permis une plus grande participation du secteur privé dans plusieurs domaines, notamment l'agriculture, le ciment, les produits forestiers, et l'hôtellerie. Dans le secteur de l'énergie, la dette de la société publique SBEE a été restructurée en mars 2010 grâce au gouvernement, et tous les tarifs d'électricité ont été relevés de 10 FCFA par kWh en moyenne en avril 2010 pour améliorer la situation financière de la société et réduire le poids sur les finances publiques. Le programme de privatisation va encore franchir une nouvelle étape avec la cession d'une participation majoritaire dans le capital de la société Bénin Telecom avant la fin de cette année.

Les progrès réguliers dans la mise en œuvre du programme de réformes appuyé par le MCA pour améliorer les infrastructures physiques et institutionnelles du Bénin sont un autre point qui mérite d'être mentionné. Un important élément de ce programme est l'aménagement du **Port de Cotonou**, avec la construction en cours d'un nouveau terminal à conteneurs, composé de deux quais d'accueil, et l'attribution de la gestion du terminal à un opérateur international. Un appel d'offres a été lancé en mai 2010 pour la mise en place d'un guichet unique pour les opérations portuaires du Port de Cotonou.

II – Politiques pour 2010 et le moyen terme

Les autorités béninoises sont déterminées à poursuivre la mise en œuvre de leur programme économique dans le but de soutenir la reprise économique à court terme et de placer le pays sur la voie d'une croissance soutenue à moyen terme. Les objectifs du programme financier concordent avec la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté actuellement préparée pour 2010–14, qui constituera un cadre de soutien technique et financier pour les partenaires au développement du Bénin. Les objectifs macroéconomiques du programme consistent à faire progresser le taux de croissance, selon les projections, de 3,2 % en 2009 à 6 % en 2013, à contenir l'inflation en deçà du critère de convergence de 3 % de l'UEMOA, et à limiter le déficit du compte courant externe à 7 % du PIB d'ici 2013. Le gouvernement est disposé à adopter toute autre mesure qui s'avérerait nécessaire pour atteindre les objectifs du programme.

L'assainissement des finances publiques, entamé au second semestre 2009, constitue le cœur du programme. Il sera poursuivi tout au long de la période de l'accord, avec l'objectif de préserver la viabilité de la dette et des finances publiques, tout en créant la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour renforcer les mécanismes de protection sociale et procéder aux autres dépenses sociales prioritaires. Pour atteindre ces objectifs, la mobilisation des recettes sera renforcée, et les dépenses récurrentes seront réduites. Le déficit budgétaire devrait baisser de 7,3 % en 2009 à 5,9 %

du PIB en 2010, avec un rebond probable des recettes suite aux améliorations des administrations fiscale et douanière. Ce déficit devrait baisser encore jusqu'à 3,3 % du PIB en 2013. Il sera financé essentiellement par des appuis budgétaires externes concessionnels de la part de bailleurs de fonds à la fois bilatéraux et multilatéraux. Les autorités béninoises ont l'intention de poursuivre leur stratégie prudente d'emprunts, en recherchant des dons ou prêts hautement concessionnels pour financer le déficit.

Le renforcement de la **gestion des finances publiques** restera une priorité dans le programme financier. Les autorités béninoises s'emploieront en particulier à réformer et moderniser les administrations fiscale et douanière avec pour objectif d'améliorer les résultats en matière de recettes. Parmi les mesures importantes envisagées à court terme, il convient de citer le dépôt à l'Assemblée nationale en octobre 2010 d'un texte de loi portant adoption de l'impôt personnel sur le revenu et l'informatisation de tous les bureaux de douane d'ici la fin 2010. En outre, les décrets d'application du code des marchés publics seront adoptés d'ici la fin septembre 2010. Les autorités béninoises entendent également améliorer les procédures de préparation et d'exécution du budget afin d'assurer un meilleur suivi des dépenses et de réduire le recours aux procédures exceptionnelles de paiement.

Les autorités que je représente sont conscientes de la nécessité d'entreprendre des réformes de la **politique salariale et du fonds des retraites** de la fonction publique afin d'assurer leur viabilité à long terme de même que celle de la situation budgétaire et de l'endettement. S'agissant des traitements, l'État a commandité une étude du système de rémunération de la fonction publique et a décidé de ne pas accorder de nouvelles primes, allocations ou autres prestations aux agents de la fonction publique tant que l'étude n'aura pas été achevée. Les recommandations serviront de base à l'élaboration d'une stratégie de réforme de la fonction publique à adopter d'ici juin 2011. Reconnaissant par ailleurs que conclure des accords salariaux séparés avec les divers secteurs de la fonction publique est inefficace, le gouvernement a mis sur pied une commission composée de représentants de l'État, des syndicats et des partenaires sociaux comme instance centralisée de négociation d'accords salariaux pluriannuels tenant compte de la capacité financière de l'État et de ses priorités en matière de politique économique et sociale. Dans le même ordre d'idées, les autorités entendent avancer davantage dans la réforme du fonds de retraite de la fonction publique pour renforcer sa viabilité. Elles ont entrepris d'élaborer un projet de loi pour la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie basée sur les recommandations d'un audit actuariel achevé en septembre 2009. Ce projet de loi sera examiné par toutes les parties concernées avant d'être envoyé à l'Assemblée nationale d'ici la fin 2011.

La banque centrale régionale continuera de suivre de près les tendances inflationnistes et de mener une **politique monétaire** conforme à l'objectif de la stabilité des prix. De même, la Commission

bancaire de l'UMOA continuera de surveiller le système financier. Les autorités béninoises ont demandé que soit organisée une mission du PESF en 2010 et elles sont déterminées à appliquer les recommandations qui en émaneront. Dans l'intervalle, elles continueront de renforcer le contrôle bancaire pour veiller au respect plus strict des ratios prudentiels et améliorer l'application du cadre réglementaire du secteur de la microfinance.

Les autorités béninoises sont déterminées à faire avancer leur **travail de réformes** pendant la période couverte par le programme ainsi qu'en témoignent les récentes mesures (augmentation des tarifs électriques et appel d'offres pour un guichet unique pour les opérations portuaires) prises avant cette réunion. Comme indiqué dans le MPEF et évoqué plus haut, les repères servant à évaluer les progrès durant le programme comprennent des réformes cruciales dans le budget, l'agriculture, l'énergie, les télécommunications et les transports. De plus amples progrès sont également prévus dans la mise en œuvre des réformes de seconde génération (justice, propriété foncière et services financiers) avec le concours de la MCC.

Conclusion

Les autorités que je représente sollicitent un nouvel accord triennal au titre de la FEC à l'appui de leur programme économique et financier afin d'amortir l'impact de la crise financière mondiale à court terme, tout en assurant une croissance soutenue à moyen terme, et de faire reculer davantage la pauvreté. Elles ont donné la preuve d'une solide appropriation de leur programme comme en témoigne la ferme mise en œuvre de réformes structurelles après l'expiration du dernier accord, et ce malgré une conjoncture intérieure difficile. Au vu de la solidité du programme et des mesures préalables adoptées, je serais reconnaissant au Conseil d'administration de bien vouloir donner son appui à la demande des autorités béninoises.